

RENCONTRES

24

LES KURDES
ET LE DROIT

Données sur le problème économique
et politique du Moyen-Orient
par L. RAMBOUT

LES ÉDITIONS DU CERF

RENCONTRES

FAISANT face aux problèmes étudiés par la VIE INTELLECTUELLE dans ses trois sections : *Eglise et Chrétienté, Peuples et Civilisations, Culture*, les Cahiers de RENCONTRES, rédigé chacun par un seul ou par plusieurs auteurs, mais toujours centrés sur un sujet unique, aideront à mettre en plus vive lumière les positions de la revue.

C'est ainsi que *France, pays de mission, Problèmes missionnaires de la France rurale, Paroisse communauté missionnaire*, en attendant d'autres essais sur les problèmes actuels de l'Eglise de France, ont cherché à dégager de façon concrète la notion d'Eglise de celle de Chrétienté. Dans un autre domaine, de prochains cahiers de *Rencontres scientifiques* et de *Rencontres philosophiques* contribueront à définir les grandes lignes d'une culture pour notre temps.

Le présent volume se réfère à la section *Peuples et Civilisations*. Il expose la situation d'un peuple où, pour des raisons économiques et stratégiques, Russes et Anglo-Saxons se sont affrontés et s'affronteront.



fronardai
/oo.

Paris, 18 juin 1947

LES KURDES ET LE DROIT

« Les us. et coutumes des Nations
sont indépendants des Conventions
diplomatiques. »

Paul CAMBON.

Rencontres

24

LES KURDES ET LE DROIT

Des textes, des faits

par

Lucien RAMBOUT

PARIS

LES ÉDITIONS DU CERF
29, Boulevard La Tour-Maubourg
1947

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS

PRÉFACE

Un jeune soldat Polonais s'en revenant d'Irak, où la guerre l'avait mené, me disait l'autre jour que de tous les peuples d'Orient qu'il avait rencontrés, c'est au peuple Kurde qu'il donnait la préférence. Je n'ai pas insisté sur les motifs de son choix, mais il ne m'a guère étonné. Circulant à travers les pays du Moyen-Orient depuis près de vingt ans, parlant le Kurde et l'Arabe, j'ai pu étudier à loisir les habitants de ces contrées aux mille visages. Chrétiens de tous rits, Musulmans de diverses sectes, Juifs de la Diaspora, Adorateurs du diable même ont été à maintes reprises mes interlocuteurs. Arméniens et Assyriens, Arabes et Kurdes, Druzes et Yézidis, tour à tour m'ont raconté leurs gloires passées, leur détresse souvent et leurs aspirations aussi. Mais c'est avec les Kurdes peut-être que j'ai eu les contacts les plus étroits. Avec eux j'ai fumé leur délicieux tabac en ces pipes si longues qu'on ne peut les allumer soi-même ; en leurs larges écuelles d'étain j'ai bu leur petit-lait si rafraîchissant durant les chaleurs de l'été ; et que de fois n'ai-je pas écouté avec plaisir leurs bergers, la main à l'oreille, chanter leurs mélodies que répercute l'écho des montagnes et qu'il me semble entendre encore lorsque je ferme les yeux et essaye d'évoquer mes souvenirs d'autrefois...

Or, depuis un an, la presse mondiale parle souvent des Kurdes à propos d'événements d'Iran, d'Irak ou de Turquie. Les correspondants d'Agence de Presse sont à l'affût de nouvelles sensationnelles concernant ces régions totalement ignorées chez nous. Quotidiens et hebdomadaires rivalisent du désir d'éclairer l'opinion publique.

De l'Humanité à Mondes, de Temps Présent à Temps Nouveaux, de Combat à Terre des Hommes, de Monde à Samedi-Soir, et j'en passe, bien sûr, tous les périodiques ont publié, outre les informations des agences A. F. P. ou Reuter, des articles sur la question Kurde où, sous l'objectivité apparente des nouvelles, perce souvent une interprétation qui dévie du droit chemin. C'est, peut-être, dans certaines publications britanniques que cette déviation se montre davantage, mais nous aurons l'occasion de voir qu'en tout cas les Anglais sont très au fait de la question. N'allons pas demander aux journalistes d'Irak ou d'Iran une impartialité que la censure gouvernementale ne consentirait pas à tolérer. Evidemment, les journaux turcs gardent le silence le plus absolu sur un problème auquel ils pensent toujours mais dont, en principe, ils ne parlent jamais.

La presse arabe de langue française ou anglaise comme le Palestine Post, le Journal d'Egypte, le Progrès Egyptien et Images (du Caire), la Revue du Liban, l'Orient, le Jour (de Beyrouth) ont publié eux aussi des articles plus ou moins précis. Les Cahiers de l'Est, édités de même à Beyrouth, ont fait connaître le « Kurdistan » (n° 1) et « L'Ame des Kurdes à la lumière de leur folklore » (n° 5 et 6).

Après avoir lu tout cela, j'ai pensé qu'il y avait encore bien d'autres choses à dire sur ces « bandits

Kurdes » que j'ai fréquentés et que des Gouvernements soi-disant démocratiques déportent, bombardent et massacrent depuis 20 ans, sous l'œil indifférent ou presque des Grands Etats qui ont aussi, je l'avoue, leurs petits ennuis mais qui nous promettent à cor et à cri une Humanité désormais délivrée de l'oppression du nazisme et du fascisme.

Dans une brochure, vieille de quinze ans, un Kurde se demandait si cette indifférence de l'Europe sur les malheurs de sa Patrie venait du fait qu'eux et nous n'adorons pas le même Dieu ?

Ces quelques pages voudraient montrer qu'un chrétien digne de ce nom, un homme de foi qui croit en un Dieu personnel, un laïque épris d'Idéal et d'Humanité, ne peuvent rester insensibles devant une question qui s'agite trop souvent dans une atmosphère imprégnée de l'odeur du pétrole.

Ce sont des documents qui prouvent le droit des Kurdes que je mettrai sous les yeux du lecteur. Je les ferai suivre des faits que toute conscience droite hésitera à croire et qui pourtant sont authentiques.

Mon témoignage sera sincère. Mais si d'aucuns m'accusent de partialité, je voudrais que ce soit de la seule partialité légitime : celle de la Vérité et de la Justice.

I

LE KURDISTAN ET LES KURDES

« Ce pays pourra un jour devenir la Suisse du Moyen-Orient. »
(Akhbar el Harb, N° 53,
29 Janvier 1944.)

§ 1. — Géographie du Kurdistan

Le Kurdistan forme l'épine dorsale du Moyen-Orient. Situé en plein cœur de l'Asie Mineure, il occupe la plus grande partie de la région montagneuse qui s'étend entre la Mer Noire et les steppes de la Mésopotamie, d'une part, l'Antitaurus et le Plateau iranien d'autre part.

Si l'on voulait en fixer les limites ethnographiques voici le contour qu'en gros on pourrait lui donner.

A l'Ouest, à partir du Kurd Dagh (Syrie) on tracerait une ligne qui traverserait dans la direction du Nord les régions de Killis, Marache, Albistan et Divrik et aboutirait à la rivière Kelkit.

Au Nord, notre ligne suivrait la rivière Kelkit et aboutirait à Kars après avoir traversé à l'Est les villes de Beybourt et d'Olty.

A l'Est, partant de Kars dans la direction Sud-Est, on longerait la rive Ouest du lac d'Ourmia, le Lou-

ristan et la région des Bakhtiares jusqu'à Senneh et Kermanchah.

Au Sud, enfin, la frontière Kurde s'étendrait du Louristan, dans la direction Nord-Ouest en passant par Khaniqin et Kifri presque aux Monts Hamrin pour atteindre à l'Ouest le Sud du Djebel-Sindjar et franchir l'Euphrate, près de Djerablous, et par le Sud du Kurd Dagh, rejoindre la Méditerranée au Nord d'Alexandrette.

J'ai sous les yeux une carte ethnographique du Kurdistan, basée sur les travaux les plus sérieux et les plus récents et qui marque nettement l'aboutissement de ce pays, d'une part, à la Méditerranée et d'autre part au Golfe Persique, à l'Est du Khouzistan.

Vaste contrée, par conséquent, dont la superficie atteint 530.000 kms². C'est un pays de hautes montagnes, comprenant une série de plissements axés du Sud-Ouest au Nord-Est et que les vallées du Tigre et de l'Euphrate et de leurs affluents, Mourad-Sou et Botan-Sou divisent en un certain nombre de massifs nettement délimités. Les sommets les plus élevés comme le Djoudi, le Sipan ou l'Ararat, atteignent des altitudes voisines de 5.000 mètres... Les plaines se rencontrent surtout au Sud de l'Euphrate, plaine d'Ourfa ou du Tigre, région de Diarbékir et de Djézireh et dans les vallées des deux Zab, autour d'Arbil et de Kirkouk, sans parler de la « Vallée de Cocagne de Mouch ».

Je ne veux pas m'attarder à décrire le charme de ce pays, mais il faudrait être peu sensible au pittoresque de la nature pour ne point s'y laisser prendre.

Là se trouvent les plus beaux paysages que l'œil humain puisse contempler... Certaines régions et certains villages sont d'une beauté exceptionnelle. Rawandous a été construite

sur le flanc d'une montagne; Amadia, célèbre pour ses coupoles et ses minarets, s'élève sur un pic qui atteint plusieurs milliers de mètres. De là, on domine une vaste vallée de toute beauté, qui s'étend jusqu'aux lointaines montagnes de l'Iran. Par la beauté irréaliste de son site, Amadia rappelle les villes féériques et immatérielles des contes antiques. Akra, Penjwan et Khoisandjak, sont de petites cités de montagne dont le charme particulier émeut le cœur du voyageur.

Hamilton a tout un chapitre enthousiaste où il s'extasie sur le spectacle du Gali Ali Bey. Ce Néo-Zélandais a bon goût.

Il est inutile, je crois, de faire remarquer que le climat de ce pays est rude et caractérisé par d'assez forts écarts de température. La neige le recouvre presque totalement durant près de la moitié de l'année. Une sélection naturelle s'exerce automatiquement sur les habitants qui constituent, on peut s'en douter, une race robuste et énergique.

§ 2. — *Les Ressources économiques du Kurdistan*

Les principales ressources du Kurdistan sont l'agriculture et l'élevage. Les régions des plaines et des plateaux produisent en abondance blé, orge, sésame, lentilles et maïs; on trouve aussi du riz dans des contrées marécageuses; le coton croît aussi, mais en moindre quantité. Dans la montagne, c'est le jardinage qui l'emporte. On y trouve tous les fruits de France et souvent délicieux. Les pommes de Malatia reviennent à maintes reprises dans les chansons, ainsi que les figues du Sindjar. Les espèces de raisins ne se comptent pas. Les légumes abondent : pommes de terre, aubergines, tomates et tous les féculents. Tout cela est cultivé, ainsi que le tabac; autour de chaque village, sur les champs en terrasses,

bien abrités du vent. Les plantes médicinales fourmillent et sont précieuses pour qui en a appris les vertus salutaires.

Les forêts occupent de vastes étendues. Le chêne et le pin en sont les essences les plus communes. On en extrait du tanin et de la gomme. La noix de galle est aussi exploitée. En chaque vallée, de fiers peupliers s'élançant vers le ciel et caractérisent le paysage Kurde.

Le cheptel comprend surtout des ovins et des caprins. Dans les hauts alpages du Sud de Van, des moutons sélectionnés atteignent une taille de 80 cms. Les bovidés sont moins nombreux, mais comptent aussi des buffles. La race chevaline n'a pas la renommée des chevaux arabes; par contre, les ânes vigoureux s'accommodent très bien de la vie en montagne et les mulets sont la monture idéale, quand il s'agit de frôler des précipices.

Les richesses du sous-sol sont importantes, mais malheureusement peu exploitées jusqu'ici.

Des sources d'eau minérale jaillissent dans le Sandjak de Dersim. Elles sont sulfureuses autour de l'Agri Dagh et d'Erzindjan, dans le каза de Siirt et aux environs d'Erdjiche, de Djulamerk et de Bach-Kalé. Les sources de la vallée du Zab sont froides et contiennent du bicarbonate.

Les gisements de houille se voient un peu partout, dans le village de Havo, au каза de Silvan, à Khar-pout, aux environs de Maden, dans les dépendances de Van, dans le каза de Kémah, à Tchémiche-Guézek et à Zakho.

Le gouvernement turc exploite le cuivre à Argani. On trouve du minerai de cuivre à Palou, dans les environs de Van et à Akra. Le minerai de fer se rencontre aux environs de Maden, dans les cazas de Kigi, de

Keskin et dans la région d'Amadia. On trouve du plomb argentifère aux environs de Maden, dans les dépendances de Van et le каза de Kémah; des minerais de plomb, à Kian. Il y a du chrome et du magnésium dans la région de Barzan, des minerais d'or et d'argent dans les dépendances de Diarbékir, de l'or dans le каза de Eruh.

Mais, évidemment, la grande richesse du Kurdistan consiste en ses gisements de pétrole.

Une étude de la carte nous enseigne que l'ensemble du Kurdistan longe un axe qui va du Nord-Ouest au Sud-Est, en suivant la direction des chaînes de montagnes. Cette ligne s'étend jusqu'à la dépression du Golfe Persique et un regard sur la carte des champs pétrolifères du Moyen-Orient nous révèle qu'eux aussi se trouvent le long d'une ligne de même direction, au pied des montagnes, commençant de l'île de Kichte, près de Bandar-Abbas sur la côte méridionale de la Perse, passant par les champs de l'Anglo-Persian Company au Sud-Ouest de la Perse, par les champs de l'Irak Petroleum Company situés autour de Mossoul et de Kirkouk pour aboutir à Siirt, au Kurdistan turc. Dans ce dernier endroit également, il y a des gisements de pétrole, comme l'a révélé le gouvernement turc en 1940.

C'est par cette constatation toute objective que le Major BOLTON commençait une Conférence à Londres, le 16 Décembre 1942. Cet excellent psychologue se doutait bien que ces petits détails ne pouvaient que piquer l'attention de son auditoire britannique, savant comme il convient et patriote par surcroît.

§ 3. — *Les Kurdes*

La population de ce vaste pays si « intéressant » à tant de titres et si pittoresque est composée de gail-

lards solides, montagnards et bergers, cultivateurs ou vigneronns qui mènent une vie toujours simple et souvent rude : ce sont les Kurdes.

Ils sont de race aryenne et parlent une langue indo-européenne apparentée au persan, mais qui s'en distingue très nettement. Le Kurmandji est le dialecte le plus répandu.

Ces Kurdes ont de nombreuses qualités que leur reconnaissent largement ceux qui ont eu des contacts avec eux. Ils sont intelligents sous une allure parfois rustique, pleins de bon sens et de finesse. Ils ont l'imagination poétique et un esprit satirique auquel on ne s'attendrait guère. Les innombrables proverbes dont ils émaillent leur conversation, dénotent un admirable don d'observation. Ils aiment chanter et peuvent, durant les longues soirées d'hiver, écouter sans fatigue les interminables contes et légendes de leurs troubadours.

La rude vie qu'il mène a formé le caractère du Kurde. C'est un travailleur acharné qui exploite toutes les ressources de ses terres et sait prendre intérêt aux travaux de la mécanique. HAMILTON ne tarit pas d'éloge sur l'entrain et l'ardeur du Kurde au travail. Mais à côté de cela, son désir de liberté n'est pas moins fort. Ami des belles armes et tireur habile, le Kurde manifeste son adresse à la chasse qui le passionne, ce qui ne va pas toujours sans tartarinade. S'il lui arrive encore de piller quelque caravane, ce ne sera jamais sans un certain esprit chevaleresque. Il a le sens de l'honneur qu'il conserve même au milieu des combats de tribus et des bagarres de pâtres. Son hospitalité est proverbiale, qui n'a peut-être pas le fâste de celle du grand bédouin arabe, mais on s'y sent plus à l'aise, plus chez soi, et cela vaut tous les trésors.

Contrairement à ce qu'on imagine couramment chez les peuples d'Orient, en général, et d'Islam, en particulier, la femme est considérée chez les Kurdes, comme l'égale de l'homme. Elle n'est pas astreinte à porter le voile et c'est elle qui fait marcher le ménage. Les femmes Kurdes sont très gaies et ne cessent de fredonner en tissant leurs *kilims* aux vives couleurs. Peu farouches, les jeunes filles sont assez coquettes, sans la moindre malice, et s'ingénient à ne prendre pour compagnon de leur vie que le prétendant qui leur agréé. Mais au jour de l'épreuve on les verra aussi participer au combat et même, si c'est nécessaire, prendre la tête de la tribu et la diriger avec intelligence et énergie.

Sauf quelques tribus chrétiennes et les quelques milliers d'Adorateurs du Diable ou Yézidis, les Kurdes sont en majorité Musulmans et de secte sunnite. Ils comptent pourtant quelques tribus chiites en Iran. Mais en fait, les Kurdes ont peu l'esprit religieux. Ils sont assez superstitieux, vénèrent leurs cheikhs, mais la pratique extérieure du culte ne les tracasse guère et ils sont beaucoup moins fanatiques qu'on voudrait nous le faire croire.

Cette largeur d'esprit, je l'ai surtout rencontrée chez les intellectuels, médecins, avocats, ingénieurs, officiers, poètes même qui, installés dans leurs grandes villes ou passant dans les villages, exercent une grosse influence sur la masse de leurs compatriotes que leur contact initie aux problèmes les plus modernes. Il n'est pas rare de voir des Kurdes instruits qui parlent et écrivent couramment — outre l'arabe, le turc ou le persan — une ou plusieurs langues européennes : anglais, français, allemand et même russe. J'ai toujours eu plaisir à discuter avec eux, car ils sont très au courant des

questions internationales, sociales et politiques et ils en parlent avec pertinence.

§ 4. — *La question Kurde*

Maintenant que nous nous sommes rappelés la situation du Kurdistan, ses ressources naturelles et le caractère de ses habitants, nous allons pouvoir essayer de voir clair dans la question Kurde.

Car il y a une question Kurde et elle est simple. Il y a une question Kurde, parce que le Kurdistan n'existe pas, qu'il a conscience d'avoir le droit d'exister, et qu'il veut exister.

En effet, les frontières du Kurdistan telles que je les signalais au début de ce chapitre sont purement idéales. Elles entourent l'aire ethnique d'un peuple homogène qui forme bloc mais qui est, politiquement parlant, partagé en trois tronçons (Turquie, Iran et Irak).

Voilà donc neuf millions d'hommes de même race, de même langue, de mêmes mœurs, de même religion, qui ne peuvent s'unir entre eux. Bien plus, non seulement ils ne peuvent s'unir, mais les Etats qui les dominent s'efforcent de les assimiler par la violence; leur interdisent de s'exprimer dans la langue de leurs aïeux, qu'on veut faire passer pour un patois informe; évitent de les instruire afin de les mieux maintenir dans la dépendance; laissent leurs territoires sans routes, sans écoles, sans hôpitaux, alors que la plus grosse part des revenus de ces Etats provient de ces régions vassalisées.

Voici un tableau qui montre la répartition et la proportion des Kurdes parmi les Etats partageants :

	Population totale	Population Kurde	Proportion
TURQUIE ..	16.200.000	4.000.000	25 %
IRAN	15.000.000	3.500.000	23 %
IRAK	3.500.000	1.000.000	28 %

On compte, en outre, 250.000 Kurdes en Syrie et 160.000 en Russie soviétique.

Pour refuser l'indépendance aux Kurdes on dit qu'ils sont moins nombreux qu'ils ne l'affirment. Sans doute il est difficile de savoir le nombre exact des Kurdes car les Etats intéressés ne publient jamais de statistiques sérieuses. En tout cas, répondent les Kurdes, à supposer que notre nombre ne s'élève qu'à 4 millions ainsi que l'estiment le plus souvent les commentateurs européens plus ou moins informés, nous dépasserions encore le chiffre des populations d'Irak, de Syrie, du Liban, de la Transjordanie, de la Palestine et de l'Arabie séoudite.

Si c'est le manque d'évolution politique et sociale qui fait obstacle à l'émancipation des Kurdes, je crois que tout lecteur tant soit peu averti — non pas en théorie, mais dans la réalité — des questions d'Orient, ne pourra s'empêcher de sourire; car à part le Liban dans son ensemble et quelques citoyens de Syrie ou d'Irak (et les Kurdes pourraient en offrir tout autant) on ne voit pas bien la supériorité des Etats susnommés et qui jouissent pourtant des droits de la souveraineté... J'ajoute : relative, pour être plus conforme au réel.

Dira-t-on que le Kurdistan ne pourrait se suffire économiquement ? Si cela signifie que le Kurdistan serait incapable de vivre sous un régime d'autarcie, d'accord. Et d'ailleurs, on a fait la guerre à ceux qui se repliaient ainsi sur eux-mêmes. Si cela signifie que le Kurdistan

est un pays pauvre, je laisse la parole à un Kurde évolué.

Peuple qui occupe les vilayets orientaux de la Turquie, les bassins fertiles de l'Euphrate et du Tigre supérieurs, les montagnes d'Irak et d'Iran avec leurs gisements minéraux. Il y aurait de la mauvaise foi à prétendre que ces pays ne pourraient se suffire à eux-mêmes sur le plan économique, alors que nos richesses font l'objet de tant de convoitises et qu'à l'heure actuelle nous constituons le grenier de l'Irak. Certes, nous vivons encore dans un état économique et social très primitif, car ceux qui nous administrent n'ont ni pu ni voulu nous montrer la voie du progrès. Mais personne ne me contredira si j'affirme que nos fiers paysans s'affranchiront plus vite du cadre de la vie féodale que les serfs indolents de plus d'un peuple voisin.

Ignorer la question Kurde, ce n'est pas la résoudre. Vouloir la mâter à coups de raids aériens ne peut que l'envenimer. Accuser les Soviets de l'agiter et de la soutenir pour provoquer le trouble dans le Proche-Orient c'est, en montrant le bout de l'oreille, déplacer la question et montrer qu'on s'y intéresse pour des raisons où l'idéal démocratique n'a guère de place.

Voici d'ailleurs ce qu'écrivait à ce sujet il y a quelques années déjà, dans le *Dictionnaire Diplomatique* (vol. I, pp. 1201-1204), M. Basile NIKITINE, qui était Consul de Russie à Ourmia, avant et durant la guerre 1914-1918. Depuis la Révolution Russe il vit à Paris et, à ma connaissance, n'est pas retourné en Russie depuis lors. Son jugement impartial n'en a que plus de poids.

Il n'est plus permis de douter qu'un problème Kurde existe désormais ayant une existence propre dans le domaine international...

La Guerre Mondiale (accord 1916 Franco-Russe), suivie de transformations territoriales et juridiques de certaines

parties du Kurdistan, l'avènement d'une élite animée d'un idéal moderne, né au sein des Comités Kurdes, impriment au mouvement Kurde son caractère actuel et le situent sur le plan de toutes les aspirations similaires que nous apprend l'histoire de l'émancipation des peuples depuis la Grande Révolution Française.

Quelles que soient les destinées réservées à la Cause Nationale Kurde, moralement il n'est plus permis à la Conscience Internationale d'en ignorer le véritable caractère, et juridiquement il n'est plus possible d'en vouloir fausser l'orientation vers une solution vraiment digne des conceptions formant le patrimoine d'humanité contemporaine.

Il ne peut s'agir, dans cet ouvrage, de donner un aperçu même sommaire de l'Histoire de la Nation Kurde. Ceux que l'affaire intéresserait liront avec profit l'article *Kurdes*, que V. MINORSKY a publié dans l'Encyclopédie de l'Islam.

Dans les chapitres qui suivent nous verrons ce que les Kurdes de Turquie, d'Irak et d'Iran ont souffert en ces pays depuis la Grande Guerre au service de leur Idéal et de leur Patrie.

II

PAR LE FER ET PAR LE FEU

« Là où se montre la baïonnette
turque, la question Kurde n'existe
pas. »

Dicton turc (*Vakit*, 7 Mai 1925).

§ 1. — *Les Kurdes dans les Traités de Paix*

Puisque la Turquie abrite près de la moitié du peuple Kurde, c'est par ce pays que nous allons commencer notre tour d'horizon.

Lorsque la première Guerre Mondiale éclata, la Turquie, qui n'avait pas toujours été favorable aux Kurdes de ses territoires, voulut pourtant les avoir avec elle. A force de propagande et d'intrigues, le Gouvernement réussit à faire croire aux Kurdes que leur devoir de patriotes était de marcher contre les Russes qui, en sous-main, excitaient les Arméniens, et contre les Anglais qui, soutenaient les Arabes.

Les Kurdes marchèrent. Mais, entre temps, le Calife Sultan Réchad qui avait déjà impunément massacré un million d'Arméniens, poursuivant son rêve de pantouranisme, signa une loi aux termes de laquelle les Kurdes devaient être déportés et disséminés dans les autres parties de l'Empire. Cette déportation n'eut pas plus

de succès que celle entreprise déjà en 1838 par Hafiz Pacha. 700.000 Kurdes périrent sur les routes, de faim, de froid et de misère...

Après l'Armistice de Moudros, l'Empire Ottoman disloqué s'effondra et tous les Etats Arabes de l'Empire s'en séparèrent et furent par la suite confiés à des Puissances Mandataires.

Les Kurdes, qui avaient signé à Paris un accord réglant toutes questions litigieuses avec les Arméniens (20 Décembre 1919) avaient fait plaider leur cause à la Conférence de la Paix par leur Délégué, le Général Chérif Pacha. Le TRAITÉ DE SÈVRES — signé le 10 Août 1920, — entre les Alliés et les Turcs, devait dans sa 3^e section, consacrée au Kurdistan (art. 62-64) donner aux Kurdes les plus beaux espoirs. Voici ces textes :

Art. 62 : « Une Commission siégeant à Constantinople, et composée de trois membres respectivement nommés par les Gouvernements britannique, français et italien, préparera, dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'autonomie locale pour les régions où domine l'élément Kurde, situées à l'Est de l'Euphrate, au Sud de la frontière méridionale de l'Arménie, telle qu'elle pourra être déterminée ultérieurement, et au Nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie... »

Art. 64 : « Si dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, la population Kurde, dans les régions visées à l'art. 62, s'adresse au Conseil de la S. D. N. en démontrant qu'une majorité de la population de ces régions désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.

« Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances Alliées et la Turquie.

« Si ladite renonciation a lieu et lorsqu'elle aura lieu, aucune objection ne sera élevée par les Principales Puissances Alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire à cet Etat Kurde indépendant des Kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le Vilayet de Mossoul. »

Voilà qui était clair et net. Malheureusement ce Traité ne fut jamais appliqué. Moustapha Kémal Pacha, qui s'était déjà soulevé contre les décisions des Alliés, réussit à les désunir et à obtenir la signature d'un second Traité, destiné à effacer le premier. Ce fut le TRAITÉ DE LAUSANNE (23 Juillet 1923).

On peut bien s'imaginer que les Kurdes seront moins bien partagés. Il ne s'agit plus désormais de Kurdistan indépendant, ni de République Arménienne, mais plutôt de pétroles. Néanmoins les Grandes Puissances signataires, toujours éprises d'idéal et de désir du bien, et pour se libérer la conscience, n'oublièrent pas de faire insérer dans le Traité, la section III. Protection des Minorités (Art. 37-44).

A quoi donc daignait s'engager Moustapha Kémal ? Lisez... et rêvez !

Art. 38 : « Le Gouvernement Turc s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion... »

Art. 39 : « ...Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage par tout ressortissant turc d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse ou de publication de toute nature, soit dans les réunions publiques... »

L'ère des « chiffons de papier » n'est pas close !

§ 2. — *Patriotisme ou fanatisme :*

La révolte de Cheikh Saïd (1925)

Libéré de toute entrave internationale, car s'engager

à protéger les minorités ne trompe personne, Moustapha Kémal voulut régler la question Kurde à la façon dont le Sultan Rouge avait réglé la question arménienne en supprimant les Arméniens.

Au mépris donc de sa signature, le Gouvernement d'Ankara interdit, dès 1924, l'emploi de la langue Kurde et déporta les intellectuels et chefs reconnus par leurs idées libérales et leur conviction nationale. La réaction ne devait pas tarder à se produire. Une résistance armée s'organisa sous la direction du Colonel Khaled Bey, chef de la tribu de Djibran, entouré d'intellectuels et d'officiers. Le soulèvement général était fixé au 26 Mars 1925. Le hasard voulut que le mouvement se déclanchât quinze jours trop tôt, le 7 Mars 1925, alors qu'une bagarre éclatait entre un détachement turc et des hommes de Cheikh Saïd à Piran. L'affaire ne réussit pas car les officiers Kurdes chargés de commander n'avaient pu rejoindre leurs troupes qui furent prises à revers par l'Armée turque ayant obtenu de la France passage sur le chemin de fer du Nord-Syrien. Les principaux instigateurs de la révolte qui ne réussirent pas à s'échapper furent pris et exécutés.

On a voulu donner à cette insurrection un caractère rétrograde. Ce fut la version officielle des turcophiles d'Europe. P. GENTIZON, qui devait en 1929 chanter les louanges de : « *Mustafa Kémal, ou l'Orient en marche* » écrivait alors dans la *Revue de Paris* (15 Oct. 1925, p. 841) :

Les causes profondes qui déclanchèrent la révolte kurde sont d'ordre administratif et religieux. Le mouvement fut la résultante à la fois d'une réaction de la féodalité kurde contre l'Etat et du conflit entre la Turquie attachée aux vieilles traditions islamiques et la Turquie nouvelle, laïque et progressiste.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Turcs ne se faisaient pas d'illusion. En voici la preuve, fournie par l'envoyé spécial du *Vakit*, Nachid HAKKI, lors du procès des condamnés par le Tribunal de l'Indépendance à Diarbékir. Voici le réquisitoire du procureur :

Les causes et origines de la dernière révolution qui a éclaté dans les Provinces Orientales de la Patrie Turque Eternelle sont identiques à celles qui ont soulevé, dans un passé pas très lointain, la Bosnie et l'Herzégovine, entourées de trois côtés par des races non-turques et non-musulmanes, à celles qui, malgré une fraternité de cinq siècles, ont mené les Albanais à frapper dans le dos, pendant la guerre des Balkans, les Turcs qui toujours ont montré la plus grande affection pour leurs compatriotes. L'idéal, le but qui ont engendré la Révolution Kurde sont les mêmes qui avaient gâté la Syrie et la Palestine.

Et pour conclure, le Président du Tribunal, de dire aux cinquante-trois condamnés à mort :

Certains d'entre vous ont pris pour prétexte de révolte les abus administratifs du Gouvernement, d'autres ont invoqué la défense du Califat, mais vous étiez TOUS UNIS EN UN POINT : CRÉER UN KURDISTAN INDÉPENDANT. C'est sur le gibet que vous allez payer le prix des foyers ruinés, du sang versé. (28 Juin 1925.)

M. GENTIZON était-il mieux informé que les juges ?

En tous cas, quelles qu'aient pu être les causes de l'insurrection, la répression dépassa ce que l'on peut imaginer. H. C. ARMSTRONG dans : *Grey wolf, Mustafa Kémal* (London, Arthur Barker) considère sans enthousiasme la façon dont le Loup Gris mettait l'*Orient en marche* :

Le Kurdistan fut dévasté par le fer et par le feu ; les hommes furent torturés et tués, les villages incendiés, les récoltes détruites, les femmes et les enfants enlevés et assassinés. Les Turcs de Moustafa Kémal, par vengeance, massacrèrent les Kurdes avec la cruauté et férocité avec

lesquelles les Turcs du Sultan avaient massacré Grecs, Arméniens et Bulgares. Moustafa Kémal envoya des Tribunaux Militaires spéciaux, Tribunaux de l'Indépendance, comme on les appela. Ils pendirent, bannirent et incarcérèrent des milliers d'individus avec une célérité toute militaire. Beaucoup furent torturés. (P. 265.)

(Ces Tribunaux de l'Indépendance) nettochèrent toute la Turquie, en faisant un royaume de terreur et des assises de sang. Ils envoyèrent des hommes à la potence pour un bon mot intempestif, une critique supposée ou un refus de mettre en pratique quelque infime ordonnance. Si les juges se relâchaient, Moustafa Kémal insistait par des menaces... Avec la prison, la torture et les potences, avec le sang et la terreur, il a imprimé sa marque sur la Turquie. (P. 269.)

Pour concrétiser ces actes de haute civilisation voici les statistiques des massacres et incendies durant les années 1925-1928 :

Régions	Villages	Maisons incendiées	Population massacrée
Lidja	30	1.284	6.370
Darhini	54	2.197	1.357
Erdochine	127	125	295
Tchapaktchour	11	576	350
Nassibine	10	440	384
Habab	21	905	902
Elian	19	790	1.706
Midiat	6	450	613
Badjerin	15	548	978
Kerboran	3	72	172
Hassankeif	3	138	176
Guendj	16	643	1.094
Ifnot	13	590	809
Diarbékir	9	(138)	(176)
	206	8.758	15.206

D^r BLETCH CHIRGUH. *La question kurde* (Le Caire, 1930, p. 52).

§ 3. — *De la révolte de l'Ararat (1930) à la Loi de Déportation (1932)*

Les souffrances endurées par le peuple Kurde durant les hivers 1925 à 1928, où plus d'un demi-million de vieillards, de femmes et d'enfants fut déporté dans les vilayets occidentaux, ne pouvaient que surexciter le patriotisme Kurde.

Au printemps de 1927, un Congrès clandestin se réunit sur une des montagnes du Kurdistan. Il y avait là les délégués des organisations patriotiques, des tribus, des villes et des révolutionnaires réfugiés dans le maquis de la montagne. Ils décidèrent de dissoudre tous les organismes existants et de les fusionner en un seul; de continuer la lutte jusqu'à la complète expulsion des Turcs du Territoire Kurde; d'organiser dans ce but le commandement, les troupes, les dépôts de vivres et de munitions et une base d'opérations; enfin de résoudre définitivement les malentendus avec la nation arménienne.

Le 5 Octobre 1927 la Ligue Nationale Kurde HOYBOUN — *l'Indépendance* — était fondée englobant désormais les anciens groupes tels que Kurdistan Taali, Kurd Techkilat Idjtimaiya Djémiétis, Kurd Millet Firkassi et le Comité de l'Indépendance Kurde.

Ihsan Noury Pacha, de Bitlis, fut nommé généralissime et une administration civile, présidée par Ibrahim Pacha Haski Tello, fut créée dans l'Agri Dagh où l'on hissa le drapeau kurde.

Le Gouvernement d'Ankara s'émut devant l'influence

croissante de ce nouveau mouvement national et résolut d'entrer en pourparlers avec les Kurdes.

En Septembre 1928 il y eut même une entrevue à Cheikli-Keupru, à une trentaine de kilomètres de Bayazid, entre les délégués du Gouvernement et Ihsan Noury Pacha. Ils proposèrent une amnistie générale et des avantages personnels au généralissime. L'exemple des chefs kurdes qui, s'étant soumis, se firent aussitôt massacrer, n'était pas très encourageant. On lira à ce sujet les lettres pathétiques échangées entre le Wali de Bayazid et Ibrahim Pacha Haski Tello, datées de Février 1928 et publiées dans BLETCH CHIRGUH, pp. 44-48.

Déçu dans son attente le Gouvernement turc résolut d'en finir une bonne fois. Dès le mois de Mai 1930 il concentra deux corps d'armée aux environs de l'Agri Dagh sous le commandement de Salih Pacha. L'attaque fut déclanchée le 11 Juin et les combats durèrent jusqu'au 12 Juillet. Les forces Kurdes firent 1.700 prisonniers et s'emparèrent de 60 mitrailleuses et de 24 canons. Elles avaient abattu 12 avions. En Août et Septembre des mouvements de diversion furent opérés plus au Sud et dans la région de Diarbékir.

Pour se venger de la résistance qu'ils avaient rencontrée partout, les soldats turcs s'attaquèrent, suivant leur coutume, aux femmes et aux enfants. Des avions lancèrent des bombes incendiaires sur les villages inoffensifs. A Van, une centaine d'intellectuels furent jetés dans le lac après avoir été cousus dans des sacs.

La Deuxième Internationale protesta contre cette violation du droit des gens et du Traité de Lausanne, dans une résolution de l'Exécutif prise en sa session de Zurich, le 30 Août 1930 (vol. VII, n° 40).

L'Exécutif de l'I. O. S. attire l'attention du monde sur les massacres au moyen desquels le Gouvernement Turc cherche non seulement à réduire les Kurdes luttant pour leur liberté, mais aussi à exterminer la paisible population Kurde qui ne participe pas à l'Insurrection et par lesquels il cherche à infliger au Peuple Kurde le sort des Arméniens, sans que l'opinion publique des Nations capitalistes proteste contre cette sanglante barbarie.

Les Turcs ne sont pas touchés pour si peu. Ils savent très bien que toutes ces protestations resteront platoniques. Et, à la même date, ISMET PACHA INONU, alors Premier Ministre (et aujourd'hui Président de la République) faisait cette déclaration à l'inauguration du chemin de fer de Sivas :

La révolution qui dure depuis cinq ans dans nos provinces orientales et qui est attisée par des intrigues tramées à l'étranger, perd aujourd'hui la moitié de sa force... La seule Nation Turque est en droit de revendiquer des droits ethniques et raciaux dans ce pays. Aucun autre élément n'a ce droit. Le jour où ce chemin de fer atteindra la frontière, toute hésitation disparaîtra, toute intrigue sera sans effet devant cette vérité qui sera établie, alors, d'une façon absolue. (Journal Turc *Milliet*, n° 1636, 31 Août 1930.)

Le Ministre Turc de la Justice, MAHMOUD ESSAD, devant ses électeurs à Odémiche (1930) déclarait à son tour :

Nous vivons dans le pays le plus libre du monde, qui s'appelle la Turquie. Votre député ne pourrait pas trouver un milieu plus propice pour parler avec sincérité de ses convictions. Donc je ne cacherai pas mes sentiments. Le Turc est le seul Seigneur, le seul Maître de ce pays. Ceux qui ne sont pas de pure origine turque n'ont qu'un seul droit dans ce pays : *le droit d'être serviteurs, le droit d'être esclaves !*

Que l'ami ainsi que l'ennemi, et même la montagne, sachent cette vérité !

(Journal Turc *Milliet*, n° 1655, 19 Septembre 1930.)

Quant au député Turc, YACOUB KADRI, il envisageait l'avenir avec flegme :

Ce que signifient les flammes rouges de ces batailles, ce n'est pas la fin, mais le commencement d'une lutte entre deux races : la race Kurde que les Européens considèrent comme étant des Aryens comme eux, et la race Turque qu'ils considéraient comme des Mongols.

Ce brave député qui se vantait d'être Mongol manifestait un zèle intempestif. Un temps viendra où, par décret présidentiel d'Ataturk, tous les Turcs deviendront Aryens. Il n'y aura donc plus raison d'exterminer les Kurdes, Aryens eux aussi, mais d'espèce inférieure. Il s'agira plus simplement de les assimiler pour en faire des citoyens conscients et organisés de la République. Le moyen inventé pour cela est celui du transfert en masse de la population Kurde de ses montagnes neigeuses dans les plateaux d'Anatolie où elle serait submergée par la population autochtone turque cent pour cent.

Aux termes de cette loi, promulguée le 5 Mai 1932, il devait être constitué en Turquie quatre catégories de zones d'habitation, trois au Kurdistan dont la dernière entièrement évacuée et interdite « pour raisons sanitaires, matérielles, culturelles, politiques, stratégiques et d'ordre ».

Les passages de cette loi que nous citons visent uniquement les Kurdes :

La loi ne reconnaîtra aucune personnalité morale aux tribus. Tout droit acquis, dans ce domaine, même appuyé par des jugements, arrêts et d'autres documents, sera aboli.

Les pouvoirs de chef, de bey, d'agha et de cheikh de tribu, tous leurs organismes et institutions, fondés sur n'importe quel document et sur des traditions et coutumes, seront abolis.

Passeront dans l'entière propriété de l'Etat tous les immeubles qui, en vertu de n'importe quel acte ou document, étaient reconnus, avant la promulgation de cette loi, comme la propriété des personnalités morales des tribus représentées par leurs chefs, beys, aghas ou cheikhs.

Ces immeubles seront distribués et concédés, par la décision du conseil des ministres et les arrêtés du gouvernement, aux immigrés et cultivateurs qui ont besoin de terre.

Le Ministre de l'Intérieur a le pouvoir, par décision du Conseil des Ministres, de transférer et d'installer dans les zones n° 2 les personnes qui ont été, avant la publication de cette loi, chefs, beys, aghas ou cheikhs de tribu, les personnes soupçonnées d'espionnage près des frontières et les personnes possédant une situation dominante dans l'Est, ainsi que leurs familles.

Il sera interdit à *ceux qui parlent une autre langue maternelle que le turc* de former de nouveau des villages ou quartiers, des groupements d'artisans et d'employés ou des classes; ou bien, d'affecter de fait et exclusivement à leurs dépendants un village, un quartier, un groupement de métier ou une branche de travail.

Le Ministre de l'Intérieur aura le pouvoir, par décision du Conseil des Ministres, de disperser lesdits groupements, même ceux qui existaient jusqu'ici.

Les étrangers ne pourront pas s'établir dans les villages. Le nombre des étrangers s'établissant dans les bourgs et les villes, ne pourra pas dépasser les dix-centièmes de la population totale des circonscriptions municipales.

N'est-ce pas là une loi d'exception — pour ne pas dire d'extermination — qui répugne à tout Gouvernement civilisé? Car enfin ou bien l'on considère les Kurdes comme des citoyens turcs, mais alors pourquoi les traiter en citoyens de deuxième zone? ou bien on les considère comme une minorité ethnique, mais alors que fait-on de la signature de Lausanne? S'il s'agit de questions intérieures auxquelles il ne faut pas se mêler, pourquoi la conscience universelle s'est-elle révoltée

contre les procédés nazis et pourquoi toutes ces criaileries à l'O. N. U. sur le Gouvernement fasciste de Franco ? L'oppression qui ne nuit pas à nos intérêts personnels ou nationaux n'est-elle pas toujours de l'oppression pour ceux qui meurent sous ses coups ?

§ 4. — *Une question de police : les « Tchétés » de Seyit Riza à Dorsim (1937)*

Devant l'effervescence que la loi de déportation commençait à provoquer dans le Kurdistan, le Gouvernement fit courir le bruit que ça n'était là qu'un projet qui ne serait exécuté que dans dix ans. Pourtant après la visite à Ankara du Chah de Perse (été 1934), les deux Gouvernements s'entendirent pour régler la question Kurde. On s'assura également de la fermeture des frontières irakiennes et syriennes pour empêcher les « brigands » Kurdes de s'y réfugier et on mit en demeure les habitants du Botan de se préparer à évacuer. Kanaan Pacha qui commandait le Corps d'Armée de Diarbékir vint s'installer à Chernakh. Les Kurdes s'étaient réfugiés dans les villages d'estivage de la montagne que des escadrilles d'avion vinrent bombarder durant cinq jours (Août 1934)... « Il ne s'agit pas au Kurdistan d'une Révolution telle que certaine presse le dit, mais seulement d'une résistance de la part des Kurdes, contre les autorités turques qui veulent les déporter de leur sol natal vers l'Ouest. » (*Al-Kabas*, journal arabe de Damas, 19 Août 1934.)

En Janvier 1937, une nouvelle loi turque, publiée en conséquence de la politique d'assimilation, causa une considérable excitation à Dersim, contrée qui jusqu'alors n'avait pris aucun part aux différentes révoltes contre le Gouvernement Turc, bien qu'elle contienne une large proportion

de Kurdes... La révolte de Dersim éclata... Une force turque considérable fut assemblée et en Mai 1937 les opérations contre les rebelles commencèrent... Le Ministre de l'Intérieur, Djelal Bey, annonça au Parlement Turc que le problème Kurde n'existait plus. *Les brigands, dit-il, ont été civilisés par la force...* Telle est restée l'attitude officielle turque jusqu'à ce jour et les Kurdes sont appelés officiellement, en Turquie, des Turcs montagnards. (ELPHINSTON.)

Une fois encore nous voilà donc en présence de « brigands » Kurdes. Cette affaire de Dersim ou de Tundjellé qu'Ismet Inonu évoquait à la Grande Assemblée Nationale, le 14 Juin 1937, au moment de la ratification des accords de Genève concernant le Sandjak d'Alexandrette, mérite qu'on s'y arrête pour constater la manière turque d'assimiler les récalcitrants. Je ne puis mieux faire que de transcrire ici certains passages de l'article « *La Turquie devant la Question Kurde* » publié par le *Temps* du 18 Août 1937. Il est daté d'Ankara et empreint du plus pur esprit kémaliste. On peut m'en croire, les télégrammes de ce correspondant ne risquaient pas de se faire caviarder par la censure gouvernementale :

...Quant à l'assimilation des peuplades kurdes, elle est loin d'être entièrement réalisée, et l'importance numérique des intéressés rend le problème un peu complexe...

Si mal que l'on connaisse la vie des kurdes dans leurs territoires lointains, on sait, toutefois, que, de civilisation très arriérée, ils sont restés sous une sorte de régime féodal, avec une hiérarchie d'agas, de beys et de cheikhs. C'est donc à la mise à la raison de tous ces hobereaux vivant en clans, plus ou moins en guerre les uns contre les autres, que le gouvernement turc a dû s'attacher. Et les féodaux ainsi attaqués, peu désireux de voir appliquer les formes de centralisation administrative, qui saperaient leur autorité, encouragèrent leurs sujets à l'insurrection, en faisant vibrer la corde religieuse, contre les hommes d'Ankara, aux idées

ouvertement laïques, responsables de la suppression du califat...

Il y a environ deux ans, le gouvernement avait mis le pays sous un régime spécial, tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains d'un gouverneur militaire, le général Abdullah Alp Dogan, qui avait pour mission de procéder *par tous les moyens utiles* à la pacification, et la presse n'avait, depuis, publié aucune information. Il y a tout lieu de penser que les mesures prises ont dû être énergiques et n'ont pas eu pour don de satisfaire la population...

Quoi qu'il en soit, si la pacification poursuivie depuis 1934-1935 par le général Dogan avait commencé à porter ses fruits tant par les travaux publics entrepris que par les quelques pendants effectués à Elaziz, pour donner à réfléchir aux plus agités, l'effet produit fut de courte durée.

C'est ainsi que les habitants de Dersin n'hésitèrent pas au début de 1937 à signifier aux autorités un véritable ultimatum, aux termes duquel ils exigeaient le retrait de tout élément de gendarmerie ou de militaires de la région, l'arrêt de tous travaux d'art (ponts, lignes de chemins de fer, etc...), réclamaient le droit de conserver des armes et demandaient l'adoucissement des impôts. Un corps de garde ayant été, en outre, attaqué par les bandits, la répression dut être intensifiée, de telle sorte que l'on peut évaluer qu'en Avril dernier les troupes du gouvernement concentrées vers Tun-djelli se chiffraient à environ vingt-cinq mille hommes...

Les armements les plus modernes furent mis en œuvre et les principaux points stratégiques occupés. L'aviation y joua son rôle, et l'on apprit ainsi que ce qui avait motivé la remise d'un diplôme d'honneur à l'aviatrice turque, Sabiha Gueuktchen, dont on avait laissé jusqu'ici ignorer les motifs de la distinction à elle conférée, était sa brillante conduite dans la région de Dersim, où, non contente d'exercer des reconnaissances périlleuses, elle n'hésita pas à voler au ras des montagnes pour mitrailler les repaires des insurgés.

De la sorte, dès le mois de Mai 1937, les troupes étaient maîtresses de la situation...

Maintenant va recommencer l'application du programme déjà envisagé en 1935...

Si l'on en croit un numéro de Juin dernier du journal

le « *Tan* », les moyens les plus énergiques seraient mis en œuvre, et le village de Dersim, centre du mouvement, serait destiné à être entièrement dispersé, les habitants devant être répartis dans différentes régions, et la gazette ajoute : « Ainsi les gens de Dersim, qui sont Turcs, purs Turcs, venus de Horasan lorsqu'ils fuyaient devant Timurleng (Tamerlan) se confondront avec le reste du peuple turc...

Au reste, lors des révoltes bien plus graves de 1924 et de 1929-1930, les déportations ont été menées bon train, des centaines et des centaines de familles ont été transférées de Diarbékir, Karpout et Mouche, en Anatolie occidentale. Sans compter que les potences de Dersim ont certainement dû se fleurir de grappes de rebelles, aussitôt exécutés que jugés...

Autant qu'on en peut juger, la question kurde est plutôt une question de police.

Est-il vraiment nécessaire de relever ce que cet article a d'odieux et de ridicule. L'auteur a l'air de trouver tout naturel cette dispersion d'un peuple qui refuse de payer l'impôt... Pourrait-il dire aussi à quoi vont servir ces « missions d'instituteurs » qu'on va envoyer dans le pays si ses habitants doivent le quitter ? Il ne s'émeut guère devant les déportations « menées bon train ». Et j'admire le sang-froid avec lequel il contemple les potences de Dersim « se fleurir de grappes de rebelles, aussitôt exécutés que jugés ». Non, le correspondant du « *Temps* » n'est pas une femmelette. Mais au fond, est-il encore un homme ?

Et j'en doute, à lire sa conclusion : « Autant qu'on en peut juger, la question kurde est plutôt *une question de police*. » Singulier pays tout de même, où pour mâter quelques bandits, au lieu de déranger une poignée de gendarmes on est obligé de mobiliser des Corps d'Armée. Mais je laisse le lecteur libre de croire que la Turquie est un pays démocratique et de chanter avec F. BALSAN « l'apogée actuelle de la République » !

§ 5. — *Qui sont les sauvages ?*

« Pendant ce temps, les Kurdes demeuraient des sauvages. » F. BALSAN aime les antithèses puisque cette phrase suit immédiatement « l'apogée de la République ». Evidemment, ce voyageur qui devait nous dévoiler « *les surprises du Kurdistan* » a rencontré quelques Turcs bien élevés qui lui ont fait avec grâce les honneurs de leur maison. Le Gouvernement a même poussé la gentillesse jusqu'à le faire accompagner par un jeune homme charmant dans cette « zone interdite » où l'on ne pénètre que si on a l'intention d'acheter force moutons pour équilibrer le budget de la République à son apogée ! Sans doute quelques fonctionnaires trop zélés, quelques officiers méfiants l'empoisonneront bien un peu avec des questions de passeports, mais il se rattrapera à Deir, le dernier sanctuaire d'Arménie qu' « un sous-officier de 25 ans, avec une jolie tête de bandit, sympathique, de ceux qui « ont » au charme les héroïnes des films », s'amuse à démolir à coups d'explosifs. Ce sous-officier n'est pas un sauvage. Oh ! non ! « Un imperceptible dé clic : but atteint... *Une image au moins aura été sauvée* du temple tragique. » M. Balsan a bien mérité de la religion, puisqu'il a sauvé une église, « la dernière église arménienne, je l'espère du moins ! » comme disait son ami Setke, « avec la satisfaction qu'il réserve à ce genre de nouvelles ». Setke non plus n'est pas un sauvage : il est évolué et il est aussi sympathique que le « jeune mousquetaire ». Mais laissons l'écrivain à ses réflexions d'un goût douteux sur l'Eglise arménienne et ses martyrs et voyons quelle est la situation que les Turcs civilisés réservent aux Kurdes sauvages.

Signalons, tout d'abord, qu'en Décembre dernier

l'Assemblée Nationale Turque décida de maintenir l'état de siège dans le district de Tundjeli (Dersim) et rappelons à ceux qui l'auraient oublié que cette mesure est la suite d'une répression au cours de laquelle 40.000 Kurdes ont été massacrés, tandis que les soldats turcs mouraient dans des grottes, pour les y faire mourir de faim, les femmes et les enfants qui s'y étaient réfugiés. Les Turcs sont civilisés !

Un soldat britannique, heureux d'être rentré en ses foyers après ces longues années de guerre, et je me l'imagine, un de ces petits, de ces sans-grade qui connaissent combien est rude la vie loin des siens, lit dans le numéro du 26 Janvier 1946 du « *The New Statesman and Nation* », un article intitulé *Kurdistan*. Les hasards de la guerre l'ont amené « quelque part sur le front d'Orient » où sur les franges Syriennes du Kurdistan des émigrés l'ont mis au courant de ce qui se passe au delà de la frontière. Sous le pseudonyme de TIGRIS il en fait part à son journal (16 Février 1946), sous le titre : *Les Kurdes*.

L'opposition turque au Nationalisme Kurde vise délibérément à l'extermination de la race. Je crois ne pas me tromper en disant, bien que je ne puisse prétendre à une preuve absolue de première main, que les Kurdes de sexe masculin sont détachés en bloc dans le célèbre Corps de Travail turc, toujours dans des postes éloignés de leurs habitations, si bien que la propagation de la race est interrompue. Par des voies qui ne sont pleinement comprises que par ceux qui souffrent dans le Corps du Travail, un petit nombre est autorisé à retourner chez soi. Les populations minoritaires dont tout le service pour le pays se borne à payer des taxes écrasantes et à subir l'esclavage du Corps du Travail n'ont pas la permission de porter des armes, ni sous forme de service militaire, ni en secret à la maison. Pour le Britannique bien abrité, l'état de banditisme, la

guerre de tribus et la corruption officielle dans l' « hinterland » de l'Asie Mineure est inconcevable. Le village sans armes de défense est immédiatement abandonné pour de plus fortunés, et c'est sage.

Les Turcs interdisent l'usage de la langue Kurde — attitude qui est généralement regardée maintenant comme une offense non permise contre une minorité.

Je préfère ne pas ajouter à la présente marée d'histoires d'horreur et d'atrocité par le récit de cas individuels connus de moi, de toute façon son effet se perdrait dans la satiété. Mais je demanderais à vos lecteurs de se souvenir de la férocité turque passée, pratiquée maintenant de manière moins publique dans une région moins connue du public.

Ce jugement sévère rejoint celui que formulait, il y a quinze ans, avec toute la compétence qu'on lui reconnaît, le Lieutenant-Colonel Sir Arnold T. WILSON, parlant de « ces méthodes de massacre, torture, et famine qui, pas plus tard qu'en 1929, ont de nouveau proclamé les Turcs comme la plus sauvage des races vivantes ». (*Mésopotamie 1917-1920*, Oxford Press 1931, p. 38.) Et le Colonel nous renvoie à H. A. GIBBONS, *The Case of Kurdistan against Turkey*, Princeton, N.-J. (U. S. A.), 1929.

De fait tous les moyens de pression et d'oppression sont bons pour rendre aux Kurdes la vie intenable. La culture du tabac, précieuse source de revenu pour le paysan, est interdite dans la zone Kurde pour favoriser le tabac proprement turc. Interdit aussi l'habillement national et, par le fait, mise à mort de l'artisanat Kurde. Sous prétexte d'aide à l'aviation ou à l'armement on prend au paysan une de ses chèvres sur deux. Déjà BALSAN, n'avouait-il pas (p. 224, note 1) : « La taxe atteint 30 piastres par tête de mouton, ce qui mange à peu de choses près la valeur de la laine » ! Ceux qui sont astreints au service militaire restent trois ou quatre

ans sans revoir leurs foyers et ils ne peuvent prétendre à un grade supérieur à celui de Commandant. C'est vrai que ces pauvres Kurdes, ne sont que des « *Turcs négligés* ». Voici à ce propos quelques passages d'un article d'un journaliste turc Ekrem USAKLIGIL, dans le *Son posta* du 11 Avril 1946. Habituellement le mot même de Kurde est proscrit de la presse turque, mais un correspondant de l'« *Associated Press* », ayant eu le malheur de lancer une dépêche « de source Kurde », notre Turc prend la mouche et, après des réflexions que je qualifierais d'enfantines pour ne pas exagérer, nous renseigne sur les Kurdes de Turquie :

Mais, ce que nous savons très bien, c'est que ni en Irak ni en Iran, il n'y a des masses conscientes kurdes qui puissent posséder des « sources d'informations ». Dans ces deux pays, les gens que l'on qualifie de « Kurdes » forment une populace nomade, éparse çà et là, au gré de l'abondance ou de la disette, passant d'Irak en Iran ou d'Iran en Irak, et menant une vie tout à fait primitive.

En ce qui nous concerne, il n'y a jamais eu chez nous de minorité Kurde, soit nomade, soit sédentaire, soit consciente, soit inconsciente.

Dans les régions éloignées du centre de la Turquie, que quelques étrangers qualifient de Kurdistan ou d'Arménistan, jusqu'il y a une dizaine d'années, il y avait des « Turcs négligés ». Étant restés dans les coins déserts et oubliés de l'Empire Ottoman, ces mêmes Turcs avaient emprunté des mots arabes et persans, les avaient mélangés avec le Turc et parlaient une drôle de langue. Aujourd'hui, grâce aux écoles primaires, cet état de chose a beaucoup diminué. Nous espérons que, dans un avenir proche, ce « patois » turc n'existera plus.

D'un autre côté, notre réseau de chemins de fer s'étend de plus en plus et nos chaussées se ramifient. Dans les coins que les locomotives et les camions n'atteignent pas, pénètrent les avions et la T. S. F. Comme nous sommes maîtres de notre territoire, nous n'avons pas peur de brigands qui pour-

raient venir de l'extérieur. Rien ne se passera dans la région où se joignent les frontières turque, irakienne et iranienne...

Cependant, si nos voisins veulent échapper à la destruction, ils doivent vivre le doigt sur la détente.

« Vivre le doigt sur la détente », c'est bien l'attitude normale de qui n'a pas la conscience tranquille et les Turcs sont payés pour le savoir.

Quelques jours auparavant, le 8 Avril, dans une Conférence de Presse, M. Saradjoglu, Premier Ministre, avait répondu aux journalistes américains qui l'interrogeaient sur les minorités en Turquie, qu'il n'y a qu'une minorité, les Kurdes, dont le nombre ne dépasse pas le million et dont les soulèvements ont pour cause des questions religieuses et des fins politiques.

Pas possible !

Tout le monde ne partage donc pas l'opinion d'Ekrem USAKLIGIL sur les « Turcs négligés » de son pays. En tout cas l'étrange c'est que malgré les vingt-cinq ans de civilisation kémaliste, il reste encore tant de Turcs négligés ou barbares, à civiliser par la force. Le Colonel ELPHINSTON met en garde le Gouvernement :

Les chefs féodaux kurdes craignent un peu la diffusion de la doctrine communiste parmi les hommes de leurs tribus, mais si le Gouvernement Turc continue à mener sa politique d'assimilation, la grande masse des Kurdes actuellement sous domination ottomane pourrait saluer un changement qui les ferait membres d'une république de l'Union Soviétique, soit à caractère kurde prédominant, soit à caractère kurdo-arménien.

Cet avertissement portera-t-il ses fruits ? Ou au contraire ne servira-t-il pas de prétexte pour attaquer l'U. R. S. S. ?

Ismet INONU dans un discours électoral déclarait (13 Mai) : « Notre peuple est maintenant membre des

Nations-Unies, allié de la Grande-Bretagne et proche ami des Etats-Unis. » Il avait dit, quelques instants auparavant : « Nous n'avons pas douté un seul moment, devant la propagande et les demandes injustifiées d'un pays étranger, du sentiment de justice et de compréhension du monde... » L'appel au sentiment de justice est, à coup sûr, d'un pince-sans-rire. Les Turcs n'ont pas le sens de l'humour.

Quelques jours après, c'est le journal officieux *Ulus* (18 Mai) qui disait : « Pour qui travaillent les démocrates ? Pas pour les Turcs. Derrière les Démocrates, il y a un quelconque Pichevari. » Et si l'on répondait que derrière les Républicains, il y a aussi quelque fantoche... ?

Je me suis laissé dire qu'au début de Juin des représentants du Parti Démocrate turc avaient eu des contacts avec des notables Kurdes à Diarbékir. Ils auraient déclaré qu'ils étaient partisans d'une décentralisation complète et de la réparation de tous les torts causés aux Kurdes par le Régime de la Grande République.

Voix du bon sens ? manœuvre électorale ? L'avenir nous le dira.

Mais je ne voudrais pas terminer ce chapitre sur la situation des Kurdes en Turquie sans signaler aux lecteurs ce petit détail que peut-être ils n'ont pas remarqué.

Lors du voyage officiel à Ankara de son Exc. Béchara El-Khoury, Président de la République Libanaise, il reçut de l'Association pour la défense des droits du Sandjak d'Alexandrette et d'Antioche une pétition, publiée par les journaux arabes de Damas, où la population se plaignait de ce que le Gouvernement Turc empêchât de parler arabe et fit tous ses efforts pour turquiser le pays. Qu'attend le *Son Posta* pour publier un article

de M. USAKLIGIL informant l'univers (et les correspondants de l' « *Associated Press* » en particulier) que les « Turcs négligés » du Hatay parlent une « drôle de langue », un « patois » qui a emprunté au Turc tous les mots d'allure scientifique et philosophique, bref tout ce qui a trait à la civilisation ?

III

SOUS LES AILES DE LA R. A. F.

« Il est regrettable que le droit des Kurdes à l'autonomie n'ait pas été reconnu. »

PAUL BONCOUR, à Genève, lors
de l'admission de l'Irak à la
S. D. N.

§ 1. — *Le Paradis à l'ombre des épées*

L'Irak où nous allons maintenant introduire nos lecteurs est un pays classique. C'est le pays de l'« Histoire Sainte ». Ninive et Babylone, Ur en Chaldée, le Tigre, l'Euphrate, la Mésopotamie, ce sont là des noms familiers à toutes les oreilles chrétiennes et à tous ceux qu'intéresse l'histoire des Civilisations antiques. Le Royaume d'Irak d'aujourd'hui est un rejeton qui, après la guerre 1918, s'est détaché du tronc pourri de l'Empire Ottoman. D'abord placé sous mandat britannique le jeune pays fut le premier à obtenir son Indépendance, en 1931. C'est le jeune roi, Faïçal II, qui préside aujourd'hui aux destinées de l'Etat, sous la Régence de son cousin l'Emir Abdulillah. En moins de vingt-cinq ans, c'est le troisième monarque de la dynastie. Les Hachémites n'ont pas tous la vie bien

solide. Faïçal I^{er} mourut d'une maladie de cœur, en 1933 ; Ghazi I^{er}, d'un accident d'auto, en 1939. Des mauvaises langues n'ont pas manqué d'insinuer qu'on avait aidé le destin. Notre petit roi n'a rien à craindre. Il n'en a pas encore assez vécu pour éprouver des crises cardiaques et les seules autos qui soient à sa disposition peuvent capoter sans danger pour son existence.

C'est ce petit Royaume, gouverné aujourd'hui par ce tout petit roi, que d'aucuns, en 1917, à Sir Arnold WILSON, disaient être « le Jardin d'Eden ». (*Loyalties, Mésopotamia*, 1914-1917, 2^e éd. 1931, p. 306). Ah ! certes, on ne se douterait pas que l'étuve de Basra est un reste du Paradis terrestre et on ne le croirait pas davantage sous les rafales de vent de sable de Bagdad. Mossoul même, la « Mère des Deux Printemps », n'est que relativement paradisiaque. Il faut monter plus au Nord, dans le Kurdistan, si l'on veut évoquer le Paradis Perdu. Mais si ça n'est plus vers le charme de la nature que l'on se tourne, mais vers la vie paisible qu'on y pourrait mener, alors c'est « le Paradis à l'ombre des épées » que nous allons rencontrer.

En effet, de tous les Etats du Moyen-Orient nés de la Grande Guerre, l'Irak est probablement le moins homogène et vraisemblablement le moins stable.

Le moins homogène car, mises à part les minorités importantes de Chrétiens, Juifs, Yézidis et autres, la population comprend une forte majorité de Chiïtes dans le vilayet de Basrah, deux tiers de Chiïtes dans le vilayet de Bagdad et les Sunnites qui l'emportent en nombre dans le vilayet de Mossoul sont des Kurdes pour la plupart et non point des Arabes.

Voici ce qu'en dit A. WILSON, dans la Préface de *Mésopotamie 1917-1920* (Oxford, 1931), p. IX :

La conception d'une Arabie comme entité indépendante n'était pas étrangère à la minorité éduquée, mais l'idée de l'Irak comme nation indépendante avait à peine pris forme, car le pays manquait d'homogénéité géographique, économique et raciale. Des tendances séparatistes étaient fortes à Basra; on pouvait à peine espérer que les vilayets de Basra et de Bagdad pourraient maintenir leur existence comme état autonome sans le revenu qu'on espérait pouvoir éventuellement tirer des ressources économiques du vilayet de Mossoul. Or les trois-quarts des habitants du vilayet de Mossoul étaient non-arabes, cinq-huitièmes étant kurdes et un huitième Chrétiens ou Yézidis. Le problème kurde se trouvait insoluble. Les hommes des tribus étaient désunis et intraitables; leurs chefs n'avaient pas de commune politique et n'étaient d'accord que sur leur opposition à toute forme de gouvernement qui voudrait les amener sous une domination arabe...

Or non seulement la famille royale est arabe et sunnite, mais les principales commandes du Gouvernement sont aux mains de ces derniers au détriment des Chiites et des Kurdes qu'ils considèrent comme des minorités. On comprend qu'une telle anomalie doive provoquer des remous politiques. L'Irak est donc un terrain idéal pour les « pronunciamiento », les coups d'état, les révoltes. J'ai sur ma table les quatre volumes de : « *L'histoire des Ministères irakiens* » (en arabe) de SEYID ABDUL REZZAK AL-HASANI (Saida, 1933-1940). Ici un ministre, comme Sadoun, se suicide, là le Généralissime Bekir Sidqi meurt assassiné. Le peuple se soulève à Souk-el-Chotyoukh; il y a des troubles à Samawa; les Yézidis se révoltent au Sindjar, les Assyriens se font massacrer à Semel; les Chiites s'agitent dans le Sud; les Kurdes se remuent dans le Nord; partout les Bédouins Arabes trouvent moyen de se bagarrer. Bref l'armée et la garde mobile sont toujours

en action et les Cours Martiales ne chôment pas. Les chefs de tribus en résidence forcée, les ex-ministres exilés ou en fuite ne se comptent plus. Oui, l'Irak est vraiment le Paradis, « Le Paradis à l'ombre des épées ». Et les Archives de la S. D. N. sont là pour nous rappeler que cet Eden a souvent fait parler de lui !

§ 2. — *Les Britanniques et les Kurdes*

Avant de montrer la place de choix que les Kurdes occupent dans ce paradis irakien, qu'il me soit permis de dire quelques mots des relations anglo-kurdes.

Ils sont nombreux les Britanniques qui, en Irak et ailleurs, ont eu affaire aux Kurdes, durant et surtout après la Grande Guerre. Je ne puis ni ne veux les rappeler tous ; qu'il me suffise de dire qu'ils étaient, dans l'ensemble, parfaitement préparés à leur tâche et qu'ils s'y appliquèrent, on peut le dire, je crois, avec sympathie. Qu'il s'agisse d'officiers politiques ou de conseillers administratifs, d'ingénieurs ou de chefs de troupes spéciales, tous, à des titres divers, ont bien mérité du Kurdistan.

Le chef de file de cette pléiade est, sans contredit, le Major SOANE († 1923). Il était arrivé en Perse en 1902, connaissait à fond le persan, le kurde et leurs dialectes. En 1906, il s'était converti au Chiisme et plus tard, sous le nom de Mirza Ghulam Husain Shirazi, avait parcouru la Mésopotamie et le Kurdistan, sous un déguisement. Il publia, en 1912, le récit de son voyage, dans un ouvrage qui, au dire de Sir Arnold WILSON (*Mesopotamia*, 1917-1920, p. 82), n'a pas été surpassé dans l'abondante littérature des voyages en Orient, « par ses qualités d'intérêt humain, d'observation personnelle et

de charme littéraire ». Il publia des textes, des traductions, des études et aussi une grammaire. Son influence fut immense sur les Kurdes « qui le servaient avec une loyauté qu'ils n'accordaient que rarement à leurs propres chefs », car « il mettait en jeu leurs sentiments — presque toujours leurs plus nobles sentiments — leur orgueil de race et leur honneur personnel ».

Le Major NOEL, plus spécialisé dans les affaires persanes, eut cependant aussi un grand rôle à jouer chez les Kurdes. Les Capitaines HAY, à Khoi et à Arbil, LEES à Halebja, JARDINE à Duhok, CLARKE à Souleymanié, montrèrent aussi leurs qualités d'hommes d'action. Puis on verra apparaître, informer et agir à diverses dates et en des endroits différents G. R. DRIVER, le Capitaine MUMFORD, le Major C. J. EDMONDS, le Major BOLTON, le Colonel ELPHINSTON. Je ne puis passer sous silence l'ingénieur néo-zélandais A. M. HAMILTON qui, dans son livre devenu classique : « *Route à travers le Kurdistan* » (1^{re} éd. 1937, 5^e éd. 1945) raconte de façon très vivante la construction, dans une contrée sauvage, s'il en fut, de la route Arbil-Rayat, par Rewandouz pour faciliter les relations commerciales entre le Kurdistan et le Nord de la Perse. On trouvera dans la Bibliographie quelques-uns des ouvrages ou articles qu'ils ont composés sur leur séjour parmi les Kurdes. D'autres Britanniques, au début surtout de l'occupation anglaise du Kurdistan, payèrent de leur vie, c'était inévitable, de mutuelles incompréhensions. Quant à ceux qui ne virent les Kurdes que du haut du ciel pour leur imposer un joug qui n'était même pas celui de la Couronne, auquel eux-mêmes n'avaient pas confiance et qui répugnait foncièrement aux Kurdes, nous n'aurons que trop l'occasion d'en parler dans les pages qui suivent.

§ 3. — *Pour la Couronne : l'Emir Faïçal ou Cheikh Mahmoud ?*

Avant même la fin de la guerre les Alliés avaient décidé de dépecer l'Empire Ottoman et l'accord SYKES-PICOT (6 Mai 1916) réglait le partage des dépouilles. Les Russes d'abord peu favorables (Mémorandum SAZONOV (29 Février 1916) avaient fini par accepter la combinaison (note du 26 Avril 1916) à condition que la région (Kurde) située au Sud de Van et de Bitlis serait incluse dans la zone russe. Mais l'homme propose... et voici la Révolution bolchévique qui change les données du problème. Sans parler des manifestations d'éloquence de certains politiques qui devaient troubler, jusqu'aujourd'hui, le sommeil de bien des diplomates. D'abord la Déclaration BALFOUR (9 Novembre 1917) qui destinait la Palestine à devenir le « foyer juif », et surtout la Déclaration Anglo-Française, du 8 Novembre 1918, affirmant que la France et la Grande-Bretagne n'avaient pas d'autre but

que la complète et définitive libération des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de Gouvernements Nationaux et Administrations tirant leur autorité de l'initiative et du libre choix des populations indigènes.

Tous ces discours ne tarderaient pas à avoir leur répercussion dans le Kurdistan.

L'Armée Britannique avait occupé Kirkouk, le 7 Mai 1918, et les chefs Hamawend, ainsi que les notables de Souleymanié, invitaient les Anglais à venir chez eux, décidés qu'ils étaient à organiser un Gouvernement Provisoire, présidé par Cheikh MAHMOUD Barzanji, qui se considérerait comme le « Représentant des Anglais », sous la protection du glorieux drapeau britannique.

Mais sous la pression des Turcs qui reprirent la ville

et opérèrent quelques représailles, les Anglais se retirèrent et ne revinrent sur leurs positions qu'au moment de l'armistice, en Novembre. C'est alors que le Major NOEL fut envoyé sur les lieux pour rendre compte de la situation. Il avait plein pouvoir de Sir Arnold WILSON, Commissaire Civil. Cheikh Mahmoud fut nommé Gouverneur, on liquida les fonctionnaires arabes et turcs qu'on remplaça par des Kurdes, assistés de Conseillers britanniques. Le 1^{er} Décembre, lors d'une visite de Wilson, Cheikh Mahmoud lui présenta le document suivant, signé d'une quarantaine de chefs de tribus :

Le Gouvernement de Sa Majesté ayant annoncé son intention de libérer les peuples Orientaux de l'oppression turque et de leur octroyer assistance pour l'établissement de leur Indépendance, les chefs, représentants du peuple du Kurdistan, prient le Gouvernement de les accepter sous la protection Britannique et de les rattacher à l'Irak afin qu'ils ne soient pas privés du bénéfice de cette association. Ils demandent au Commissaire Civil de Mésopotamie de leur envoyer un Représentant avec le pouvoir nécessaire pour permettre au peuple Kurde sous les auspices britanniques de progresser pacifiquement dans les voies de la civilisation. Si le Gouvernement étend son assistance et sa protection sur eux, ils s'engagent à accepter ses ordres et avis.

Dans une lettre officielle Wilson fit savoir que toutes les tribus entre le Grand-Zab, jusqu'au Diyala (sauf les tribus persanes, naturellement) passaient sous l'autorité du Cheikh. Il y eut bien quelques mécontentements à Kifri et Kirkouk, mais, fin Décembre, le Major NOEL avait installé ses conseillers un peu partout, à Rawendouz, à Khoi, à Rania...

En Janvier 1919, l'occupation du Kurdistan se poursuivit : Zakho, Duhok, Amadia furent occupés.

Mais Cheikh Mahmoud voulait davantage. Il rêvait d'un Etat unitaire autonome sous protection britannique

et, dit Wilson, cela méritait considération car « si c'était faisable, ça promettait beaucoup de faciliter la tâche de former un État Arabe avec les trois vilayets restants » (p. 130).

D'ailleurs cette idée d'un Kurdistan indépendant sous protection britannique n'était pas nouvelle. Un chef des Mukri, de Saoudj-Boulak (le Mahabad d'aujourd'hui) en avait déjà fait la proposition au Lieutenant-Colonel KENNION, en Juillet 1918, pour servir d'Etat-tampon entre l'Etat Arménien et l'Etat Arabe. Et le Général Kurde, Chérif Pacha, avait fait les mêmes ouvertures, à Londres, en Octobre 1918, à Sir Percy Cox.

Entre temps Mahmoud ne satisfait qu'à moitié les Anglais, ses protecteurs, et les Kurdes, ses administrés. Noel partit pour explorer le reste du Kurdistan et Soane le remplaça à Souleymanié : il se rendit compte du mécontentement. On songeait à quelques modifications. Le Cheikh eut-il vent de l'affaire ? Toujours est-il que le 22 Mai 1919, ayant levé une troupe de 300 Kurdes d'au delà de la frontière persane, il attaqua la ville de Souleymanié, fit prisonnier le Major GREENHOUSE, qui remplaçait Soane absent et se déclara Roi du Kurdistan. C'était trop. On décida une expédition punitive. Le Général FRASER, le 17 Juin, marcha contre Mahmoud installé dans la gorge de Darbendé Baziyan. Attaqué le 18, le Cheikh fut blessé et fait prisonnier. Les Britanniques entrèrent à Souleymanié le 19. Il fallut six semaines pour réduire les autres « rebelles » égaillés dans les montagnes. Mahmoud, amené à Bagdad, fut condamné à mort, puis grâcié à cause du bon traitement qu'il avait donné aux officiers britanniques, ses prisonniers. On l'envoya en exil aux Indes.

L'*Indian Office* s'émut et dans une dépêche du 24 Août

demandait à Wilson « si dans les circonstances actuelles il ne vaudrait pas mieux retirer nos officiers politiques... et laisser les Kurdes à leurs propres plans ? » C'est vrai que, plus au Nord, les choses n'allaient pas mieux, le Capitaine PEARSON avait été tué par les Goran (Zakho) en Mars et, le 14 Juillet, le Capitaine WILLEY se faisait assassiner à Amadia. Ce qui exigea le départ d'une colonne pour Amadia et le Berwari. Les chefs coupables furent exécutés.

Wilson répondit pourtant :

Les récents événements n'ont aucunement modifié mon point de vue en ce qui concerne la nécessité de donner effet à la politique approuvée par le Gouvernement de S. M. le 9 Mai pour des Etats Kurdes autonomes, mais le degré de contrôle doit dépendre des besoins du pays et des considérations stratégiques. Le contrôle doit être relativement plus étroit dans le District de Souleymanié à cause de sa situation géographique et stratégique et à cause de la richesse du pays et du désir de la population de s'assurer les revenus d'un sol qui est en grande partie aux mains de propriétaires privés et est capable d'un grand développement, le district étant centre de l'industrie du tabac et riche en élevage et en forêts. (P. 144.)

L'année ne devait pas se terminer sur cette note optimiste. En Octobre Mr. Bill, parti à Akra pour réconcilier des chefs du Zibar, tombe dans une embuscade, au passage du Zab, le 1^{er} Novembre, et s'y fait tuer ainsi que le Capitaine Scott. Zibaris et Barzanis pillent Akra et le Capitaine KIRK, de Batas, va les mettre à la raison en brûlant la maison de leurs chefs, sans faire de mal aux villageois. Les Britanniques abandonnèrent le Kurdistan du Nord, laissant Amadia, le Zebar et Rewendouz. Mais dans sa dépêche du 15 Novembre, Wilson disait :

Je doute que les éléments chiïtes acceptent un Gouvernement Arabe à prédominance sunnite, mais je suis sûr que les Kurdes ne l'accepteront pas... En ces circonstances, il semble impossible de créer des Etats Kurdes autonomes; en tout cas, tant que la frontière du Nord de l'Irak n'aura pas été fixée, nous ne pourrons donner aux chefs possibles de ces Etats des assurances capables de les encourager à épouser notre politique. (P. 314.)

Le 11 Mars 1920, Faïçal est proclamé Roi de Syrie à Damas, et Abdallah, Emir d'Irak.

Le 1^{er} Mai, à San-Remo, la Grande-Bretagne accepte le Mandat sur l'Irak et la Palestine, tandis que la France aura celui sur la Syrie.

En Juin, Wilson fait une tournée à Mossoul, Kîrkouk et Souleymanié, et constate que « tous les rapports sont d'accord pour montrer que les Kurdes sont tranquilles et sans sympathie et peu de compréhension des demandes nationalistes ». (P. 259.)

En Syrie, Faïçal, poussé par les Britanniques, comme l'avoue Wilson à plusieurs reprises, regimbe contre les Français qui lui envoient un ultimatum, battent l'armée chérifienne à Meisaloun, occupent Damas et Alep le 25 Juillet et déclarent déchu Faïçal qui a d'ailleurs pris la fuite avec tout son Etat-Major.

Le 18 Août on signe le Traité de SÈVRES qui reconnaît les droits des Kurdes à l'Indépendance et envisage le rattachement possible des Kurdes d'Irak à ce nouvel Etat. (Voir ci-dessus, ch. II, § 1.)

Aussitôt les troubles recommencent; le 12 Août, le Capitaine Hay est attaqué dans la gorge de Rawendouz, Kirk doit quitter Khoi, le 3 Septembre, A Arbil, Khurshid Agha et Ahmed Effendi qui ont pris le pouvoir déclarent à Wilson (le 8 Septembre) qu'ils sont prêts à maintenir l'ordre et accepter l'Administration Civile.

« Mais, ajoutent-ils, nous vous demandons deux choses. D'abord l'assurance qu'on ne permettra pas aux Turcs de revenir et qu'on ne laissera pas les Arabes nous gouverner, nous Kurdes. Et deuxièmement l'envoi immédiat de troupes à Arbil pour montrer aux agitateurs que le bras du Gouvernement Britannique est encore long et fort. » (P. 287-288.)

Que répondre à cela ? se demande Wilson. Mais les troupes arrivèrent le 14 Septembre, « à la joie de nos partisans ».

A Souleymanié, tout était calme, grâce à Soane. A Akra, les Surchi se soulèvent et attaquent un camp de rapatriement d'Assyriens qui leur infligent une sanglante défaite. Ils perdirent alors (mi-Septembre) plus d'hommes que durant toutes les expéditions punitives organisées contre les Kurdes du Nord par les troupes régulières en 1919-1920. (P. 291.)

Wilson quitta l'Irak pour le Golfe Persique et c'est Sir Percy Cox qui revint comme Haut-Commissaire Civil. Il eut naturellement à s'occuper des affaires Kurdes et voici ce qu'il en dit dans le « *Rapport sur l'administration de l'Irak, Octobre 1920-Mars 1922* » :

Un plan pour diviser l'Irak en 10 liwas, 35 qadhas et 85 nahîés, se rapprochant de très près de l'ancienne organisation turque, fut élaboré et approuvé le 12 Décembre 1920. J'y donnai mon approbation mais avec certaines réserves en ce qui concerne les régions kurdes. Le Conseil avait oublié les restrictions faites par le Traité de Sèvres. Il avait traité la question sur les mêmes bases que le reste de l'Irak.,

En ce qui concerne la loi électorale le rapport dit :

Le plan ne tenait pas compte de la sauvegarde à laquelle la communauté kurde avait droit en vertu du Traité de Sèvres. En accord avec les décisions prises à la Conférence du Caire, et dès mon retour de cette Conférence, je procédai

à préciser les désirs des Kurdes des régions comprises dans les territoires sous mandat britannique et inclus dans l'Etat d'Irak. Le 6 Mai 1921 j'établis une circulaire qui fut diffusée par mes Conseillers dans les districts de Mossoul, Kirkouk et Souleymanié. Je pus tirer des informations qui me parvinrent que dans ces régions les Kurdes avaient leurs opinions divisées et qu'ils avaient peur pour leurs intérêts si Bagdad devait maintenir les nœuds de l'Economie et de l'Industrie en Irak. Ils trouvaient qu'ils seraient frustrés. La région de Souleymanié décida de ne pas prendre part à l'élection du Roi d'Irak. A Kirkouk, la candidature de l'Emir avait été rejetée, les Kurdes demandaient un gouvernement de leur race. En dernier ressort, une pétition me fut présentée; elle demandait un an de délai avant une décision définitive... En présence des représentants de toutes les communautés et des délégations de tous les liwas, Souleymanié et Kirkouk exceptés, je proclamai l'Emir Faïçal, Roi d'Irak. J'annonçai aussitôt la reconnaissance de Sa Majesté par le Gouvernement Britannique. Du côté Kurde, les Kémalistes eurent aussi leurs difficultés. En Janvier 1921, ils furent obligés d'entrer en action, sans grand succès toutefois, pour assujettir le Hawerki. En Octobre 1921, ils attaquèrent Chernakh avec des forces considérables. Ces forces étaient composées en grande partie pour la plupart des tribus en guerre avec Abdul Rahnan Agha, Cheikh de Chernakh, qui était pratiquement indépendant depuis l'armistice. Il n'avait eu aucune peine de cultiver des relations amicales avec les autorités britanniques et à l'arrivée de l'Emir Faïçal, lui et d'autres chefs kurdes, exprimèrent leur volonté de le reconnaître comme Roi et de former une Province dans l'Etat d'Irak *sous la condition d'avoir une autonomie locale.*

Souleymanié rejeta presque totalement n'importe quelle forme d'inclusion dans le Gouvernement d'Irak.

Ainsi donc, malgré l'abstention totale des *liwas* kurdes, les Anglais annoncèrent que 97 % des électeurs s'étaient prononcés en faveur du Roi Faïçal qui fut intronisé solennellement le 23 Août 1921.

En Septembre 1922 Cheikh Mahmoud fut autorisé à

rentrer à Souleymanié. En Octobre il se proclama « Hukumdar », Roi du Kurdistan-Sud, émit des timbres postaux et fiscaux représentant deux poignards entrecroisés et fit éditer un journal : *Roje Kurdistan, Le Soleil du Kurdistan*, qu'après son départ il remplaça par : *Bange Heq, La Voix de la Justice*. Son frère Cheikh Qadir Barzanji forma le premier Ministère Kurde avec un Chrétien Abdul Karim Alaka, comme Ministre des Finances. Haj Moustapha Pacha était Ministre de l'Education Nationale et Saleh Zéki Bek (+1944) était Commandant en Chef de l'Asie Nationale. On a vu ailleurs, et souvent, des équipes ministérielles qui ne valaient sans doute pas celle-là.

Mais il y eut bientôt des frictions entre le Roi Mahmoud et ses protecteurs Britanniques. Le 3 Mars 1923, une attaque de la R. A. F. qui lance des bombes de 250 kgs oblige Mahmoud à partir à Sardach, en Perse. Il se réinstalle en Juillet. Voulant étendre sa zone de domination, de nouveaux raids (16 Août, 25 Décembre 1923, 24 Mai 1924) le forcent cette fois à se réfugier à Pendjoutine où il restera jusqu'en 1930.

Le Capitaine CLARKE, Conseiller du Cheikh Mahmoud et chargé de le convaincre d'accepter le Gouvernement irakien, rapporte plusieurs anecdotes qui se sont passées durant ces bombardements de Souleymanié. On les lira dans HAMILTON (5^e éd., ch. XII, pp. 153-160). Deux officiers aviateurs britanniques blessés sont tombés entre les mains du Cheikh. Il les fait soigner le mieux qu'il peut, fait venir un Docteur Anglais et promet de leur rendre la liberté si leur état de santé l'exige. Apprenant qu'un autre officier a été tué, il envoie une lettre d'excuse. On cessait le combat à l'heure du thé, pour ne pas troubler les habitudes des assaillants ! Bien plus, Clarke qui,

au moment de quitter la ville, avait fermé la maison et remis la clé au Cheikh Mahmoud, malgré le bombardement qui avait démoli presque entièrement la ville, retrouva tous ses biens intacts, ainsi que le Cheikh le lui avait promis. « Drôle de guerre, concluait Clarke, et quel type que ce Cheikh Mahmoud ! » Et le Général MAC DONALD qui avait dirigé l'expédition faisait aussi cette remarque : « Donnez-moi donc toujours des Kurdes à combattre, plutôt que des Derviches impétueux ! »

§ 4. — *Petits papiers et beaux discours*

Avant de pousser plus avant, mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques textes officiels qui montrent quelle est exactement la position juridique des Kurdes en Irak. Il nous suffira par la suite de confronter les textes et la réalité pour constater que les fonctionnaires irakiens qui ont tous fait leur apprentissage en Turquie ont retenu cette leçon qu'on ne perd jamais rien à signer un papier. C'est un procédé commode pour satisfaire les gogos et il n'empêche nullement d'agir à sa guise.

Voici d'abord une DÉCLARATION OFFICIELLE, faite à Bagdad, le 24 Décembre 1922, au nom du Gouvernement de S. M. On la trouvera dans le « Rapport spécial soumis à la S. D. N. sur le progrès de l'Irak, pour la période 1920-1921, p. 256 :

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique et le Gouvernement de l'Irak reconnaissent les droits des Kurdes vivant dans les frontières de l'Irak, d'établir un Gouvernement Kurde à l'intérieur de ces frontières. Ils espèrent que les différents éléments Kurdes arriveront, dès que possible, à un arrangement entre eux pour ce qui est de la forme qu'ils désirent que revête ce Gouvernement et sur les limites où ils veulent s'étendre. Ils enverront des Délégués responsables pour discuter de leurs relations économiques et poli-

tiques avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique et le Gouvernement Irakien.

Voici maintenant une DÉCISION DU CONSEIL DES MINISTRES D'IRAK, datée du 11 Juillet 1923. Elle est claire et nette :

Le Gouvernement Irakien n'a pas l'intention de nommer des fonctionnaires arabes dans les districts Kurdes, sauf des techniciens.

Il n'a pas non plus l'intention de forcer les habitants des districts Kurdes d'employer la langue arabe dans leur correspondance officielle.

Les droits des habitants et des communautés civiles et religieuses dans lesdits districts seront conservés intacts.

Le TRAITÉ DE LAUSANNE, qui, d'un trait de plume, abrogeait le Traité de Sèvres et, par le fait, anéantissait les espoirs des Arméniens et des Kurdes de voir leur Indépendance réalisée, prévoyait, dans son article 3, l'arbitrage de la S. D. N. pour le différend de Mossoul. Dans sa séance du 30 Septembre 1924, la S. D. N. chargea une Commission, présidée par le Comte Téléki, d'aller enquêter sur place. Voici ce qu'on peut lire, p. 57 du RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (C. 400, M. 147 - 1925) :

S'il fallait tirer une conclusion de l'argument ethnique isolément, elle conduirait à *préconiser la création d'un Etat Kurde Indépendant*, les Kurdes formant les cinq huitièmes de la population. Si une telle solution était envisagée, il conviendrait de joindre au chiffre précédent les Yézidis, Kurdes de religion zoroastrienne, et les Turcs dont l'assimilation par l'élément Kurde serait aisée. Dans une évaluation ainsi faite, les Kurdes formeraient alors les sept huitièmes de la population. Les statistiques et les cartes présentées par les deux Hautes Parties sont inexactes.

Dans sa 37^e session, le Conseil de la S. D. N. décida, le 16 Décembre 1925, que le vilayet de Mossoul serait rattaché à l'Irak, étant bien entendu que le pays resterait sous mandat durant vingt-cinq ans. Et il ajoutait :

Il devra être tenu compte des vœux émis par les Kurdes qui demandent que des fonctionnaires de leur race soient désignés pour l'administration de leur pays, l'exercice de la justice, l'instruction dans les écoles, et que la langue Kurde soit la langue officielle de ces services.

A cette décision internationale le Gouvernement de Bagdad ne se sent plus de joie et c'est alors une pluie de discours et de circulaires.

D'abord le DISCOURS et la Circulaire du Premier Ministre du 21 Janvier 1926 :

Nous accorderons aux Kurdes leurs droits. Les fonctionnaires seront pris parmi eux. Leur langue nationale sera la langue officielle et leurs enfants recevront l'instruction dans leur langue dans les écoles. Il nous est obligatoire de reconnaître aux Kurdes leurs droits.

CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE DONNANT DES INSTRUCTIONS A TOUS LES MINISTRES :

Votre Excellence a sans aucun doute lu le discours du Premier Ministre à la Chambre des Députés et publié dans la Presse ces jours derniers. Ce discours expose la politique que le Gouvernement poursuit et veut poursuivre dans l'administration de la zone kurde, c'est-à-dire que les fonctionnaires seront des Kurdes et que la langue officielle sera le Kurde.

Son Excellence me prie donc de demander à Votre Excellence de chercher à mettre en exécution cette politique et de faire tout son possible pour les établissements de la zone en question.

La CIRCULAIRE n° 2.295 du 18 Février 1926, du Ministre de l'Intérieur de Bagdad au Moutessarif de Mossoul, n'est pas moins explicite :

Sujet : Régions Kurdes :

Nous vous envoyons ci-joint une copie du discours fait par son Exc. le Premier Ministre au Parlement. Il définit la politique du Gouvernement dans les régions kurdes. Lisez-le attentivement et ayez cette politique présente à

l'esprit comme un « Dastour » qui sert de base à toute action à entreprendre.

Discours du Premier Ministre Irakien au Parlement (Février 1926) :

Nous savons tous que le Gouvernement a fixé, dans ses lois, sa politique à l'égard des Kurdes et des Communautés non-musulmanes. Le Gouvernement a par conséquent estimé, en vertu de ses prérogatives, que les Nations du Nord, et spécialement les Kurdes, obtiendront leurs droits naturels et qu'elles obtiendront satisfaction pour administrer leurs intérêts dans leurs régions. Nous sommes tous d'accord, sur ce fait, de même que l'Assemblée Constitutionnelle a reconnu la présente administration avant l'expédition de la décision de la S. D. N. Les termes de l'art. 3 sont d'accord avec les désirs du pays.

Cette Nation ne peut subsister sans accorder aux sectes de l'Irak leurs droits propres. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le Gouvernement Turc fut désuni et divisé parce qu'il ne reconnut pas les droits à l'existence des Nations et qu'il les empêcha de se développer. C'est une bonne leçon pour nous et nous devons en profiter. Nous ne devons pas continuer la politique du Gouvernement précédent (c'est-à-dire des Turcs); nous accorderons aux Kurdes leurs droits; leurs fonctionnaires seront désignés par eux, la langue officielle sera leur langue et l'éducation de leurs enfants dans leurs écoles sera faite dans leur langue également. (Applaudissements.)

Il est de notre devoir de traiter avec impartialité et justice toutes les Communautés, qu'elles soient Musulmanes ou non, et de faire droit à leurs revendications.

Si après tous ces flots d'éloquence les Kurdes d'Irak ne sont pas satisfaits, c'est qu'ils ont bien mauvais caractère... à moins que les promesses ne soient restées que de belles promesses !

§ 5. — *Sous les ailes de la R. A. F.*

Les Anglais sont gens pratiques. Ils ne tardèrent pas à se rendre compte que l'Irak était un pays ingouver-

nable, que le Mandat était pour eux source d'ennuis perpétuels et que leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques seraient bien mieux sauvegardés s'ils se débarrassaient de cette charge en signant avec l'Irak un Traité qui leur donnerait tout profit et sans aucun inconvénient. Dès le mois de Février 1929, Sir G. CLAYTON fit savoir au Gouvernement irakien que le Gouvernement de S. M. était prêt à appuyer l'entrée de l'Irak à la S. D. N. après l'avoir émancipé. En Novembre, Lord PASSFIELD présenta à Genève un Mémoire si optimiste que le Rapporteur de la Commission des Mandats, M. Pierre Orts, en restait tout ébahi ! Les Anglais sont des « as », c'est entendu ; mais mener à bien en moins de cinq ans un travail d'émancipation que les experts de la S. D. N. avaient estimé devoir durer vingt-cinq ans, voilà qui en dit long sur les capacités britanniques.

En Juin 1930, fut signé le Traité Anglo-Irakien qui remettait au Roi d'Irak le soin de maintenir désormais l'ordre à l'intérieur et de se défendre contre toute attaque extérieure. Naturellement ce traité ne contenait aucune clause concernant les Minorités. Peut-être que le Haut-Commissaire Britannique n'avait jamais entendu parler de tels problèmes... mais Genève fit alors récolte abondante de pétitions, de plaintes, de craintes qui surgissaient de tous les coins de l'horizon irakien. Bornons-nous aux Kurdes. Je laisse la parole au Capitaine MUMFORD, qui fut, durant sept ans, officier de l'Intelligence Service, en Irak :

Le Traité Anglo-Irakien, définissant nos relations avec l'Irak quand ce pays serait devenu indépendant, fut publié en Juin 1930. Il en résulta des pétitions et des troubles parmi les Kurdes et les autres.

Les Kurdes tentèrent, prudemment ou non, de boycotter les élections de ce même été.

Cette agitation se termina par une révolte quand l'Armée Irakienne tira sur une foule kurde. Cheikh Mahmoud en prit prétexte pour déclencher une révolte ouverte. Mahmoud demanda une forme limitée d'autonomie sous la protection britannique et protesta contre une influence directe du Gouvernement de Bagdad qui était Arabe.

On espérait que le Gouvernement Arabe aurait pu seul régler la situation. On s'aperçut vite qu'il n'en était pas question, vu la profondeur du sentiment kurde et l'incompétence de l'armée arabe.

La R. A. F. eut à supporter la plus grande part des opérations. Le bombardement des villages kurdes devint inévitable si l'on voulait mater la rébellion. Même ainsi, le Cheikh Mahmoud ne se rendit que huit mois plus tard...

Et d'une ! L'affaire avait commencé le 6 Septembre 1930, quand l'armée irakienne avait tiré sur la population civile de Souleymanié. Et dire que le Ministre de l'Intérieur d'alors, Djemil el-Madfai, avait affirmé officiellement au Conseiller Britannique de l'Intérieur, en Septembre, qu'un régiment et deux canons suffiraient pour mettre les Kurdes à la raison ! Ces Kurdes, « des scorpions qui doivent être écrasés sous les talons arabes » comme l'écrivaient ingénument les journaux de Bagdad !

Naturellement ces « scorpions » avaient fait appel à Genève et la décision de la S. D. N. obligea Sir Kenehan CORNWALLIS à adresser le 3 Février 1931 une note à Djemil el-Madfai et qui peut se résumer ainsi :

Vous savez que les demandes kurdes pour obtenir une autonomie nationale furent rejetées par la S. D. N. sur le conseil et avec l'appui du Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

La décision de la S. D. N., si je comprends bien, sera prochainement communiquée aux pétitionnaires et au Gouvernement Irakien. Je recommande à la Presse Irakienne de ne point commenter les décisions de la S. D. N., de peur

que les sentiments kurdes ne soient excités. Je dois de même exposer mes vues de nouveau pour la pacification des Kurdes; *si on les avait suivies auparavant, les catastrophes présentes n'auraient pas eu lieu.* Je vous avais prévenu de l'inopportunité de relever le Colonel Tewfiq Wehby Bey, le Moutessarif de Souleymanié. Il a cependant été relevé. L'emploi de la langue locale au point de vue législatif dans les régions habitées par les Kurdes, fut refusé par le Comité Interparlementaire sans que l'on introduise les réformes qui avaient été demandées par les Kurdes. Ils en sont très malheureux. Un inspecteur pour l'instruction devra être nommé. Le nombre des inspecteurs de police kurdes devra être augmenté ainsi que le nombre des sous-officiers. Une section kurde devra être instituée au Ministère de l'Intérieur.

Tiens, tiens, l'Irak ne fait pas encore partie de la S. D. N. et son Comité Interparlementaire laisse déjà tomber les Kurdes, ça promet !

Cela promettait tellement que Sir Henry Conway DOBBS, ancien Haut-Commissaire en Irak, avait écrit une NOTE (S. G. 4021, du 8 Mai 1931) sur la responsabilité du Gouvernement de Sa Majesté pour les Affaires intérieures de l'Irak.

Nous n'en donnons qu'une partie et nous nous sommes permis d'en souligner certains passages, dont la méditation sera bienfaisante, croyons-nous, aux hommes de bonne volonté :

3. En fait, cependant, la responsabilité, en dépit de ce traité, a continué à être partagée entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Irak, étant notoire que les forces de l'Irak seules ne sont pas encore capables de traiter soit avec les Kurdes, soit avec les tribus arabes du désert de l'Irak de la frontière du Nejd. Les Kurdes sont farouchement anti-arabes de sentiment et sont de bons combattants spécialement dans leurs propres montagnes. L'Armée irakienne est sans valeur dans la guerre de montagne et l'Irak n'a pas encore réussi à constituer un corps de troupes apte à affronter une attaque sérieuse des Kurdes. L'Irak s'efforce

de former une aviation dans ce but, mais elle est encore dans un état embryonnaire et on ne peut pas dire si elle sera efficace.

Les Kurdes sont constamment sur le point de se rebeller et quand quelque trouble survient on le règle principalement par les « levies » assyriens, au service des Britanniques, ou par la Royal Air Force, ou par les deux combinés, l'armée irakienne jouant un moindre rôle. Durant le mois dernier les avions Britanniques ont été engagés dans le bombardement des adhérents de Cheikh Mahmoud, chef kurde rebelle.

6. ...Sur un point, cependant, il y aura une grande différence entre le Traité existant et les arrangements pris en accord avec lui. Il y avait tout un réseau d'Inspecteurs Administratifs Britanniques et d'Officiers de l'Intelligence Service de l'Aviation britannique résidant dans les différents districts de l'Irak qui faisaient régulièrement des Rapports au Haut-Commissaire et au Commandant en chef de l'Aviation sur le progrès de l'administration et l'activité et la politique des fonctionnaires irakiens dans tout l'Irak. Ils étaient ainsi à même d'avertir le Haut-Commissaire qui est Commandant en Chef des forces britanniques en Irak de tous les développements qui pouvaient aboutir à un désordre intérieur et de toute *action imprudente ou tyrannique* de fonctionnaires irakiens qui aurait pu causer du dangereux mécontentement si on n'y portait remède. Le Haut-Commissaire était en position d'avertir le Gouvernement irakien que, si de tels actes persistaient et que s'ils menaient au trouble, les forces britanniques n'aideraient pas à calmer ce trouble. De tels avertissements ont suffi parce que le Gouvernement irakien savait qu'ils étaient incapables de combattre par eux-mêmes de graves désordres. Mais à l'avenir le Gouvernement irakien a l'intention de réduire les fonctionnaires britanniques dans les districts à un tout petit nombre, s'il ne peut s'en libérer entièrement. Le représentant britannique n'aura donc plus de moyens de savoir ce qui se passe dans les Provinces et sera exposé à tout moment à être mis en face de nouvelles subites de trouble et de demandes d'aider à y mettre fin, sans être capable de s'assurer par lui-même qu'il n'a pas été causé par une *action*

imprudente ou tyrannique. S'il consent à mettre les forces Britanniques en action et que le trouble ait été causé par un mauvais gouvernement, tout l'odieux d'un tel mauvais gouvernement retombera sur le nom britannique. S'il refuse, le trouble pourra prendre une extension telle que la sûreté de l'Irak sera mise en péril. De fait, il y a danger que les forces britanniques puissent en venir à être employées comme instruments mercenaires de tyrannie entre les mains d'un Gouvernement Oriental, qui sera encouragé à commettre des actes de tyrannie sur ses sujets, les sachant privés du remède naturel contre la tyrannie, à savoir l'espérance d'une heureuse insurrection. Et le poids de ce système pèsera au premier chef sur la minorité non arabe la plus importante et la plus guerrière, les Kurdes.

Après cela, on reste perplexe à la lecture de la situation que le Haut-Commissaire Sir F. HUMPHRYS avait fait, devant la Commission des Mandats :

Le Gouvernement de S. M. comprend très bien les responsabilités qu'il assume en présentant l'Irak pour être admis à la S. D. N. C'est, à son point de vue, la seule manière légale de faire cesser le Mandat. Si l'Irak se montrait indigne de la confiance que l'on place en lui, la responsabilité morale devra retomber sur le Gouvernement de Sa Majesté.

Ce n'est pas nous qui disons que la conscience de la Grande-Bretagne est lourdement chargée.

Laissons parler encore un Britannique, Sir A. WILSON (*The crisis in Iraq*). Tout cet article serait à lire :

Le cours actuel des événements pendant ces quelques derniers mois faussa toutes les assurances données à la Commission. Au moment même où Sir F. Humphrys poussait la question à Genève, on constatait que le Gouvernement irakien voulait imposer son autorité par la force dans certaines régions kurdes, pendant que les Britanniques étaient tout prêts à soutenir et à aider l'armée irakienne. Il n'y avait pas de temps à perdre et aucune cause à chercher pour se quereller avec les chefs. Un certain *Cheikh Ahmed* de

Barzan, vieux criminel, fut attaqué en Juillet 1931 par un autre chef et on lui vola moutons, mules, femmes et enfants. Il adressa une réclamation au Gouvernement Irakien mais ce fut en vain : il décida alors de se rendre justice par lui-même. Il se révolta et le mal qu'il fit fut plus grand que celui qu'il avait subi. Le Gouvernement Irakien décida alors de le réduire au silence pour toujours. Le temps choisi fut le milieu de l'hiver, alors qu'il était difficile aux hommes des tribus de résister à une attaque aérienne pendant longtemps. Tout d'abord l'armée irakienne commença les opérations, mais elle échoua. Elle fut tirée d'affaire par la R. A. F. qui bombardait les villages de Barzan. Cheikh Ahmed dont l'attitude d'un bout à l'autre fut celle de la partie lésée, désirait uniquement apaiser le Gouvernement et garder l'indépendance si précieuse pour lui et ses hommes. Tous les prisonniers et tout le matériel capturé ayant été rendus, l'incident semblait clos. *Mais le Gouvernement Irakien était peu disposé à faire la paix.* Le moment approchait où il ne pourrait plus compter sur l'aide et le soutien des Britanniques. Il se prépara donc pour de nouvelles opérations à engager au printemps, comptant toujours sur la R. A. F. pour l'aider si besoin était. Des routes furent construites, des troupes mobilisées et des proclamations furent lancées par nos avions, dont voici un spécimen :

« Au Cheikh Ahmed de Barzan et à ses partisans :

« Puisque vous n'avez pas voulu tenir compte des ordres et des proclamations antérieurs... par ces présentes il vous est signifié que l'offensive de l'aviation sera intensifiée... Vous, vos villages et vos troupeaux seront attaqués à la mitrailleuse et à la bombe dont quelques-unes n'éclateront pas tout de suite mais quelques heures après. On vous conseille de mettre vos femmes et vos enfants en lieu sûr... Les opérations continueront jusqu'à ce que toute opposition cesse et que vos chefs aient fait leur soumission.

« Prenez garde. Le Gouvernement est trop fort pour que vous résistiez. Toute résistance est inutile. Pourquoi faire couler le sang de nouveau ? »

Cheikh Ahmed fut par malheur vaincu et capturé, mais pas avant que des tonnes de bombes ne soient lâchées sur

ses villages et sur ses troupeaux. Quelques mois plus tard un remarquable correspondant du « *Times* » soutenait, dans un article spécial, que cette manifestation de « l'extension et de l'exemple de la civilisation » en Irak, avait eu pour résultat qu'une centaine de Kurdes fuyant vers la frontière pour échapper aux influences civilisatrices de l'armée irakienne et de la R. A. F. avaient été pendus sans cérémonie par les Turcs, conformément à des jugements antérieurs pour des crimes commis quand le pays était entre leurs mains quelque dix-huit ans auparavant. Qu'il soit permis aux Turcs de donner la mort par pendaison, comme cela se fit, à une centaine d'hommes venant d'un pays sous Mandat Britannique sans que, à notre connaissance, il n'y eût de protestation, est un événement honteux. Cela eut pour effet de convaincre les Kurdes une fois de plus que, malgré le désir de quelques conseillers britanniques particuliers qui mettaient tout en œuvre pour leur rendre justice, il ne fallait rien espérer de l'Ambassade Britannique de Bagdad. Il n'y eut plus d'ennuis avec les Kurdes depuis, mais sous les apparences se cachait un profond mécontentement. Les Kurdes sont impitoyablement hostiles au régime actuel, et il y a d'autres éléments qui ne seront pas lents à tirer avantage des conseils contradictoires de Bagdad.

J'ai souligné deux petites phrases qui sont assez jolies, n'est-ce pas ? mais qui n'étonneront guère ceux qui connaissent certaines mentalités dites évoluées. Je ferai aussi remarquer que MUMFORD juge ainsi le « vieux criminel » de Cheikh Ahmed : « Cet homme n'était pas pire que la moyenne des chefs de montagne en ces régions éloignées et les Britanniques qui en avaient eu la responsabilité durant les quinze années passées n'avaient trouvé aucune raison de s'en débarrasser. » Il paraît que les Irakiens ont moins de scrupules !

En tous cas, ces petits raids qui n'étaient, somme toute, qu'une simple « opération de police », se réglèrent par la bagatelle suivante :

District	Villages	Maisons détruites	Sur
Baroj	15	265	485
Mizouri	23	385	705
Shirvan	41	715	1.192
	79	1.365	2.382

60 % de maisons en ruines, belle performance des aviateurs de Sa Majesté Et nous concluons avec MUMFORD :

On constate donc que les opérations contre les Kurdes durant ces deux dernières années furent presque continuelles tout d'abord contre Cheikh Mahmoud, de Septembre 1930 à Avril 1931; puis contre Cheikh Ahmed, de Novembre 1931 à Juin 1932 par intermittence, mais d'une manière intensive d'Avril à Juin...

Souvenons-nous que le crime principal des Kurdes était d'avoir demandé notre protection, ou tout au moins l'accomplissement des promesses faites par notre Gouvernement et la Commission permanente des Mandats.

§ 6. — *Survint un troisième « larron »*

Lors de l'admission de l'Irak dans la Société des Nations en 1932, le Gouvernement Irakien fit une déclaration au Conseil de la S. D. N. qui comprenait certaines stipulations relatives aux Kurdes et à d'autres minorités irakiennes. Ces stipulations comportent l'obligation, dans les cazas à caractère kurde prédominant de Mossoul, Arbil, Kirkouk et Souleymanié, de reconnaître le Kurde comme langue officielle au même titre que l'Arabe et de ne nommer dans ces cazas que des fonctionnaires kurdes ou parlant le Kurde. Ces obligations furent respectées pendant les années qui vont de 1932 au début de la deuxième guerre mondiale, mais l'administration générale des districts kurdes fut négligée au point qu'il en résulta beaucoup de mécontentement, surtout en ce qui concerne l'entretien des routes, les services sanitaires et les écoles qui ne supportaient pas la comparaison avec la situation dans les cazas où l'élément arabe est prédominant.

Ainsi parle le Colonel ELPHINSTON, qui nous permettra, j'imagine, d'apporter quelques faits destinés à commenter ce si bref aperçu de la situation des Kurdes en Irak depuis 1932.

Dans le liwa de Bagdad, pas moins de 20 % de la population qui est à majorité arabe reçoit gratuitement l'instruction, grâce à un budget sur les revenus généraux, tandis qu'à Souleymanié, le pourcentage pour l'instruction gratuite ne dépasse pas 1 %.

D'après une statistique récente, 1.304 garçons et 107 jeunes filles seulement ont à leur disposition des écoles enseignant le kurde, qui sont d'ailleurs, dans un état déplorable. Dans ces écoles théoriquement kurdes, sur trente-sept cours professés par semaine, vingt-quatre sont en langue arabe.

90 % des fonctionnaires des districts kurdes sont envoyés dans les déserts de Bagdad et de Bassorah. Les industries locales ne sont pas encouragées, et le Gouvernement d'Irak refuse de créer au Kurdistan une école des Arts et Métiers.

Et le pétrole de Mossoul, richesse et bien millénaire des Kurdes, profite au reste de l'Irak. Grâce aux redevances des Compagnies on développe les systèmes d'irrigation, de culture et de prophylaxie des régions arabes. Par contre la production de tabac dans le liwa (district) kurde de Souleymanié tombe de 625.000 à 100.000 roupies pour l'exportation en quelques années.

C'est là ce qu'écrivait le Comte de RICHEMONT dans un article assez bien documenté qui parut, en 1938, dans la « *Revue politique et parlementaire* » (tome CLXXV). Mais voici des renseignements beaucoup plus récents que je trouve dans Clément KHAYAT, *Les Kurdes revendiquent leur autonomie (Le Progrès Egyptien, 20 Mai 1946)*, d'après un Kurde exilé.

Nous n'avons que 60 écoles, en Kurdistan Irakien, dont deux seulement sont des écoles secondaires, une trentaine donnent l'enseignement primaire et les autres ne sont en quelque sorte que des jardins d'enfants.

Economiquement le pays est resté très arriéré. Il n'y a qu'une seule route qui va de Kirkouk à Arbil et Rewandouz. Une seule ligne de chemin de fer : la ligne Constantinople-Bagdad qui passe par Mossoul et Kirkouk. Un seul hôpital qui est resté inutilisé.

Pour l'agriculture le gouvernement de Bagdad n'a rien fait et dans le seul district de Kirkouk (dont la population se monte à 200.000) plus des 48 % des habitants sont atteints de la malaria.

D'autre part, les Kurdes en Irak versent au Trésor irakien plus des 30 % du total des impôts, mais les sommes dépensées par Bagdad pour le bien-être de ces régions sont de loin inférieures à cette proportion.

Vous voyez donc bien que ce n'est pas qu'une incurie, mais une politique systématique, destinée à maintenir les Kurdes dans leur état actuel.

En 1933, une nouvelle révolte éclata au Kurdistan-Sud dans la région de Barzan, sous le Commandement du Cheikh AHMED BARZAN. Elle prit fin en 1934, à la suite de négociations entre les deux parties par l'entremise des Autorités Britanniques (Capitaine VIOLET). Les Chefs de la révolte acceptèrent une résidence forcée à Kirkouk et à Souleymanié jusqu'en 1943.

Après la fin de l'aventure de RACHID ALI KEYLANI, qui avait estimé les exigences britanniques contraires aux traités en vigueur (Avril 1941), les Anglais augmentèrent le nombre de fonctionnaires Kurdes en Kurdistan irakien. Ils encouragèrent beaucoup les enrôlements de Kurdes dans l'armée britannique (environ 600) et donnèrent aux jeunes Kurdes de familles influentes l'occasion de devenir officiers. A la même époque, quelques officiers supérieurs anglais, conseillaient la création immédiate de districts Kurdes autonomes en Irak.

En 1943, le MOLLA MOUSTAPHA, frère de Cheikh AHMED BARZAN et qui était en résidence forcée à Sou-

leymanié, résolut de tenter sa chance. Comme le Gouvernement Irakien maltraitait les exilés kurdes et diminuait progressivement leurs indemnités quotidiennes jusqu'à 30 « fils » par personne, ce qui était insuffisant pour leur subsistance, ce MOLLA MOUSTAPHA réussit à s'évader et rejoignit la tribu Barzan, avec l'aide du Cheikh LATIF EL BARZANJI, fils du Cheikh MAHMOUD.

Les Autorités Irakiennes ont alors tenté l'arrestation du Cheikh LATIF qui se réfugia en Iran où les Russes lui réservèrent un accueil des plus cordiaux. Il s'établit dans la région kurde de Lahijan, et fit paraître la revue « *Nichteman* », c'est-à-dire « *La Patrie* », avec 40 pages chaque mois.

Quant au MOLLA MOUSTAPHA, poursuivi par des détachements de Police Irakienne, il les fit capturer par ses partisans, les dépouilla de leurs armes et les renvoya. D'autres détachements subirent, peu après, le même sort, et Molla MOUSTAPHA proclama la révolte.

C'est alors que le Gouvernement Irakien mobilisa l'Armée Nationale contre la tribu de Molla MOUSTAPHA. Les Troupes régulières subirent plusieurs défaites.

Les Autorités Irakiennes, en désespoir de cause, proposèrent de régler le conflit par la voie diplomatique. Elles sollicitèrent à cet effet plusieurs notables kurdes modérés, mais ceux-ci refusèrent de participer à tout compromis. Un Kurde, nommé MAJID MOUSTAPHA, fut alors nommé Ministre d'Etat sans portefeuille et chargé de se mettre en contact avec le Molla MOUSTAPHA pour le règlement du conflit. Une commission militaire fut aussi formée et les négociations aboutirent enfin ; voici les clauses de l'accord :

- 1° Libération de tous les détenus de la tribu rebelle.
- 2° La tribu conserve toutes ses forces et son arme-

ment complet, y compris les armes prises à l'armée irakienne.

3° Répartition équitable du ravitaillement en Kurdistan Irakien.

4° Remplacement de tous les fonctionnaires arabes par des fonctionnaires Kurdes dans les régions kurdes.

5° Le Kurdistan Irakien doit jouir de l'autonomie culturelle et en matière d'enseignement. Des Ecoles et des Hôpitaux doivent être ouverts.

Le lecteur s'est rendu compte que c'est bien toujours les mêmes histoires qui reviennent depuis vingt-cinq ans : fonctionnaires, écoles... Tout cela a été promis maintes et maintes fois. Mais si on avait tenu les promesses serait-on obligé de les renouveler si souvent ? C'est bien étrange.

Noury Pacha el-Saïd, qui est Kurde aussi et s'en était souvenu dans la circonstance, avait, comme Chef du Gouvernement irakien, accepté ces clauses. Il prodiguait aux Kurdes des manifestations de sympathie, prononçait des discours dans les villes de Kirkouk et d'Arbil, au Cercle des Officiers (pour la plupart Kurdes), exaltait le patriotisme et les qualités diverses de la nation Kurde. Il était accompagné au cours de sa tournée par le Ministre d'Etat, le Kurde Majid Moustapha. Mais à son retour à Bagdad, après le rétablissement complet de la situation, le Régent viola tous ses engagements, le Parlement rejeta les clauses de l'accord et Noury Pacha el-Saïd dut présenter sa démission. Il fut remplacé par Haïndi el Bajaji qui, naturellement, se débarassa du Ministre Kurde Majid Moustapha, fit incarcérer un grand nombre d'officiers Kurdes, en expulsa d'autres de l'Armée et voulut transformer en postes militaires les écoles et hôpitaux qu'on avait commencé

à construire dans le Kurdistan. Et voilà ! le tour est joué. Un Ministre promet et s'en va. Le successeur dit : « Je n'ai rien promis ! » C'est cousu de fil blanc.

Mais Molla MOUSTAPHA ne se laissa pas intimider et la révolte reprit de plus belle. Cette fois ce fut sérieux.

C'est le manquement du Gouvernement Irakien à la parole donnée (une fois de plus !) qui provoqua la révolte.

Au printemps de 1945, le Gouvernement de Bagdad songeait avec amertume aux 11 postes militaires que ses troupes avaient dû évacuer dans la région de Barzan où Molla Moustapha régnait en maître et seigneur depuis 1943. Mais comme il était conscient de sa faiblesse, il essaya de faire venir le Molla dans la Capitale et d'arranger les affaires à l'amiable (comme il convient !). Le Ministre de la Défense, Namiq, partit en émissaire avec un autre Ministre, Omar Nazmi : sans succès. Majid Moustapha, un Kurde celui-ci, ne réussit pas davantage. Pendant ce temps-là, sans doute pour faciliter les négociations, les troupes irakiennes faisaient des manœuvres « de guerre en montagne » dans la région de Zakho. Finalement, le Gouvernement forgea de toutes pièces un télégramme de soumission du Molla Moustapha et l'envoya au Régent d'Irak. Mais cette soumission fictive, le Gouvernement voulut la rendre effective par la force des armes.

Dès le 15 Juillet, les troupes sont concentrées à Zakho, Amadia, Akra, Rewandouz. Presque la moitié des effectifs de l'armée irakienne, qui s'élevait à 30.000 hommes de Troupe régulière et à 12.000 hommes de Gendarmerie et de Police, fut envoyée sur les lieux. La totalité de l'aviation — 25 avions de chasse et de bombardement — vint se poser sur les aérodromes d'Arbil et de

Mossoul. C'est le Major-Général RENTON qui exerçait le Haut-Commandement, aidé de son Etat-Major.

De son côté Molla Moustapha avait organisé ses troupes recrutées parmi les tribus Mizuri jori et jèri, Beroji, Cherwani mezin, Cherefan, de la région de Barzan, et Dolameri et Chiwezouri, de la région de Rewandouz. Les tribus Rejukeran, Goran, de la région d'Akra, Siléwani et Bradost, de la région de Rewandouz, appuyaient le mouvement. Beaucoup d'officiers Kurdes, exclus de l'armée irakienne, avaient rallié Moustapha et parmi eux le Colonel Amin Rewandouzi, le Commandant d'Etat-Major Izzet Abdul Aziz Behdini, ainsi que beaucoup d'étudiants et d'intellectuels Kurdes qui estimaient alors au Kurdistan. Le Molla pouvait avoir ainsi sous ses ordres de 4 à 5.000 hommes, armés de fusils et de mitrailleuses légères, provenant, en majeure partie, du matériel enlevé aux Irakiens en 1943.

Le 7 Août 1945, l'armée irakienne lança son offensive du côté de Rewandouz, à une cinquantaine de kilomètres de Barzan et la région Barzan-Rewandouz fut proclamée en état de siège. L'aviation et l'artillerie bombardèrent les villages, tandis que l'infanterie s'efforçait d'occuper le terrain. Des engagements sanglants eurent lieu, au cours desquels les Irakiens subirent des pertes considérables et furent mis en déroute. Au combat de « Dallet », 4 bataillons irakiens engagés furent décimés. Les Kurdes, qui avaient fait sauter la seule route carrossable Rewandouz-Merjê Sor-Barzan en son tronçon Rewandouz-Berjê Sor, s'emparèrent des postes militaires et casernements de Bir Kebir, Merjê Sor, Billeh, etc., et occupèrent les villes de Zakho, Akra, Amadia, Zibar, Rewandouz. Quittant les montagnes, Molla Moustapha, avec ses forces, envahit les plaines en direction d'Arbil.

Il n'en était plus qu'à une vingtaine de kilomètres lorsque, une fois de plus, la R. A. F. vint au secours — non pas de l'Irak, sans doute — mais des puits de pétrole de Kirkouk qui allaient tomber aux mains des Kurdes. Devant l'intensité des bombardements qui détruisaient et incendiaient leurs villages (cinq, dont Barzan, sont complètement détruits et une cinquantaine d'autres plus ou moins démolis), Molla Moustapha fit évacuer les femmes et les enfants dans les grottes de la montagne et donna ordre à ses troupes de se retirer pour éviter de plus larges destructions. La guérilla continua dans le maquis jusqu'à l'automne, bien que, dès le 20 Août, *Reuter* eut annoncé, de Bagdad, c'est tout dire, que la plupart des 300 partisans du « bandit » Molla Moustapha étaient sous les verrous. Durant les opérations les Kurdes avaient abattu 9 avions et s'étaient emparés de 8 postes-Radio, 8 canons et 400 obus, 2.000 fusils et 100.000 cartouches. Avec un pareil butin, Molla Moustapha pouvait se replier en Iran, où nous le retrouverons.

C'est Richard WYNDHAM, un Américain, correspondant spécial des « *News of the World* », qui, dans une dépêche du 26 Août, datée de Jérusalem, avait annoncé au monde les événements que nous venons de raconter. Après avoir dit que ce mouvement pouvait déclencher un soulèvement général en vue de l'Indépendance du Kurdistan, il ajoutait :

Une conséquence plus grave serait la réaction d'un monde animé par l'esprit de San-Francisco, à l'égard de l'Angleterre, au cas où les Britanniques s'associeraient à une répression énergique de la révolte. Car, aux yeux du monde, les Kurdes sembleraient avoir droit à réclamer leur indépendance, en tant que petite Nation, dans la même mesure que la Syrie et le Liban.

Voilà qui n'est pas trop mal raisonner !

« Il y a trois sortes de fléaux sur la terre, dit un proverbe irakien : les sauterelles, les rats et les Kurdes. »

Or nous savons que, régulièrement, des délégués de la Ligue Arabe se réunissent pour lutter de concert contre le péril acridien. Pour se débarrasser du troisième fléau, les Irakiens ont eu recours aux bons offices du Général RENTON, ancien Commandant des « *Rats du Désert* ». Avouons que ça n'est pas mal trouvé. Mais alors la crainte de Richard WYNDHAM que les Britanniques ne s'associent à la répression se serait réalisée ? Il paraît que non, car le Général RENTON n'est pas sur la liste active de l'Armée Britannique, mais comme Chef de la Mission Militaire à Bagdad il émarge au budget de l'Armée Irakienne. (*Palestine Post*, 31 Août 1945.)

Sir Henry DOBBS avait donc raison lorsqu'il prévoyait « le danger que les forces Britanniques soient employées comme *instruments mercenaires de tyrannie*, aux mains d'un Gouvernement Oriental ».

§ 7. — *En attendant des jours meilleurs*

Comme l'Irak est un pays démocratique, ainsi qu'on a pu le voir, les événements de l'été et de l'automne 1945 furent évoqués au Parlement, durant le mois de Janvier au cours de nombreuses, longues et orageuses séances. J'en trouve quelques échos d'après la presse de Bagdad, dans un article de Mansour CHALLITA, *Le Problème Kurde devant le Parlement irakien*. (*Le Jour*, Beyrouth, 27 Mars 1946.)

Voici d'abord les va-t'en-guerre qui ne doutent de rien, à condition toutefois qu'ils restent bien à l'abri.

M. ALI AL-IMAN, Il n'y a chez les Nordistes aucune volonté de séparation, et il n'y a pas de problème kurde.

Je reproche au Gouvernement sa tolérance à l'égard d'une *bande de brigands* malfaiteurs. Les gouvernements qui se succèdent s'imaginent, quand il y a des troubles, qu'il s'agit d'un mouvement nationaliste. C'est une chimère.

M. IBRAHIM ATTAR BACHI. Si le Gouvernement avait été énergique et rigoureux, il aurait maté *tout de suite* la révolte.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Moustapha Molla n'est qu'un brigand, et sa conduite et la conduite de sa bande est une conduite criminelle.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. Je remercie la nation kurde d'avoir réprouvé les crimes perpétrés par la bande de Molla Moustapha.

Il n'y a donc pas de problème Kurde puisqu'il s'agit d'une bande de brigands... mais je croyais qu'on l'avait matée *tout de suite*. Les affirmations du Gouvernement, du 20 Août, étaient donc un petit mensonge officiel, pour ne pas affoler le peuple ? On s'en doutait.

La Nation Kurde a réprouvé les crimes ? Voire. Écoutons toujours ce qu'en dit M. Majid Moustapha, député Kurde de Souleymanié :

Depuis vingt-cinq ans, ce pays est la proie d'une classe gouvernante pourrie qui se permet, et se croit en mesure de se permettre absolument tout. Entre elle et le peuple, il y a un abîme. Cette classe de privilégiés exploite le peuple ; et le peuple est mécontent, méfiant, désolé, désespéré. Le Gouvernement se soucie d'assurer l'indépendance de la Lybie, mais ne se soucie guère d'assurer l'indépendance nationale.

A ce mal, c'est le Parlement qui devrait apporter le remède efficace. Mais le Parlement n'est pas issu d'un régime véritablement démocratique ; il est composé d'éléments disparates et dénués d'efficacité. Il n'est capable de rien.

M. JAFFAR HAMANDI, répondant à ceux qui ont mésestimé la force des révoltés. — Le Gouvernement a envoyé sur la scène des événements l'armée presque entière, augmentée des forces de la gendarmerie, alors que le nombre des révoltés était très réduit. Pourquoi donc l'armée et la gen-

darmerie ont-elles demandé également l'aide des tribus kurdes loyalistes ?

M. SAAD SALEH. — A quoi d'ailleurs ces pertes ont-elles servi ? Nous avons sacrifié des centaines de morts et de blessés et un million de dinars. Nous avons distribué des décorations que n'ont pas obtenues les défenseurs d'El-Alamein et de Moscou. L'insoumis a-t-il été capturé ? Il a fui vers l'Iran.

Monsieur le Député Kurde ne mâche pas ses mots. Cette évocation de la Lybie (qu'il faut sans doute libérer des armées étrangères) est vraiment bien trouvée. Il doit y avoir en Irak plus d'un Kurde qui souhaite aussi le départ des troupes étrangères (ou de leurs Etats-Majors). Mais alors que fera le Gouvernement, ainsi que le dit l'honorable Hamandi, si déjà devant un nombre de révoltés *très réduit*, il a envoyé « l'armée *presque entière*, augmentée des forces de la gendarmerie », et que, par-dessus le marché, on a dû faire appel aux tribus loyalistes ? La réponse est cependant bien simple. Ou bien les « révoltés » étaient assez nombreux, ce qui est vraisemblable ; ou bien l'armée... non, je ne veux mettre en doute sa valeur combattive ; ou bien de toute façon il fallait semer la division parmi les tribus. Et tout cela pour aboutir à quoi ? A des décorations que n'ont même pas obtenues les défenseurs d'El-Alamein et de Moscou ?

Décidément les députés irakiens ont l'humour amer !

Mais il en est aussi parmi eux qui ne manquent pas de bon sens.

M. ABDEL-KARIM EL-AZRI. — *La réduction d'une révolte est en soi un acte négatif, qui ne sauve rien, si les causes profondes de la révolte ne sont pas étudiées et supprimées.*

Il ne sert à rien de nier, avec certains collègues, l'existence des problèmes, puisque les problèmes existent. La nation irakienne n'est pas composée d'une race unique, mais de deux races au moins : l'arabe et la kurde. Nous devons dire à

nos frères Kurdes de demeurer Kurdes, comme nous devons nous-mêmes demeurer des Arabes. Mais nous devons nous respecter mutuellement et collaborer : La Suisse, le Canada sont des nations composées de plusieurs races. Ce sont pourtant des nations unies et paisibles.

La révolte kurde est causée par un esprit de mutinerie, sans doute, mais aussi par la mauvaise administration et par d'autres causes encore.

M. SALEM NAMEK. — Je demande au Gouvernement de réaliser des réformes profondes dans la région kurde et dans tous les domaines de la vie. Car les Kurdes constituent un élément du peuple irakien.

M. AHMED EL-JALABI. — La révolte est matée, mais le Gouvernement doit en supprimer les causes profondes, *en faisant triompher la justice partout.*

M. HIBAT-ALLAH AL-FATTI. — Si le Gouvernement avait envoyé chez les Kurdes des fonctionnaires intègres et justes, *la révolte n'aurait jamais eu lieu.*

Souhaitons-leur que les réformes n'arrivent pas trop tard.

Le Colonel ELPHINSTON, que nous avons déjà cité si souvent, dit encore des Kurdes d'Irak qu'il doit connaître particulièrement :

Les Kurdes d'Irak reconnaissent que leur situation est beaucoup plus favorable que celle des Kurdes en Turquie ou en Perse, mais ils attribuent cet avantage à l'influence britannique et ils se méfient considérablement de la majorité arabe dans le Gouvernement Irakien. Ils ne placent aucune confiance dans les intentions futures de cette majorité à leur égard.

Evidemment les Kurdes d'Irak ne sont pas systématiquement exterminés comme en Turquie, mais les pages précédentes ont suffisamment fait voir que leurs revendications (fonctionnaires et écoles), reconnues légitimes par les Traités internationaux, ne sont toujours qu'à moitié satisfaites. Quant à l'influence britannique, elle se

fait parfois trop sentir et les Kurdes en seraient enchantés si elle se bornait au domaine culturel, où elle leur fut précieuse. Hélas ! pourquoi faut-il que les bombardiers de la R. A. F. sortent si souvent de leurs hangars ? Le Colonel reconnaît, et tous les Britanniques avec lui, que les Kurdes se méfient considérablement, ne placent aucune confiance dans le Gouvernement Irakien. Leur expérience est faite et chèrement. Les réflexions de certains députés que nous avons citées ci-dessus suffiraient à leur donner raison.

D'ailleurs les déclarations, à la presse égyptienne, de TOUFIK BEY EL-SOUEIDI, Premier Ministre d'Irak, lors de l'ouverture de la session de la Ligue Arabe, au Caire, le 25 Mars 1946, sont bien caractéristiques :

Il est difficile de savoir ce qui se passe vraiment parmi les tribus kurdes d'Iran. Nous entendons parler d'une république indépendante et d'une armée kurde ; certaines sources confirment ces nouvelles, d'autres les démentent. Comment savoir la vérité ?

En Irak, a poursuivi Toufik Bey El-Soueidi, il est vrai que le leader kurde, Molla Moustapha El-Barzani, s'était révolté et dirigeait des bandes contre lesquelles le Gouvernement irakien a dû sévir ; mais ce mouvement dépend uniquement de l'influence personnelle et religieuse du Molla, chef d'une nouvelle secte que les Kurdes pieux eux-mêmes condamnent. Certains essayent de faire croire que ce mouvement sectaire est un mouvement national. C'est absolument faux. Molla Moustapha cherche des avantages personnels, rien de plus. Il ne veut pas fonder un Gouvernement, mais il demande qu'une zone kurde soit placée sous son influence.

Et le Premier Ministre d'Irak conclut en appuyant énergiquement sur ces mots :

IL N'EXISTE EN IRAK AUCUN MOUVEMENT KURDE.

Ambitions personnelles de Cheikh Mahmoud, comme dit Elphinston ; avantages personnels de Molla Moustapha

pha, comme affirme de son côté le Premier Ministre. Dans tout cela rien de sérieux, rien de national, simples « histoires de brigands », jusqu'au jour où, excédés de voir leurs désirs légitimes perpétuellement frustrés, les Kurdes se jetteront dans les bras de qui voudra bien les sauver !

IV

ENTRE L'OURS ET LE LEOPARD

« Il faut remplir de fer la bouche
des Kurdes et détruire leurs publi-
cations en Kurde. »

Journal iranien : *Tehrani Imrûs*
(1945).

§ 1. — *Une question épineuse*

« Le Moyen-Orient est une mosaïque de nationalités », disait le fameux Colonel LAWRENCE et nous avons pu constater au chapitre précédent qu'il en était bien ainsi pour l'Irak. La même constatation doit se faire pour l'Iran, pays situé à l'Est de l'Irak avec lequel il a une frontière de plus de 1.000 kilomètres qui se prolonge en contiguïté avec la Turquie. Au Nord, l'Iran avoisine l'Arménie Soviétique et l'Azerbeïdjan Russe. De l'autre côté de la Mer Caspienne, la frontière iranienne est en contact avec le Turkménistan, également soviétique. L'Afghanistan et le Bélouchistan forment ses limites à l'Est, tandis qu'au Sud, le Golfe Persique et la Mer d'Oman lui donnent accès sur le vaste monde.

Parmi les peuples qui habitent cet immense territoire, les Kurdes nous intéressent davantage — mais nous com-

prendrons mieux leur situation actuelle quand nous aurons élucidé quelque peu la question d'Azerbeïdjan qui lui est connexe et qui a tenu la vedette de la scène internationale depuis l'automne 1945.

Mais qui sont ces Azerbeïdjanais ? Voici quelques renseignements fournis par A. POIDEBARD, *Au carrefour des routes de Perse* (Crès, 1923), pp. 200-202.

Les Azerbeïdjanais persans, au nombre de 2.000.000, forment le cinquième de la population de Perse. Ils ont leur centre principal dans la province de Tauris, mais sont également répandus à travers tout le territoire.

En Azerbeïdjan persan (district de Tauris-Tabriz) ils forment la majorité de la population entre la chaîne du Kafan-Kouh au sud de Mianeh, l'Araxe et la frontière du *Kurdistan*. C'est là que la race turque est la plus nombreuse en Perse. Les Azerbeïdjanais sont d'ailleurs voisins de leurs congénères, les Tartares du Transcaucase, dont ils ne sont séparés que politiquement, étant de même race turque pure et de même origine. Avant le Traité de Turkimentchaï de 1828, ils étaient tous réunis sous la domination du Schah.

On les retrouve, sous le nom de diverses tribus, dans la province de Khamseh (Zindjan) où ils forment au voisinage de cette ville la tribu des Afchars; puis, dans le district de Téhéran, aux environs mêmes de la capitale, dans les vallées du Démavend. Enfin au sud d'Ispahan, à l'est de Kirman et dans le Farsistan; au Khorassan, à Nichapour et à Kouchan et dans la partie maritime de la province d'Asterabad.

Les tribus les plus nombreuses sont les Schah-sévèns dans les districts de Tauris, Zindjan et Téhéran. Une des plus illustres, celle des Kadjars, au nord d'Astarabad, a donné origine à la famille régnante de Perse.

Les Azerbeïdjanais de Russie et de Perse sont de même origine et de pure race turque. On les confond pour cela sous la même dénomination de Turcs persans. Les uns et les autres arrivèrent d'Asie avec l'invasion du XIII^e siècle et abordèrent le plateau de Perse par les rives nord de la mer d'Aral et la Transcaspië. Pour venir en Azerbeïdjan, ils suivirent les routes au nord de la Perse qu'ils ont

jalonnées de leurs colonies. Les uns et les autres sont de rite chiite.

Or nous apprenions en Novembre 1945 que des troubles avaient éclaté dans l'Azerbaïdjan iranien, fomentés, disait le Premier Ministre HAKIMI, par des éléments étrangers qui favorisaient ouvertement le Parti démocrate *Toudeh*. Le Gouvernement de Téhéran avait voulu envoyer des troupes à Tabriz en zone occupée par les Russes, mais ceux-ci les avaient arrêtées à Kazvin. HAKIMI remit une note de protestation à l'Ambassadeur de l'U. R. S. S. à Téhéran, tandis qu'à Washington l'Ambassadeur iranien M. HUSSEIN ALA a un entretien avec M. BYRNES et espère bien que les Américains vont intervenir pour mettre les Russes à la raison. M. Ala est dynamique. Le *Times* trouve que la Russie a manqué à sa parole en intervenant dans les questions intérieures de l'Iran, tandis que l'Agence *Tass* de Moscou met tout sur le compte des fonctionnaires iraniens trop zélés.

Mais le mouvement prend de l'extension. Les Azerbaïdjanais ont constitué un Gouvernement Autonome qui, le 17 Décembre, publie son programme social et politique. Sans détruire l'unité de l'Iran, ils veulent une réforme démocratique, qui pourrait être signée par tous les bons citoyens de France, d'Amérique ou de Grande-Bretagne et comportant un certain nombre de revendications plus spécifiquement nationales, comme l'enseignement et l'usage légal de leur langue ainsi que l'égalité politique et la liberté religieuse des autres peuples (Kurdes ou Arméniens) qui habitent aussi l'Azerbaïdjan.

Les Anglais ne sont pas restés inactifs. Leur Ambassadeur à Téhéran a proposé au Président Hakini l'envoi d'une Commission enquêter sur la situation. Les Ministres ne sont pas d'accord. Bipartite, anglo-américaine,

ou tripartite, avec les Russes, que sera au juste cette Commission ? Finalement l'Iran accepte le principe de la Commission d'enquête, mais à certaines conditions formulées comme suit dans un discours, prononcé le 9 Janvier, par SEGHAT ESLAMI, représentant de la majorité Gouvernementale.

1) L'Iran n'est pas opposé à une commission internationale qui serait chargée d'enquêter sur les événements de l'Azerbaïdjan, car elle constaterait que le mouvement démocrate n'a pas l'appui de la population.

2) L'Iran s'oppose à ce que cette commission étudie les problèmes relatifs aux minorités, aux langues et à la politique extérieure du Gouvernement, la situation actuelle en Azerbaïdjan étant uniquement due à la présence des troupes étrangères.

3) Si la commission tripartite échoue, il n'y aura plus qu'à s'adresser à l'Organisation des Nations-Unies avant la clôture de la première Assemblée.

Comme on le voit, les restrictions apportées réduisent pratiquement à rien le travail de la Commission. D'ailleurs Hakimi est mis en minorité et l'on décide que le malentendu russo-iranien se réglera en famille. Mais on en rendra compte à l'O. N. U.

L'affaire rebondit au mois de Mars 1946, lorsque, le 16, le Général Ahmed Hamadi, Ministre de la Guerre, déclare que l'Iran soulèvera à l'O. N. U. la question de ses relations avec la Russie Soviétique. En Angleterre, le *Times* et le *Daily Telegraph* exultent : « Bravo, l'Iran ! » Et tandis que M. BEVIN avoue : « On peut faire autant de mal en dramatisant les choses qu'en les prenant trop à la légère », Moscou fait savoir que le Général Bagramian, que certaine presse malintentionnée disait marcher sur Téhéran, se trouve à Moscou depuis une dizaine de jours et a siégé durant toute la session du Conseil Suprême, comme député de Lettonie.

Mais ce sont surtout les Américains qui semblent émus. M. ACHESON, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré à la presse que la situation en Iran pourrait être le prélude à une action en Turquie et dans les régions pétrolifères du Moyen-Orient. Il a déclaré que les mouvements soviétiques vers la saisie des pétroles du Moyen-Orient, auraient de graves répercussions aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il a ajouté que les Etats-Unis se rendent compte qu'on pourrait ainsi entrer dans une période de troubles et il a remarqué, en ce qui concerne les mouvements des forces soviétiques, que les Russes ont recours à d'étranges méthodes de négociations. Le sous-secrétaire d'Etat a estimé que la situation en Moyen-Orient était sérieuse. Aussi M. Edwin Wilson, Ambassadeur des Etats-Unis en Turquie, va rendre visite à M. Saradjoglou pour l'assurer de son appui.

Les esprits sont tellement agités que le Département d'Etat est obligé de démentir que l'Amérique fait pression sur l'Iran pour le décider à évoquer l'affaire à l'O. N. U. Et pendant ce temps, M. Hussein Ala qui, n'ayant pas d'instruction de son Gouvernement pour saisir l'O. N. U. de la question, mais ne peut se résigner à se taire, dément dans une déclaration à la presse M. Gromyko, Ambassadeur de l'U. R. S. S., qui affirmait qu'il y avait des négociations en cours. Des journalistes américains, toujours à l'affût de nouvelles sensationnelles, avaient écrit que l'Angleterre avait suggéré la réunion d'une Conférence des Pétroles, comme moyen de mettre fin au différend russo-iranien. *Naturellement* les Anglais se scandalisent qu'on ait pu leur attribuer de si noirs desseins.

Et pour finir, comme l'Iran a demandé la mise à l'ordre du jour de son différend avec les Soviets, M. Gro-

myko demande officiellement l'ajournement du Conseil de Sécurité au 10 Avril.

Tout le monde s'incline. Et le 4 Avril, le Conseil de Sécurité décide que les Gouvernements iranien et russe devront rendre compte avant le 6 Mai de l'évacuation totale de l'Azerbaïdjan par les troupes soviétiques. M. Hussein Ala en reste pour ses frais d'éloquence, car le 17 Avril le Gouvernement iranien écrit au Conseil de Sécurité pour dire qu'il a pleine confiance dans le Gouvernement de Moscou et qu'il demande que l'on retire la question d'Iran de l'ordre du jour. Le *New-York Times* s'indigne : c'est l'Ambassadeur de l'U. R. S. S. à Téhéran, M. Sadchikov, qui a fait pression sur les Iraniens. Par contre, le *New-York Herald Tribune* donne raison aux Russes et, de Moscou, *Temps Nouveaux* radio-diffuse que l'O. N. U. entre dans la voie de l'illégalité.

Le mois de Mai est fertile en incidents. Dans une résolution du 8 Mai, le Conseil de Sécurité avait décidé qu'un compte-rendu sur la situation de l'Azerbaïdjan devait lui être présenté avant le 20 Mai à minuit, sinon l'O. N. U. s'occuperait de l'affaire. Le Gouvernement iranien était donc entré en consultation avec les Russes et en pourparlers avec le Gouvernement d'Azerbaïdjan. Or voici que vers la mi-Mai, la Délégation Azerbaïdjanaise rentra à Tabriz n'ayant pas obtenu ce qu'elle désirait, et de grandes manifestations s'organisent. A Téhéran, certains Ministres, ayant étudié les propositions azerbaïdjanaises, avaient suggéré la médiation de l'Ambassadeur soviétique, mais certains journaux *Rahbar* et *Nedjat* accusent d'autres ministres, notamment M. Sepehr, Ministre de l'Industrie (que M. Sultaneh fera arrêter le 5 Juillet pour menées antinationales), de mettre

des bâtons dans les roues. Aussi le parti *Toudeh* demande-t-il l'épuration du Ministère. Pendant ce temps l'armée gouvernementale prenait position autour des frontières de l'Azerbaïdjan.

A Washington, M. Hussein Ala visite le Département d'Etat (18 Mai) et à sa sortie déclare que si dans deux jours les Russes n'ont pas évacué l'Azerbaïdjan, eh bien ! on portera de nouveau la question à l'O. N. U., car M. Ala y tient !

A Tabriz, M. Pichevari déclare que « le Gouvernement local ne cédera sur aucun point concernant les organisations des forces azerbaïdjanaises, l'introduction des langues azerbaïdjanaises dans les écoles, l'armée et l'administration, et les réformes sociales ». Mais il espère que les conversations reprendront avec le Gouvernement central. En tout cas, bien qu'à regret, ils sont prêts à une lutte fratricide pour le maintien de leurs libertés.

A Téhéran, M. Ghavem Sultaneh défend sa politique contre les réactionnaires :

Ces gens doivent savoir que ma politique est de maintenir l'équilibre entre la Russie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ils doivent savoir qu'aucun Etat étranger ne devra intervenir dans les affaires de l'Iran. En se rendant dans des ambassades étrangères ou par des intrigues, ces réactionnaires ont mis en danger l'Iran.

Le Chef du Gouvernement doit être renseigné, je suppose. Mais alors il n'y aurait pas que les Russes à pêcher en eau trouble, puisqu'il est entendu pour certains — comme M. Hussein Ala qui se trouve à des milliers de kilomètres de là — que ce sont les Soviétiques qui manigencent toute l'affaire.

Le 19 Mai, en grosses manchettes, les journaux annoncent la guerre civile en Iran, d'après Radio-Tabriz où le couvre-feu a été établi.

Aussitôt le 20 Mai, M. Hussein Ala profite de l'occasion pour envoyer une lettre au Conseil de Sécurité, lettre qui est un chef-d'œuvre diplomatique si, naturellement, la diplomatie consiste à brouiller les cartes. C'est, comme on le devine, une charge à fond contre les Soviets, qui empêchent d'effectuer une enquête en Azerbaïdjan, de sorte qu'il est impossible de savoir si les soldats russes n'y sont pas restés en civil ; de toute façon cette enquête ne pourrait être sérieuse, puisque le Gouvernement d'Iran n'est pas en position d'exercer sa pleine autorité sur toute la province d'Azerbaïdjan, comme chacun sait. Et, bien qu'il n'ait pas reçu d'information suffisante de son Gouvernement sur les rencontres entre Iraniens et Azerbaïdjanais, M. Hussein Ala, qui a le sens prophétique, en conclut que si ces conflits armés sont exacts « le danger pour la paix internationale et la sécurité est sérieux et immédiat ».

Voilà qui s'appelle jeter de l'huile sur le feu. Cette lettre fit l'effet d'une bombe, d'autant qu'un certain télégramme de M. Ghavem Sultaneh au Secrétaire Général de l'O. N. U. fut interprété de travers. Une véritable dépêche d'Ems. On ne peut qu'en féliciter M. Hussein Ala, s'il en fut l'interprète.

Au cours de la promotion des officiers azerbaïdjanais, M. Pichevari déclara : « En cas d'intervention étrangère sur le sol de l'Iran, d'où qu'elle vienne, notre armée est prête à combattre aussi bien pour l'Azerbaïdjan que pour l'Iran. »

Et les journalistes étrangers de maintenir l'émotion des peuples en haleine. Le Général Pahanian, Commandant de l'Ecole des Officiers à Tabriz, a été assassiné ! C'est faux, mais ça fait bien. Contre-révolution à Tabriz, écrit dès lors le *Daily Telegraph* et le *Times*, moins bien

informé aujourd'hui que dans un mois, constate : « M. Pichevari et ses collègues doivent encore nous donner la preuve que leur prétention de parler au nom du peuple d'Azerbaïdjan repose sur des arguments plus convaincants que celui d'exercer le pouvoir avec l'appui de l'étranger. »

Coup de théâtre. Par un télégramme de Téhéran, reçu à Washington le 21 Mai à 16 heures, le Gouvernement iranien a annoncé officiellement cette nuit que l'Armée Rouge avait quitté l'Azerbaïdjan le 6 Mai...

Et de Tabriz et de Téhéran on apprend que les escarmouches de frontière ont cessé et que le Parlement iranien va se réunir dès que l'incident sera clos, car une Délégation iranienne, chargée d'enquêter, est sur les lieux.

C'est à New-York que certains ont dû regretter d'avoir manqué de patience. La 42^e séance du Conseil de Sécurité s'est ouverte le 22 Mai à 15 h. 05 GMT. M. Gromyko n'y assistait pas. C'est dommage, car elle n'a pas manqué de piquant.

M. Stettinius, l'Américain, trouve que la dernière dépêche concernant l'évacuation n'est pas suffisamment explicite et que d'ailleurs il y a l'immixtion russe sur laquelle a tant insisté l'Ambassadeur iranien. Donc que l'O. N. U. envoie une Commission d'enquête dans le Nord de l'Iran. C'est aussi l'avis de Sir Alexander Cadogan, délégué britannique. Le Polonais, M. Lange, demande à M. Hussein Ala si l'U. R. S. S. est la seule puissance à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iran. L'Ambassadeur d'Iran déclare que les insurgés en Azerbaïdjan ont été recrutés et équipés sous la protection des troupes soviétiques. Il ajoute qu'il *ne peut*

pas affirmer si l'ingérence de l'U. R. S. S. en Iran a cessé à l'heure actuelle et affirme qu'aucune autre puissance n'est intervenue dans les affaires intérieures de l'Iran. » Finalement la discussion de la question iranienne est ajournée *sine die*.

C'est un beau succès pour les Russes. Mais pouvait-on décemment prendre une autre solution après le télégramme si clair du Chef du Gouvernement iranien que nous reproduisons ici :

Afin d'obtenir des informations sur la façon dont toutes les régions de l'Azerbaïdjan ont été évacuées, j'ai envoyé une commission d'enquête qui, durant une semaine, a visité minutieusement toutes les régions de l'Azerbaïdjan et notamment les importantes localités suivantes : Tabriz et ses faubourgs, Marand, Julía, Khoi, Salmas, Makou, Rezayeh, Miandyab. Les rapports reçus affirment qu'aucune trace de troupes, d'équipement ou de transports soviétiques n'y a été trouvée. Selon les déclarations faites par des personnes dignes de foi et qui ont été questionnées dans toutes ces localités, les troupes soviétiques ont évacué l'Azerbaïdjan le 6 Mai. Signé : GHAVAM EL-SULTANEH.

Je ne sais si les diplomates américains et britanniques conserveront leur confiance dans l'habileté de M. Hussein Ala qui les a mis en posture bien peu élégante. Mais je comprends très bien les Azerbaïdjanais et les partis de gauche de Téhéran qui réclament son rappel.

Maintenant que les Russes ont quitté officiellement l'Azerbaïdjan et que l'O. N. U. ne s'occupe plus de la question iranienne, les intéressés vont pouvoir régler leur différend entre eux sans trop de difficulté.

M. Ghavam Sultaneh a entrepris un certain nombre de réformes sociales dont le besoin urgent se faisait sentir. Son influence personnelle a fait cesser les grèves qui avaient éclaté dans le Sud, dans les raffineries de pétrole d'Abadan. Les partis de gauche et les milieux

nationalistes iraniens continuent à demander la révision des clauses des concessions de pétrole du sud de l'Iran sur la base de celles conclues avec le Gouvernement soviétique du Nord de l'Iran, tandis que le *Rahdar*, organe du Parti Toudeh, écrit que les forces britanniques n'ont pas encore évacué les villes de Bahrein et de Bouchir. A priori, c'est invraisemblable, les Anglais n'ayant pas l'habitude de manquer à leur parole. D'ailleurs M. Hussein Ala n'aurait pas manqué de signaler le fait à l'O. N. U., comme il convient.

Le 3 juin, un accord a été conclu entre les autorités de Téhéran et de Tabriz, aux termes desquels les troupes des deux régions resteront sur leurs positions respectives et n'entreprendront aucune activité belliqueuse.

Enfin, le 19 Juin, le Cabinet iranien ratifiait l'accord que ses représentants avaient signé à Tabriz avec les représentants du Gouvernement Pichevari. C'est un compromis, mais on a évité la guerre civile. La province de Zindjan est séparée de l'Azerbaïdjan, mais la langue nationale est reconnue ainsi qu'une large autonomie.

Ayant rappelé que pendant longtemps les provinces de l'Iran ont été considérées comme les « vaches à lait » du Gouvernement central, indifférent à leurs intérêts et à leurs besoins, le *Times* estime que

le remède est celui qui vient d'être appliqué en Azerbaïdjan, à savoir de confier les affaires locales aux représentants des populations, d'affecter la majeure partie des revenus aux besoins locaux et d'intéresser en même temps les populations provinciales aux activités patriotiques plus larges. Un pareil programme, que M. Ghavam Sultaneh semble décidé à entreprendre, est assuré de l'intérêt sympathique du peuple britannique, qui accueillera favorablement la création d'une Perse forte et unie.

N'aurait-on pas dû commencer par là ?

§ 2. — *Un souffle de liberté*

Au moment où l'affaire iranienne était en pleine crise, pour répondre à M. Léon BLUM, qui y voyait un signe d'impérialisme soviétique, M. Marcel CACHIN écrivait dans l'*Humanité* (23-24 Décembre 1945) :

L'Iran, nom moderne de la Perse, est un pays très étendu sur le territoire duquel vivent des populations très diversement évoluées. Son gouvernement est d'essence féodale et la direction en est assurée par des propriétaires d'immenses domaines sur lesquels sont exploités des paysans écrasés de travail et de misère.

Il m'a été donné d'entrer en contact, en 1933, avec des originaires de l'Azerbaïdjan. Ces hommes discutèrent avec moi de la situation économique et politique de leur pays. Ils appartenaient à un type de civilisation très évolué, ils étaient informés de la vie politique moderne.

N'est-il pas dès lors naturel qu'ils souffrent de la tutelle proprement féodale que leur impose le gouvernement de Téhéran ?

N'est-il pas naturel également qu'ils désirent voir respecter leurs caractères nationaux ?..

Est-il rien de plus démocratique que le programme que vient de publier l'Assemblée Nationale azerbaïdjanaise ?

Respect de leur autonomie *dans le cadre de l'Etat iranien* ; mise en chantier d'un vaste programme du développement économique et culturel : voilà ce que demandent les Azerbaïdjanais.

Et les Azerbaïdjanais ont obtenu ce qu'ils réclamaient. Le *Times* lui-même, malgré ses réticences du début, a avoué, ainsi que nous l'avons lu à la page précédente, que c'est une bonne solution. Mais il est bien évident que cela ne s'est pas fait tout seul. Comment cette transformation s'est-elle opérée et comment ces réformes démocratiques ont-elles pu être réalisées dans ce pays de féodalité ? Voici ce que je lis sous le titre : « *Horizons persans* » dans la *Revue du Liban* du 31 Mars 1946 :

Bien peu se doutèrent que la rencontre des armées anglo-soviétiques foulant le sol iranien en 1941 devait être décisive pour l'avenir de ce pays et du monde. De tous temps, pays de caravanes, de porteurs d'eau, de tapis et d'eau de rose, l'Iran qui vivait, depuis son déclin biblique jusqu'aux temps modernes, replié sur lui-même, en vase clos, se voyait subitement placé sur l'échiquier international.

L'Étranger amena avec lui un peu de vie et de lumière dans ce pays de plateaux dénudés, d'une population de 15 millions d'habitants aux 4/5 illettrés, pour la plupart des paysans ou tribus nomades menant une vie archaïque, subjugués par les fléaux du temettu et les privilèges d'une féodalité terrienne toute puissante. Des routes, des voies ferrées firent place aux sentiers et pistes séculaires, et l'or — étranger — coula à flots dans l'Empire du Shah.

Mais les transformations matérielles ne furent pas les seules. L'influence sociale se fit davantage sentir encore. Les yeux de ces populations opprimées s'ouvrirent à la lumière. Leurs oreilles entendirent des mots, comme « liberté », qu'elles n'avaient jamais entendus.

Les Kurdes ne furent pas les derniers bénéficiaires. Chose digne de remarque, dans son article de 1938 déjà cité, le Comte de RICHEMONT avait écrit :

Trop de liens ethniques, linguistiques et sentimentaux rapprochent les Kurdes des Persans pour qu'il y ait des revendications politiques aiguës à l'encontre du Gouvernement d'Iran. Cependant il est à souhaiter qu'à l'avenir le Gouvernement persan apprécie à sa juste valeur l'importance vitale pour les deux peuples d'une collaboration perso-kurde effective et loyale

Pas de revendications politiques aiguës ? Dix ans ne se sont pas écoulés et c'est en Iran que la première République Kurde Indépendante a vu le jour.

Voyons un peu la genèse de cet événement.

Quelle était la situation des Kurdes d'Iran avant la guerre ? Le Colonel ELPHINSTON nous le dira :

En 1922, RIZA KHAN, plus tard RIZA CHAH, engagea une lutte sérieuse contre les chefs kurdes...

La politique de RIZA CHAH fut rude mais efficace... Des centaines de chefs de tribus furent déportés et mis en résidence forcée à Téhéran et ailleurs. Leurs propriétés furent confisquées et des postes militaires reliés entre eux par des routes furent établis dans des points stratégiques du territoire des tribus kurdes. Privés de leurs chefs et souffrant de *la corruption et de l'attitude brutale des fonctionnaires persans*, les Kurdes en Perse ont peu à peu acquis le sentiment qu'ils avaient des griefs à l'égard du gouvernement.

« La corruption et l'attitude brutale des fonctionnaires persans », ce n'est pas un agent des Soviets qui l'affirme, mais un officier britannique. Et c'est juste.

A chaque occasion, on essaie de désarmer la population kurde. Toute organisation kurde sociale, littéraire ou économique est tout à fait interdite. L'entrée des disques de langue kurde en territoire persan est interdite. De même qu'en Turquie, pour ne pas dire « Kurde », on dit « Turc montagnard », on désigne également, en Perse, les Kurdes par ces mots : « les Persans montagnards ». (*De la Question Kurde*, 1934, p. 5.)

Pourtant, contrairement à ce qui s'était passé en Turquie ou en Irak, les Kurdes d'Iran ne s'étaient pas soulevés contre le Gouvernement central. Ismaïl Agha SIMKO essaya bien de provoquer un mouvement insurrectionnel en 1932, mais il fut arrêté et exécuté sans jugement, ainsi que sa suite.

Mais écoutons encore le Colonel ELPHINSTON :

Quand les troupes britanniques et russes pénétrèrent dans le pays en Septembre 1941, l'Armée Persane se désintégra rapidement, et la disparition du contrôle gouvernemental réveilla, une fois de plus, les espoirs des chefs kurdes. Dans la zone russe, d'où toutes les troupes persanes s'étaient enfuies, les Kurdes s'emparèrent de dépôts d'armes et de munitions. Les fils de leurs chefs commencèrent à revenir de Téhéran, mais c'est un homme fort peu connu qui, le

premier, réunit un groupe autour de lui et tenta d'établir sa propre autorité : MOHAMED HAMA RACHID, chef d'une obscure sous-tribu des Baneh-Begzadehs, qui rassembla un corps de partisans et qui s'assura le contrôle de la région de Sardacht-Banah-Meriwane.

Le Gouvernement Persan était impuissant et, au lieu de le combattre, il lui paya un salaire et lui confia la sécurité de la région. En automne 1944, toutefois, il se disputa avec un autre Kurde, MAHMOUD AGHA, de Kanisenane, Gouverneur pour les Persans de Meriwane. Ce dernier obtint l'aide du gouvernement, soit deux colonnes persanes supportées par des chars légers, et il força HAMA RACHID à se réfugier en Irak. De nouveau, l'Armée Persane est maîtresse de la frontière kurde méridionale, plutôt par suite du manque de cohésion et des rivalités parmi les Kurdes que grâce aux prouesses de ses armes.

Mais ce n'est pas HAMA RACHID qui nous intéresse. Un air de liberté a soufflé sur le Kurdistan. Les Kurdes respirent, parlent leur langue sans contrainte, publient des journaux en Kurde et, en fait, vivent complètement séparés du Gouvernement iranien. La Presse de Téhéran, fortement censurée, tenait cela caché jusqu'au moment où la révolte de Molla Moustapha en Irak fit craindre au Gouvernement persan que le mouvement pourrait s'étendre sûr tout le Kurdistan d'Iran. Naturellement on accuse les étrangers, les Soviétiques sans doute, mais aussi les Anglais qui sont les premiers coupables. C'est du moins ce que nous fait entendre le journal iranien *Eres*, n° 128, du 15 Septembre 1945 :

Si nous nous interrogeons nous-mêmes comment le refrain de l'Indépendance du Kurdistan a pris corps, d'où il a commencé, nous devons nous tourner vers le passé. En effet, il faut que nous remontions vers un passé lointain et que nous l'examinions à travers des rideaux épais, rideaux tendus en Europe, en une Grande Ile. C'est derrière ces rideaux que cette question fut arrangée et, chemin faisant, s'est étendue à d'autres lieux...

Mais si les Anglais sont à la toute première origine des idées de l'Indépendance Kurde, les Soviets en ont favorisé la réalisation concrète. Telles sont du moins les accusations que porte contre eux la revue iranienne *AL SIBA* (3^e année, n^o 10, Octobre 1945).

Il y a longtemps que les Kurdes de la Perse songent à se libérer et à former un Kurdistan indépendant. Ils accusent le Gouvernement Iranien d'être des agents fascistes et d'avoir, durant des milliers d'années, traité les Kurdes en esclaves.

Le mouvement d'insurrection des Kurdes n'est pas un fait nouveau, il remonte à plus de quatre ans. C'est le Gouvernement Iranien qui, par précaution, a voulu jusqu'ici taire la nouvelle, par crainte de provoquer dans le pays des troubles et des désordres.

Le Parti le plus en vue au Kurdistan est celui du « Koumlé » qui cherche par tous les moyens, à soutenir la cause commune des Kurdes et à provoquer une insurrection générale pour obtenir, au plus vite, une Indépendance complète. Ce mouvement de révolution est encouragé par une Puissance étrangère qui donne au Parti en question les directives à prendre en cas de besoin. C'est ce qui est arrivé lors des derniers événements : des troupes gouvernementales furent envoyées sur les lieux pour mater l'insurrection ; les révolutionnaires ne les attaquèrent qu'après avis de ladite Puissance...

Le journal de Téhéran, *Iran Kenouni* (n^o 25.228, Octobre 1945), donne des détails sur la situation dans le Kurdistan iranien :

Nous avons publié il y a quelques jours un Communiqué du Chef de l'Etat-Major de l'Armée du Chah des Chahs, suivant lequel certains Kurdes de Mahabad se sont rendus en Russie sans être munis de passeports réguliers délivrés par les autorités iraniennes compétentes.

Après un bref séjour en Russie, ces Kurdes sont rentrés en Iran à bord d'un autobus russe, à l'exception d'un seul qui s'est installé à Moscou.

D'après les nouvelles parvenues de nos correspondants à Mahabad, l'administration de cette dernière ville et de tous les villages avoisinants est assurée actuellement par l'organisation kurde sus-nommée. Le Drapeau Rouge est hissé sur les bâtiments officiels et le portrait de Staline a remplacé, dans les services gouvernementaux, celui de l'Empereur d'Iran. Il faut donc admettre que Mahabad et les villages environnants sont déjà détachés de l'Iran et annexés à un pays étranger.

Tout cela provoque dans la presse iranienne des réactions qui manquent d'aménité et même de bon sens. Le *Nidayê edalet* (*La Voix de la Justice !* ô ironie !) ne proclame-t-il pas : « On doit interdire lecture et écriture en Kurde. » D'autres expriment des sentiments qui ne sont peut-être pas fascistes, mais qui n'ont certainement rien de démocratique. Ils sont vulgaires, ce qui n'est pas du tout la même chose : « Il faut remplir de fer la bouche des Kurdes et il faut détruire leurs publications en Kurde. » Ainsi propose le *Tehrani Imrûz*. Ces citations typiques sont extraites d'une Proclamation de l'Association de la Jeunesse Kurde, publiée d'ailleurs dans le n° 128 déjà cité du journal iranien *Eres*.

Ce manque de calme et de prévoyance de la part de ceux qui devraient se pencher avec humanité sur ces problèmes pour les résoudre humainement sont cause de l'influence russe et non l'inverse. La masse Kurde vivait dans une privation dégradante à la merci de certains grands propriétaires, comme Zelfaragui et d'autres. On leur défendait d'enseigner et de parler leur langue maternelle. Evidemment, le meilleur moyen de faciliter l'avance russe serait de conserver les abus et les injustices que cette avance se flatte de supprimer.

Dans le Nord, dit toujours ELPHINSTON, les Kurdes dirigent leurs regards vers la Russie. Quand les Russes péné-

trèrent en Perse en 1941, l'espoir naquit qu'ils soutiendraient le mouvement d'indépendance Kurde, mais *leur attitude très correcte* fit bientôt comprendre aux Kurdes la vanité de tels espoirs.

Ce témoignage britannique est précieux. Celui de M. JOHN KIMCHE, envoyé spécial de *Reuter* en Orient, montre aussi que la misère sociale suffirait à expliquer l'attitude des Kurdes :

Les Russes basent leur politique sur l'existence d'un mal social dans chacun des pays qu'ils convoitent. Et sur leur exploitation de ce mal... En Azerbaïdjan, ils ont profité de la pauvreté et de la négligence dont souffre le paysan et de la défense faite aux originaires de cette contrée de parler leur langue maternelle !...

Il n'est donc pas nécessaire d'inculper les Soviets. C'est l'avis d'un Kurde du Caire (*Progrès Egyptien*, 20 Mai 1946) :

C'est devenu une rengaine classique que de prétendre trouver la « main de Moscou » partout où il y a soulèvement. C'est un procédé malhonnête. Les soulèvements des Kurdes du Moyen-Orient sont absolument spontanés et n'ont à leur origine aucune intrigue soviétique. Pourquoi aller chercher si loin les causes de ce malaise ? Pourquoi se leurrer ? S'il y a soulèvement, c'est qu'il y a mécontentement, et un peuple mécontent et opprimé n'a pas besoin d'une inspiration étrangère pour réclamer ses droits. Que les Gouvernements responsables respectent plutôt leurs engagements. Qu'ils respectent les droits des Kurdes et leurs aspirations et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais évidemment on préfère faire le jeu de l'autruche, se convaincre que le problème Kurde ne se pose pas, uniquement parce qu'on veut l'ignorer...

Le temps n'est plus où les Gouvernements, comme celui de l'Iran, peuvent considérer certaines provinces ainsi que des « vaches à lait », pour employer la formule du *Times*. Les vaches finissent par donner des coups de cornes.

C'est après un voyage à travers le Kurdistan irakien et iranien que le journaliste travailliste WARD PRICE constatait : « les Gouvernements responsables n'ont *rien fait* pour le bien-être des populations kurdes. Ce n'est pas par des bombardements et des expéditions punitives qu'on résoudra le problème. »

Il n'est rien de tel que d'aller sur place, comme ce Britannique, pour voir clair.

§ 3. — *La République Kurde Autonome de Mahabad*

Dès le mois de Novembre 1945, alors que la presse internationale commençait à peine à parler des affaires d'Iran, M. PIERRE KAUFMANN écrivait dans *Combat* (28 Novembre) :

Il existe en Iran un réduit kurde indépendant, qui peut devenir incessamment le foyer d'une révolte généralisée. C'est au sud du lac d'Ourmiah, dans la région de Saoudjboulak, autrement nommé Mahabad. La zone britannique s'arrête plus au sud aux environs de Sakkis; les forces soviétiques sont plus au nord. C'est dans les montagnes de ce « no man's land » que se sont regroupés, avec leur chef Mela Moustafa, les rebelles d'Irak, refoulés le mois dernier avec l'appui de l'aviation britannique...

Aucune autre feuille, à ma connaissance, ne fit alors allusion à l'existence de ce « no man's land » où les Kurdes vivaient heureux, loin du Gouvernement iranien qui ne pouvait mettre les pieds chez eux et libres aussi de toute occupation étrangère. Les renseignements fournis par les journaux iraniens, de Septembre et d'Octobre, que nous avons cités, ne semblent pas non plus avoir attiré l'attention des journalistes d'Europe ou d'Amérique.

Ce n'est que le 16 Mars qu'une dépêche A. F. P. du

Caire annonçait la fondation d'une République Kurde Indépendante. Et la dépêche poursuivait :

La formation d'une République kurde indépendante en Azerbaïdjan n'était pas ignorée aussi bien à Bagdad qu'à Téhéran et à Ankara, déclare-t-on dans les milieux diplomatiques du Caire.

On ajoute quelle constitue un centre possible d'appel à tous les Kurdes répandus à travers le massif central turc jusqu'à Alexandrette sur la Méditerranée et les régions nord de l'Irak : Mossoul et Kirkouk. Elle éclaire d'un jour nouveau les entretiens qui se déroulent entre Noury Pacha Saïd et le Gouvernement turc.

A Londres, le correspondant de l'A. F. P., qui semble assez peu au courant des affaires kurdes en général ou qui reflète les idées officielles britanniques sur la question, écrivait à la même date :

Les tribus kurdes qui viennent de se proclamer République Autonome sont des tribus sauvages vivant dans les territoires en bordure de l'Azerbaïdjan, de la Turquie et de l'Irak. Les révoltés au nombre d'environ 7.000 sont commandés par Mullah Moustapha qui avait fomenté la révolte en automne dernier lorsqu'il tint tête pendant trois mois aux forces irakiennes placées sous le commandement britannique. Craignant que la révolte ne se propage, le Gouvernement de Bagdad a envoyé des renforts dans la région.

La dépêche venant de Londres, on pouvait deviner qu'il s'agirait de tribus sauvages et que Molla Moustapha aurait un rôle à jouer. Or il n'en est rien, comme on le verra.

Je m'en vais essayer de donner, le plus objectivement possible, les détails que, grâce à la presse Kurde de Mahabad, j'ai pu recueillir sur la situation de cette République Kurde Indépendante.

En fait c'est donc depuis l'entrée des Alliés en Iran que la zone kurde comprise entre la frontière Turque et le lac d'Ourmia vit de façon autonome, mais officielle-

ment la République ne fut proclamée que le 11 Janvier 1946. Le Président est Kadi Mohammed (et non Ghazi, comme on dit ordinairement). C'est un intellectuel, un savant, âgé de 45 à 50 ans, qui parle plusieurs langues étrangères et qui depuis sa jeunesse travaille à l'émancipation de ses compatriotes.

M. MAURICE FERRO, assez bien informé, décrit ainsi les cérémonies de ce jour mémorable dans les Annales du Kurdistan :

A Mahabad, capitale de la nouvelle république, le président Kadi Mohammed proclamait le 13 Janvier dernier, au moment où les couleurs kurdes — trois bandes longitudinales, rouge, blanche et verte avec un soleil au milieu — étaient hissées au mât du palais gouvernemental : « Pavillon, symbole du droit et de la justice, nous te jurons de vivre unis et de bannir à jamais la discorde. Pavillon, tu ne flottes encore que sur un lambeau du Kurdistan. Demain, flottant partout, tu chasseras l'oppression et l'iniquité. Vive le grand Kurdistan ! »

Le Kurdistan « autonome », pour l'instant, s'inscrit entre la frontière turque, à l'ouest, et le lac Urmia — en Azerbaïdjan iranien — à l'est, et sa limite sud-occidentale domine le point de jonction du Kurdistan turc et du Kurdistan irakien. On ne saurait imaginer meilleure base de pénétration en Moyen-Orient.

Et, des villes de Khoi, Makou, Rizaïeh, Miyandouab, Mahabad, Serdecht, Banès, Sakiz, Sinni, où ils jouissent de libertés fraîchement acquises, les Kurdes songent à Kirmanchah, toute proche, et aux autres villes, villages et campagnes où leurs frères attendent ces mêmes libertés.

N'est-il pas symptomatique que le jour même de la proclamation de l'Indépendance, Kadi Mohammed inaugura une Ecole Supérieure de Filles et fit commencer l'édition du journal « *Kurdistan* », organe officiel du nouveau gouvernement ? Les premiers numéros portent en exergue la formule classique : « Au nom du Dieu

Très-Haut et Sans-Egal », ce qui, je l'avoue, m'a un peu surpris.

Le n° 7 (26 Janvier) publie une série de décrets réglementant les finances. Le n° 43 (4 Mai) présente les neuf articles d'un Code pénal, publié par Ibrahim Saleh, Président de la Cour Martiale. Dans le n° 47 (15 Mai) c'est une carte du Cadastre qu'on offre aux lecteurs.

Il n'y a pas encore de Parlement, mais seulement un Conseil national Kurde composé de trente-neuf représentants des différentes régions du Kurdistan azerbaïdjanais. En outre, dans chaque région, un comité local veille aux intérêts du district.

L'Armée est assez bien équipée avec le matériel enlevé aux déserteurs iraniens lors de l'entrée des troupes alliées en Iran. Elle compterait 40.000 hommes, y compris la milice.

Le 3 Mai, un « Accord d'amitié et d'entr'aide » a été signé à Tabriz entre l'Azerbaïdjan et le Kurdistan, ainsi que nous l'apprend le n° 45, du 8 Mai, du journal officiel *Kurdistan*.

Un numéro postérieur rend compte de l'inauguration de Radio-Mahabad, le 10 Mai, en présence des représentants de l'Etat, du Parti et du Peuple. Des discours furent prononcés par les représentants des tribus, de l'Armée, de la Jeunesse féminine, des ouvriers et paysans, des écoles, des commerçants. Toute la cérémonie a été filmée.

C'est encore durant le mois de Mai que fut lancée une Revue féminine *Helale*.

Le journal *Kouhistan* du 20 Mai 1946 reproduit les déclarations faites à Téhéran par HAMAN ROZ KHOSRAU qui, envoyé par le Gouvernement Iranien à Tabriz, était

tombé le 6 Février entre les mains des forces du gouvernement kurde de Mahabad.

HAMAN ROZ KHOSRAU s'étend longuement sur la façon exemplaire dont sont traités à Mahabad les prisonniers de l'armée iranienne, et l'intérêt direct que prend KADI MOHAMMED à leur bien-être.

KHOSRAU ayant demandé à un groupe de prisonniers dans quelles circonstances ils étaient tombés entre les mains des Kurdes, un des soldats iraniens répondit : « Nous défendions notre position à coups de fusils. Tout à coup, des cavaliers kurdes se sont précipités sur nous, poignards dégainés, malgré notre feu. Alors nous nous sommes rendus et nos armes ont été considérées comme butin. »

A la même époque, un grand nombre de notables kurdes appartenant aux régions n'étant pas sous l'administration de Mahabad, les rédacteurs en chef des revues *Kouhistan*, *Kouh-Nour* et *Mâd* et les députés kurdes du Parlement Iranien ont adressé au Gouvernement Iranien un mémoire dans lequel ils demandent la constitution d'un « Conseil Supérieur du Kurdistan », composé de trois représentants du gouvernement (présidence du Conseil, Ministère des Affaires Etrangères, et Ministère de la Guerre) et de trois Kurdes. Le mémoire déclare : « La question kurde n'intéresse pas seulement ceux qui, grâce à leurs efforts, sont actuellement dans une situation privilégiée, mais les Kurdes de toutes les régions d'Iran. Cette question kurde ne peut pas être résolue par une décision unilatérale du Gouvernement Iranien. Notre démarche est témoin de nos sentiments de loyalisme à l'égard de l'Iran. Nous espérons que le gouvernement ne laissera pas échapper l'occasion que nous lui offrons. »

Ces journaux sont publiés à Téhéran, à la fois en kurde et en persan. *Kouhistan* est politique, tandis que *Mâd* est plutôt scientifique et littéraire.

Au cours d'une interview accordée, le 1^{er} Juin, au correspondant de l'A. F. P., Kadi Mohammed a déclaré :

Si demain j'en donnais l'ordre, il suffirait de trois ou quatre jours aux 4.000 hommes dont je dispose sans compter les autres en réserve, pour entrer à Kermanschah, centre pétrolier et la ville kurde la plus importante. Mais je ferai tout pour éviter une effusion de sang entre frères. Les Kurdes n'attaqueront jamais les premiers.

Le correspondant de l'A. F. P. lui ayant demandé de préciser la position actuelle du Kurdistan à l'égard du gouvernement central, Kadi Mohammed a insisté sur trois points : 1° Les Kurdes seraient satisfaits si le gouvernement central décidait d'appliquer réellement des lois démocratiques dans tout l'Iran et reconnaissait les lois actuellement en vigueur dans le Kurdistan, à savoir l'enseignement du kurde, et l'autonomie de l'administration et de l'armée locale. Nous nous contenterions momentanément d'une telle solution et nous serions prêts à renouer des relations normales avec Téhéran. 2° Le gouvernement central n'est pas actuellement en mesure d'appliquer ces lois 3° Nous demandons que les élections législatives se déroulent le plus tôt possible, à condition qu'elles se fassent en toute liberté et sans la pression de l'armée iranienne. »

A la question : « Ne craignez-vous pas qu'un conflit armé entre le Gouvernement central et le Kurdistan entraîne une intervention étrangère ? », le chef kurde a répondu :

La situation dans le Kurdistan est très différente de celle de l'Azerbaïdjan. Notre pays n'a jamais été occupé par les troupes soviétiques et, depuis l'abdication de Riza Chah Pahlevi, ni la gendarmerie ni les troupes iraniennes n'ont pénétré en Kurdistan. Nous avons donc pratiquement vécu dans l'indépendance depuis cette époque. Aussi, nous ne tolérerons jamais une intervention étrangère d'où qu'elle vienne. La question du Kurdistan est une affaire purement intérieure qui doit être réglée entre les Kurdes et le gouvernement central.

Kadi Mohammed a rappelé que l'histoire du peuple kurde a été marquée maintes fois par des luttes pour la liberté. Il a souligné à ce sujet, qu'après la Grande Guerre, on a envisagé au moment du traité de Versailles la création d'un Etat Kurde, mais que le projet n'a pas abouti. « Si nous réclamons aujourd'hui, a conclu le chef Kurde, avec autant d'insistance l'autonomie partielle de notre pays, la faute en est imputable au gouvernement central qui n'a rien fait pour notre relèvement. Nous désirons ardemment entrer dans la voie du progrès. Nous ne désirons imiter ni les Américains ni les Russes, mais nous refusons de vivre dans la condition des animaux des pays civilisés. »

En vertu des accords de Tabriz (18 Juin 1946) entre le Gouvernement de Téhéran et le Gouvernement d'Azerbaïdjan, le Kurdistan du Nord est rattaché à ce dernier gouvernement et l'article 13 prévoit justement que tous les avantages reconnus aux Azerbaïdjanais sont reconnus de même aux Kurdes.

Il y a donc beaucoup de Kurdes iraniens qui, n'ayant pas été jusqu'à présent sous l'autorité du Comité National Kurde de Mahabad, ne profiteront pas de ces accords. Et ils sont nombreux, surtout si on y inclut les Lores et les Bakhtiars, qui eux-mêmes se reconnaissent Kurdes authentiques : ils font d'ailleurs partie eux aussi des groupes clandestins de la libération. D'ailleurs, le 11 Mai dernier, de grandes manifestations nationalistes Kurdes se sont déroulées à Khourramabad et ainsi que l'écrivait récemment un leader de Turquie qui vit en exil à Téhéran : « En Iran, les meilleurs nationalistes Kurdes sont des Lores. » Lord CURZON aussi comptait les Lores parmi les Kurdes. Les Bakhtiars sont un des quatre clans des Lores.

Ainsi donc cette solution, adoptée, dit-on dans les milieux diplomatiques de Téhéran, pour ne pas causer

des inquiétudes à l'Angleterre, par une extension de l'influence soviétique jusqu'à la frontière de l'Irak, ne semble pas devoir être définitive. D'autant que déjà toute la presse Kurde de Téhéran mène une campagne pour que tous les Kurdes de l'Iran jouissent des mêmes droits à l'autonomie.

M. Ghavam Sultaneh laissera-t-il inachevée l'œuvre qu'il a si bien commencée ?

D'après un des derniers journaux venus de Téhéran, on a vu circuler en ville une auto n° 28, arborant un fanion tricolore Kurde (vert, blanc, rouge avec le soleil au centre) et l'inscription : Etat National Kurde. Elle transportait sans doute des délégués Kurdes chargés de discuter avec le Gouvernement Central sur le statut de leur Etat autonome.

A L'AIR LIBRE

« En Arménie Soviétique les Kurdes ont joui de toutes les facilités désirables pour leur développement national. »

Colonel ELPHINSTON.

§ 1. — *Les Kurdes en U. R. S. S.*

Les Kurdes qui se trouvent en Russie Soviétique sont au nombre de 160.000, dit-on. Ils n'y constituent pas une communauté complète. Ils vivent sur les « marches » du Kurdistan iranien, aussi sont-ils rattachés à la République d'Arménie, mais l'Azerbaïdjan russe en compte aussi un certain nombre.

Bien que peu nombreux ils n'ont pas été étouffés dans la masse. On n'a rien fait pour les assimiler et les fusionner avec leurs voisins arméniens, géorgiens ou turcomans. Et quoique traités sur le même pied que les autres et jouissant des mêmes droits civils et politiques, on ne les a pas obligés à perdre leur originalité, au contraire.

Vers 1926, certains lettrés Kurdes de l'Arménie soviétique émirent le vœu de constituer un alphabet latin pour leur langue, comme on l'avait fait pour les Turcs d'Azerbaïdjan et ce fut le professeur MAROGULOV qui fut offi-

ciellement chargé de préparer ce travail. En 1929 l'alphabet était prêt. Après plusieurs mises au point il reçut sa forme définitive à la « Conférence générale de Kurdo-logie » de 1934, qui le rendit officiel et obligatoire pour tous les Kurdes de l'U. R. S. S., à savoir ceux de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Turkménistan, etc.

Cet alphabet fut largement utilisé « pour la culture et l'éducation populaire. Il sert à l'enseignement en langue Kurde dans de nombreuses écoles primaires (40 en 1933, avec près de 2.000 élèves), et à l'édition des livres scolaires (80 volumes parus fin 1934). Les statistiques officielles accusent une diminution considérable du nombre des illettrés (fin 1934, 3.952 illettrés complets et 4.354 demi-illettrés, sur environ 17.500 Kurdes en Arménie soviétique). Un journal hebdomadaire, *Riya Teze, La Voie nouvelle*, paraît à Erivan depuis 1929 en caractères latins. La formation des professeurs, l'enseignement supérieur, les recherches philologiques et littéraires, l'édition des chefs-d'œuvre de la littérature populaire et celle d'ouvrages modernes, historiques, techniques, politiques ou sociologiques, sont poursuivis parallèlement sur la base de ce même alphabet. » (P. RONDOT, *Trois essais de latinisation de l'alphabet Kurde*, Bulletin d'Etudes Orientales de l'Institut Français de Damas, t. V, 1935, p. 23). Un dictionnaire Kurde-arménien fut édité et de jeunes écrivains publièrent leurs œuvres. « *Le berger Kurde* » de Ereb Chemilov retrace l'histoire de l'auteur, jeune berger qui prit une part active à la Révolution dans son pays. C'est sur les presses du Gouvernement d'Arménie que fut imprimé à Erivan, en 1936, un gros volume de 664 pages de Récits, Contes, Chansons et poèmes, intitulé : *Folklola Kyrmança*.

Outre les écoles et les livres, le cinéma vint renforcer

le sentiment national Kurde. Les épopées classiques rappelant les fastes de la nation Kurde furent mises en films et l'on vit paraître sur l'écran « Saladin », le Sultan Kurde qu'EMIL LUDWIG met en si noble parallèle avec Richard Cœur-de-Lion. (*La Méditerranée. Destinée d'une mer*, E. M. F. (N.-Y., 1943), t. I, pp. 338-342.) On put admirer aussi « Memozin », « Khani Dum-dum » et « Siyabendé Séliwan ». Tout cela parlant Kurde :

Chaque jour, à 11 h. 45, et durant une demi-heure, *Radio-Erivan* (Arménie) sur ondes courtes (de 42 m. à 44 m. 50), donne des informations en Kurde et fait entendre les chansons et les danses populaires. Il en est de même de *Radio-Tiflis* (Azerbaïdjan), sur longues ondes (de 1410 à 1415 m.) à 17 h. 30. A Tiflis, également paraît chaque semaine sur 32 pages la *Revue du Caucase* (*Kovara Qefqasê*), en langue Kurde.

La guerre a permis à la vaillance et au courage guerrier bien connu des Kurdes de se manifester et d'en être récompensés. Un simple fils de paysan, SAMANT SABANTOV, après décision du Présidium Suprême, fut décoré du titre de « Héros de l'Union Soviétique », distinction relativement rare.

Or ce Sabantov est né en 1909 dans la région de Kars, d'une pauvre famille de paysans. A la première guerre mondiale, sa famille s'est réfugiée à Tiflis où son père était portefaix. En 1926, nouveau déplacement à Abaran. Sabantov a fait ses études à l'Institut des Minorités Nationales Orientales Soviétiques à Lénin-grad. En 1938, il a été élu Député au Conseil Supérieur de l'Arménie Soviétique pour la région Kurde de Alagueuz. Durant la guerre, Sabantov devenu Commandant a participé à la Défense de Moscou ; en 1944, lors de la

bataille de Minsk et de Bobrinsk, il a encerclé et anéanti tout un bataillon ennemi, faisant prisonniers 447 officiers et soldats allemands. En une autre occasion, son groupe repoussa onze contre-attaques, lui-même tuant treize ennemis. Enfin il réussit à traverser le fleuve Narev et à y établir une tête de pont, ce qui ouvrit la voie au reste de l'armée. C'est donc à juste titre qu'il obtint la récompense indiquée (*Roja nû, Le jour nouveau*, n° 56 10 Septembre 1945).

Les Kurdes ne sont ni des sourds ni des aveugles. Ils ont entendu les émissions radiophoniques qui leur venaient de Russie. Ceux d'Iran ont pu parler avec leurs compatriotes enrôlés dans l'Armée Rouge ; ils ont assisté à la représentation des films qui évoquaient leurs gloires nationales ou les vieilles légendes qui avaient bercé leur enfance. Et alors ils ont comparé leur situation à celle de leurs compatriotes privilégiés. Misère physique et misère morale partout. Pas d'écoles pour les enfants, et les vieilles grand'mères elles-mêmes ne peuvent endormir les petits de leurs enfants en leur fredonnant ces vieux refrains de leurs ancêtres. Au lieu de la liberté, les chefs, durant des années, ont connu l'exil et les camps de concentration. Et alors ? Alors, je demande aux Tchèques de répondre, aux Alsaciens de donner leur avis, à tous ceux que les Nazis empêchaient de respirer à leur aise de rappeler ce qu'ils ont fait, et si l'on a des reproches à adresser ce ne sera sans doute pas aux Russes qui ont fait œuvre d'humanité et d'intelligence, ni aux Kurdes, même s'ils semblent tourner vers eux leurs regards, mais à ceux qui se sont montrés incapables d'élever le niveau de vie et d'émanciper un peuple qui a, autant qu'eux, le droit de vivre au grand air de la Liberté.

§ 2. — *Les Kurdes des Etats du Levant*

Au Sud de la frontière turco-syrienne existe une autre « marche » Kurde. Mais les 250.000 Kurdes des Etats du Levant n'habitent pas uniquement la Djézireh, la région de Djéرابلس et le Kurd-Dagh. La ville de Damas a tout un quartier Kurde de 15.000 âmes et les colonies de Beyrouth (7.000), Hama (5.000) et Alep (4.000) sont relativement nombreuses.

Parmi ces Kurdes on pourrait peut-être distinguer ceux qui sont installés depuis longtemps et sont à moitié arabisés et ceux qui se sont réfugiés sur les territoires sous mandat français parce qu'ils avaient eu à pâtir des procédés spéciaux de civilisation des Turcs. Ils sont surtout nombreux en Djézireh.

Pour les Nationalistes Syriens, les Kurdes constituent, parmi les minorités de leur pays, celle qui est — théoriquement — la plus assimilable. Aussi ne font-ils rien pour eux. Et en 1929, le Haut-Commissaire français dut rappeler au Gouvernement Syrien qu'il avait à nommer des fonctionnaires Kurdes dans les régions Kurdes.

En Syrie et au Liban les Kurdes n'ont donc, en fait, aucun droit spécial, mais ils jouissent d'une liberté individuelle complète, — sauf certains personnages influents qui ne peuvent s'établir trop près de la frontière turque. Les Kurdes en ont donc profité pour ouvrir de leurs propres deniers des écoles Kurdes dans leurs villages, car dans celles du Gouvernement on n'y enseigne que la langue arabe. Dans les écoles Kurdes, le Mollah y enseigne le Coran, la religion et les classiques Kurdes, c'est-à-dire les poèmes épiques et mystiques. Dans certaines grandes villes, Damas ou Beyrouth, des cours du soir ont été ouverts, où des boutiquiers, des artisans,

viennent s'initier à la lecture et l'écriture de leur langue nationale. Tout ce travail culturel a été favorisé par les deux frères Bédîr Khan, petit-fils du fameux Emir du Botan, Bédîr-Khan, qui fut le dernier Prince Kurde indépendant, jusqu'en 1847. Très évolués tous les deux, ils ont établi un alphabet latin et travaillé à une grammaire et un Dictionnaire Kurdes. L'ainé Djeladet a publié à Damas une Revue Kurde : *Hawar (L'Alerte)* et son supplément illustré : *Ronahi (La Lumière)* qui sont une mine pour l'étude de la langue et du folklore. Le second, Kamuran, publie à Beyrouth un hebdomadaire : *Roja nî, le Jour Nouveau*, qui paraît une fois en Kurde et une fois en Français. Il a aussi son supplément illustré : *Stêr, l'Etoile*. Ils jouissent tous deux d'un prestige incontesté sur leurs compatriotes et leur influence s'étend partout où il y a des Kurdes.

Jusqu'au 1^{er} Avril 1946, date de la passation des services de Radio-Levant au Gouvernement libanais, l'Emir Kamuran était chargé des émissions en langue Kurde qui se bornaient, d'ailleurs, aux informations.

L'amour de la Patrie est entretenu par des poètes à l'âme vibrante. L'un des plus populaires à l'heure actuelle parmi les jeunes est CEGERXWIN, qui publia l'an dernier à Damas son *Diwan* (VIII, 164 p.). Voici ce qu'on en pouvait lire, dans le premier numéro des *Cahiers de l'Est* (Beyrouth, 1945, pp. 126-127).

« Les premiers morceaux exaltent l'Amour de la Patrie que tout jeune Kurde doit chérir à l'égal d'une fiancée. Sur la terre d'exil, tout patriote n'est-il pas affamé et peut-il trouver le sommeil ? Et le poète évoque alors, les unes après les autres, toutes les régions du Kurdistan ; il soupire après ses sources si limpides, ses fruits si savoureux. Les larmes ne suffisent pas à guérir

cette plaie du cœur. Toutes les gloires nationales, tous les héros d'autrefois revivent sous nos yeux. L'exemple des Anciens, des Martyrs, comme Cheikh Saïd, ou des poètes, comme Ehmed Xani, doit entraîner les jeunes. Si les chefs manquent à leur devoir, ce sont les petits, les humbles, qui se lèveront pour conquérir leurs droits. Quelques fables : la Grue qui s'est brisé les ailes ; Révolte au poulailler ; le Lion et la Fourmi, rappellent avec insistance que l'union fait la force. »

C'est ce même Cegerxwin qui harangua en Kurde Son Excellence Choucri Kouatli, Président de la République Syrienne, lors de son voyage officiel en Djézireh, au début de cette année, qui après avoir entendu un discours arabe lui souhaitant la bienvenue, avait fait cette remarque : « N'entendrai-je pas aussi quelque discours en Kurde ? » (*Roja nû*, n° 66, 14 Janvier 1946.)

VI

L'UNION FAIT LA FORCE

« Le jour où la conscience nationale des Kurdes se réveillera et où ils s'uniront, les Etats Turcs, Iranien et Irakien tomberont en poussière devant eux. Ce jour est encore lointain. »

W. H. HAY, *Two years in Kurdistan* (London, 1921), p. 36.

§ 1. — *L'originalité des Kurdes*

Tous les voyageurs qui abordent le Moyen-Orient sont frappés du caractère original des Kurdes qui tranche sur celui de leurs voisins.

Malgré toutes les tentatives d'assimilation de leurs conquérants, les Kurdes n'ont jamais cessé de former une entité de fait. La race, la religion, la langue, tout les différencie de leurs voisins. Ethniquement, ils sont aryens, distincts des Turcs touraniens et des Arabes sémites. Leur confession généralement islamique les sépare des Arméniens, de même origine ethnique mais chrétiens, et enfin ils sont en majorité sunnites, alors que les Persans, aryens et musulmans, sont d'appartenance chiite. (Edouard SABLIER, *Les Aspirations Kurdes : un élément de malaise, dans Terre des Hommes.*)

Ce résumé est bien schématique. Demandons à quel-

ques Britanniques ce qu'ils pensent des Kurdes et des peuples qui les entourent.

Voici d'abord l'autorité incontestée, le Major SORNE, en son ouvrage *To Mesopotamia and Kurdistan in disguise*.

C'est un des peuples les plus braves, des plus indépendants, des plus intelligents (p. 42).

A le juger comme représentant du type humain, le Kurde est probablement insurpassable... Les Kurdes ont l'air de ce qu'ils sont : les Mèdes d'aujourd'hui, dignes, pour peu qu'ils s'unissent, de redevenir une grande nation militaire dont la nature austère et dure pourrait tenir en respect les peuples plus médiocres parmi lesquels ils vivent... (pp. 398-399). ...Seuls entre tous les peuples de ces pays, ils ont résisté à toutes les armées et ils ont maintenu purs leur langue et leur sang... (p. 371). Si nous rencontrons donc dans le caractère Kurde des traits qui, d'après le jugement des Occidentaux, sont considérés comme des vertus, le crédit en revient à une disposition naturelle et fondamentale qui est susceptible d'être développée pour le plus grand bien de la communauté. Et nous rencontrons ces vertus : la loyauté constante, le maintien de la parole donnée, l'affection généreuse pour les proches parents, une attitude plus digne à l'égard des femmes (parmi les Kurdes méridionaux et moyens) que celle que l'on observe chez les autres nations musulmanes, le sens littéraire et l'amour de la poésie, le désir généreux de se sacrifier pour sa tribu et une belle fierté de sa Nation et de son Pays. De quel air magnifique le Kurde ne se redresse-t-il pas pour dire, suivant le dialecte : « Ez Kurmanjun » ou « Min Kurdim » (je suis Kurde) [pp. 394-395]. ...Quant à leur participation aux choses militaires, les chefs y ont obtenu le premier rang dès qu'ils l'ont cherché, grâce à l'instinct guerrier de la nation. La Turquie a compté parmi ses généraux les plus braves plusieurs Kurdes (p. 388).

W. H. HAY n'est pas moins explicite. (Two years in Kurdistan.)

Parlant du caractère kurde, dans un rapport officiel, j'ai une fois divisé cette nation en trois classes : les bons aghas, les mauvais aghas et le peuple. Nous parlerons d'abord du peuple qui surpasse de beaucoup tous ceux que j'ai connus en Orient. Son tempérament est presque nordique, l'exacte contre-partie de celui de l'Arabe versatile et du Persan décadent. Le Kurde est tout d'abord exceptionnellement laborieux, ferme et économe. Il préfère l'épargne à la dépense. Ensuite il est toujours très propre, à moins qu'il ne soit très pauvre. Tant que dure le jour on voit, près des villages, de nombreuses femmes en train de faire la lessive. En troisième lieu, le Kurde est moralement pur, presque puritain. Il n'est pas question chez lui de vices si communs autre part en Orient; ces vices sont pour ainsi dire inconnus dans le domaine des tribus kurdes (pp. 62-63).

Voici la grande différence, entre le Kurde et l'Arabe, tandis que, dans la majorité des cas, l'Arabe est nomade d'élection, et ne peut être persuadé de se sédentariser, le Kurde, qui appartient à un peuple de pasteurs, n'est nomade que par nécessité et par coutume, et il se fixe au sol dès qu'il voit qu'il y trouve profit (p. 47).

Le Néo-Zélandais A. M. HAMILTON apporte quelques nouvelles précisions dans son ouvrage, *Road through Kurdistan* :

Le Kurde, qui est un montagnard, est un peu différent, plus réservé, plus semblable à l'Écossais. Il est moins « bon vivant » que l'Arabe, mais il aime la plaisanterie, particulièrement si elle le vise lui-même ou si elle vise sa nation. Il est un peu mystique, un peu philosophe et fataliste; quand il accorde son amitié à quelqu'un, il lui est plus fidèle encore que ne l'est l'Arabe. Ce n'est pas un naïf; il observe le monde d'un œil pénétrant et il s'intéresse beaucoup à la science et à la technique modernes, en dépit de l'état arriéré et primitif de son pays (p. 222).

Ils n'ont pas les manières gracieuses des Arabes, ils n'adressent pas, comme ces derniers, des discours flatteurs à un hôte inconnu, mais je devais découvrir qu'ils possèdent des qualités bien plus solides. On me les avait décrits comme plus avares que les Arabes et moins prêts à jouer le rôle

d'hôtes généreux, mais j'ai trouvé que cette assertion ne contient que peu de vérité, quoiqu'il soit exact que le Kurde moyen doit vivre très simplement et chichement. Son pays est rocailleux et peu fertile et il y a peu de plaines cultivables. C'est un peuple pauvre mais fier (p. 94).

Même son de cloche dans l'article *Al Jezireh* (1940) d'E. EPSTEIN (p. 79) :

Les Kurdes de Djézireh sont connus pour leur bravoure, leur énergie et leur esprit d'entreprise. Les laboureurs Kurdes sont supérieurs aux *fellahin* arabes. Bien que non fanatiques au point de vue religieux, les Kurdes conservent jalousement leurs coutumes et leur langage.

L'Allemand Martin HARTMANN, *Fünf Forträge über den Islam* (Leipzig, 1912) (pp. 137-138), pousse davantage la comparaison :

En nommant les Kurdes parmi les peuples susceptibles d'être gagnés à la culture européenne, je me rends bien compte que je me heurterai à une forte opposition... Et pourtant toutes les relations de voyageurs s'accordent à faire ressortir, sous leur rude écorce, un monde de sentiments délicats et profonds. De nombreux témoignages prouvent qu'ils sont doués d'une intelligence naturelle, d'une faculté d'assimilation rapide et d'un jugement droit. Le Kurde peut être considéré comme étant à mi-chemin entre l'Arabe plein de tempérament, mobile, assimilant trop rapidement et trop rusé, et le Turc lent, à la pensée paresseuse, aux associations difficiles. Le Kurde est le vrai cousin du Persan, mais il n'est pas, comme ce dernier, gâté par un apport trop riche de sang turc et par un enlèvement traditionnel dans les vieilles conceptions mystiques de l'Orient. *Que cette nation trouve un jour son vrai guide et elle étonnera le monde par sa force et par l'énergie dont elle fera preuve pour s'adapter à la civilisation mondiale.* Elle ne manquera pas d'adopter les caractères latins pour écrire sa langue qui est belle, très plastique et relativement pure d'éléments étrangers.

Quant au Major BOLTON, il résume en quelques lignes cette supériorité des Kurdes sur leurs voisins :

Toutes les grandes puissances qui se constituèrent et s'effondrèrent autour d'eux, les conquérants venant de l'Est et ceux venant de l'Ouest essayèrent d'imposer aux Kurdes leur culture; ils n'ont jamais réussi. Les Assyriens, les Grecs, les Romains, les Parthes, les Persans, les Arabes, les Mongols et les Turcs, *tous ont essayé de subjuguier cette race montagnarde et tous ont échoué.*

L'accord est donc unanime, parmi les étrangers qui les ont vu de près, à reconnaître chez les Kurdes des qualités nombreuses et de valeur qui ne peuvent pas ne pas porter ombrage à ceux qui les entourent et sont moins bien partagés.

§ 2. — *Les « Maîtres » se solidarisent*

Si les étrangers ont pu faire de telles constatations sur les Kurdes, « les peuples plus médiocres parmi lesquels ils vivent », pour reprendre l'expression de SOANE, les ont faites également. Et ils sont tous intéressés également à empêcher les Kurdes de s'unir, car ils ne veulent pas « tomber en poussière », comme s'exprime HAY. Ils auront donc beau dire à qui mieux mieux qu'il n'y a pas de question Kurde chez eux, et même qu'il n'y a pas de Kurdes du tout sur leur territoire, les Etats Turc, Iranien et Irakien tremblent au point qu'ils n'autorisent même plus leurs sujets à prononcer ce nom exécré de Kurde. Ils crient qu'ils n'ont point peur et toute leur existence est empoisonnée par ce problème. Dès qu'un Kurde lève le petit doigt chez un voisin, aussitôt ils se réunissent et en bons compères essayent de se mettre d'accord pour « mater » les « brigands ».

Ils avaient bien essayé d'abord, chacun pour son propre compte, de laver leur linge sale en famille, mais la méthode s'avéra insuffisante. En effet, massacrés en Turquie, les Kurdes se réfugiaient au delà de la fron-

tière syrienne. Traqués en Irak, ils trouvaient facilement abri chez leurs compatriotes de l'Iran. Les chefs du mouvement organisé par HOYBOUN en 1930 n'ont-ils pas émigré à Téhéran depuis lors ?

Il y eut donc un premier accord entre la Turquie et la Perse, en 1934. Après la visite du Chah à Ankara, les deux Gouvernements décidèrent une politique commune concernant les Kurdes. C'est à partir de ce moment que les Turcs voulurent appliquer leur « *Loi de déportation* » et que les Persans intensifièrent leurs vexations contre les Kurdes.

Le calme ne s'en suivit pas pour autant, il fallut donc élargir le groupe des « Nations intéressées ». Le 8 Juillet 1937, le TRAITÉ DE SAADABAD était conclu entre l'Iran, l'Afghanistan, l'Irak et la Turquie. Que quatre pays voisins s'entendent pour ne point se faire la guerre, c'est parfait. Mais l'article 7 a une résonance bien singulière :

Chacune des Hautes Parties contractantes s'engage à prendre des mesures, dans sa propre sphère, contre la formation ou l'activité de bandes armées, d'associations ou d'organisations visant au renversement d'institutions établies et pouvant affecter l'ordre ou la sécurité d'une partie quelconque, frontière ou autre, du territoire d'une autre partie, ou pouvant affecter l'autorité du gouvernement de cette autre partie.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qui peut former des bandes armées, des associations, des organisations susceptibles d'affecter chacune des Hautes Parties Contractantes ? Ce ne sont pas les *Arméniens*, qui ont disparu ou presque de la circulation. Ce ne sont pas davantage les *Assyriens* qui ne sont relativement nombreux qu'en Irak. Ce ne sont pas les *Chiïtes*, ni les *tribus arabes bédouines*. Il n'y a que les *Kurdes* qui puissent être ainsi visés par cet article.

D'ailleurs les effets de ce Traité n'allaient pas tarder à se faire sentir chez les Kurdes. Le 30 Août 1938, GEORGES MEYER écrivait du Caire au *Figaro*, un article de 200 lignes dont je détache ces quelques indications :

On signale de source arabe que des tribus rebelles se sont mises en relations avec les Kurdes établis sur les territoires avoisinant les frontières iraniennes... Les armes et les munitions saisies ces jours derniers par les forces *iraniennes* dans leurs poursuites contre les Kurdes insurgés montrent que le mouvement est favorisé en partie par certaines propagandes étrangères... Les effectifs *turcs* ont pour mission de nettoyer la région insurgée et d'imposer aux populations Kurdes, qui jusqu'à ce jour se sont refusées à accepter les réformes républicaines, le régime institué dans le reste de la Turquie...

Une fois de plus le lecteur français entendait le refrain officiel du refus des Kurdes à abandonner leur régime féodal pour la laïcisation et de leurs attaches avec des propagandes étrangères qu'on se garde bien de préciser.

Ce Traité de Saadabad, ratifié en 1938, devait avoir une durée de cinq ans et il était renouvelable automatiquement tous les cinq ans, sauf préavis (art. 10). Mais des changements sont survenus dans le Moyen-Orient depuis la guerre — surtout en Iran — si bien que le Traité de Saadabad a beaucoup perdu de sa valeur... contre les Kurdes !

Il y aurait peut-être un moyen d'arranger les affaires, ce serait de s'entendre avec les Kurdes. A ce propos on lira avec intérêt la suggestion proposée par le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, dans la célèbre Revue égyptienne « *Al Hilal* » d'Octobre 1943. Voici donc ce que disait alors Abdul Rahman AZZAM BEY, dont l'indépendance de pensée et d'action n'est mise en doute

par quiconque ignore tout des dessous de la politique dans le Moyen-Orient.

Quant au deuxième point qui doit retenir notre attention en Irak, c'est celui qui concerne nos frères Kurdes. Quand il s'agit d'eux, le sentiment qui me pousse vers eux rivalise avec celui qui me pousse vers les Arabes, et je ne puis décider lequel des deux est le plus fort. Les Kurdes sont un peuple sincère et incapable de faire le mal et il ne faut pas qu'ils aient l'impression que la constitution de l'Unité Arabe puisse nuire à leurs intérêts. Ils sont Musulmans et, maintes fois dans l'Histoire, ils ont rejeté les invasions qui menaçaient l'Islam. Ils savent fort bien que l'Unité Arabe rehaussera le prestige musulman du fait qu'elle unira les meilleurs éléments de cette religion et de cette famille.

L'avenir et l'ambition de l'Irak ne sont pas dans une expansion au détriment des Kurdes. La nation arabe leur laisse le choix : ils peuvent s'unir à elle, s'ils le désirent, mais ils pourront reprendre leur autonomie quand ils le voudront sans qu'on leur en garde rancune. Il n'est pas permis à une question Kurde de se poser en Irak alors que les Kurdes ont donné à l'Etat Arabe des souverains et des chefs militaires à toutes les époques de l'Histoire, bien avant Saladin et bien après lui. Ces Kurdes étaient le symbole de la piété et les partisans de l'Arabisme.

Que les Kurdes se méfient des intrigues étrangères et que les Irakiens se tiennent sur leurs gardes et se montrent patients et soucieux de ne pas froisser les sentiments kurdes, car le problème est facile et la sauvegarde des intérêts kurdes est assurée. Si l'Irak devient plus fort qu'il ne l'est, les Kurdes seront les piliers de cette nation orientale.

Naturellement, les Irakiens qui ne « se montrent (ni) patients (ni) soucieux de ne pas froisser les sentiments kurdes » n'écouteront pas cette voix du bon sens. La situation des Kurdes de l'Iran continue à les hanter ainsi que les Turcs.

En effet, si l'Iran leur octroie une certaine autonomie, les répercussions s'en feront automatiquement sentir en

Turquie et en Irak. Aussi ces deux pays ont-ils désiré resserrer leurs liens d'amitié entre eux et de solidarité contre les Kurdes.

Le 28 Février 1946, donc, Noury Pacha Saïd arrivait à Ankara. On ne pouvait trouver meilleur diplomate et plus à même de traiter cette affaire délicate. Il est en effet Kurde de race, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans notre troisième chapitre ; il est Irakien de nationalité et fut à maintes reprises Ministre des Affaires Étrangères, signe — entre parenthèses — que les Kurdes valent bien leurs voisins ; enfin il est Anglais de politique, ce qui n'est un secret pour personne et ce qui permet de réunir en un seul personnage des qualités qui sembleraient contradictoires à première vue. Tout le monde a déjà deviné que ce n'est pas le Kurde qui parlera à Ankara, ni l'Irakien, mais évidemment le Britannique.

Au moment donc où Turcs et Irakiens étaient en discussion, le directeur de l'*Ulus*, journal officieux du Gouvernement turc, faisait cette supposition : « La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union Soviétique auraient préconisé une large autonomie des Communautés azerbaïdjanaise, arabe et kurde au sein de l'Iran dont l'autorité deviendrait ainsi toute théorique. » Et faisant allusion à la question kurde il se demandait : « Sait-on où l'autonomie peut s'arrêter ? »

C'est précisément parce qu'on ne sait pas où cette autonomie peut s'arrêter qu'ANDRÉ CLOT, correspondant de l'A. F. P. à Ankara et généralement peu favorable aux Kurdes, ainsi qu'il convient dans sa position, écrivait le 7 Mars :

Certaines informations confirment que la question kurde tient une place importante dans les entretiens irako-turcs. Bien que l'on observe ici une grande réserve sur les mesures

envisagées, il est probable que les deux pays se mettront d'accord pour étouffer dans l'œuf tout soulèvement kurde qui viendrait à se produire. En cas d'agitation, la situation pourrait se compliquer en raison de la présence en Azerbaïdjan soviétique d'un grand nombre de Kurdes qui gagnèrent l'U. R. S. S. après le dernier soulèvement manqué.

Ces tribus armées et équipées par les Russes pourraient menacer directement le territoire irakien et la région frontalière irako-turque. Il est probable que c'est cette éventualité qui est surtout discutée actuellement à Ankara, ainsi que les mesures à prendre dans le cas où l'U. R. S. S. lancerait une campagne en faveur d'un Kurdistan indépendant.

Toujours les mêmes procédés : « Etouffer dans l'œuf tout soulèvement Kurde »...

Et toujours aussi les mêmes accusations ou soupçons, contre l'U. R. S. S. Or les Soviets ont démenti officiellement qu'ils aient donné des armes aux Kurdes et favorisé en quoi que ce soit leurs revendications. Le Colonel ELPHINSTON avait déjà constaté leur conduite correcte et un Kurde venu d'Iran m'en a confirmé l'exactitude. L'an dernier, certains ayant demandé à des officiers Kurdes de l'Armée Rouge de les aider, ceux-ci leur ont fait savoir qu'ils ne pouvaient aucunement intervenir en leur faveur.

Cependant les Kurdes ont bien été à l'origine du TRAITÉ TURCO-IRAKIEN, signé à Ankara en Mars 1946. Le correspondant à Jérusalem du « *Daily Mail* » l'avoue et son information est reprise par l'Agence Reuter à Londres.

La signature de ce pacte avait trois motifs. Tout d'abord le fait que ces deux pays ont, avec la Russie, une frontière de 500 kms. par suite de la mainmise soviétique sur l'Azerbaïdjan; ensuite du fait de l'échec du pacte quadripartite de Saadabad, signé en 1937 par la Turquie, l'Irak, l'Iran et l'Afghanistan; enfin par suite du problème kurde

considéré par la Turquie et l'Irak comme la menace la plus grave pour la paix dans le Moyen-Orient...

En fait ces trois motifs ne font qu'un, puisque les Kurdes sont censés épaulés par les Russes et que le pacte de Saadabad avait été signé pour se mettre en garde contre eux.

Naturellement rien dans les textes officiels de l'accord ne laisse supposer de pareils motifs. L'Agence Arabe d'Information annonçait de Bagdad le 19 Mai que le Conseil des Ministres avait ratifié ce Traité qui comporte « six accords concernant les finances, les douanes, les communications, la coopération légale, les questions de frontière et d'éducation ».

Les Kurdes peuvent donc dormir sur leurs deux oreilles : on ne pense pas à eux dans les Chancelleries !

§. 3. — *La faiblesse Kurde*

Les Britanniques, qui furent parmi les promoteurs de l'idée d'un Kurdistan Indépendant, n'en sont plus aujourd'hui de si chauds partisans, puisque les Soviets semblent appuyer ces mouvements d'émancipation. Mais comme on ne peut dire les choses aussi crûment on trouve des prétextes qui contredisent les affirmations antérieures. Mais qu'est-ce que cela peut bien faire ? Le privilège des Britanniques n'est-il pas que leur politique se meut à l'aise au milieu de ses sincérités successives ?

Écoutons d'abord un grand nom, RANDOLPH CHURCHILL :

Il y a également une question Kurde. Un terrain cédé à un Kurde ou deux crée un problème à jamais insoluble. Pour simplifier ce problème des plus complexes, je dirai simplement ceci : Etant une petite région montagneuse très pauvre et presque inaccessible, le Kurdistan, qui est situé sur la frontière de l'Iran, de l'Irak et de la Turquie, ne

pourra jamais devenir un Etat indépendant pour des raisons économiques, politiques et géographiques.

Un nom célèbre est-il une référence suffisante pour simplifier de la sorte certains problèmes des plus complexes ? Très pauvre, le Kurdistan ? Alors pourquoi tant batailler pour le conserver ou le conquérir ? Presque inaccessible ? Ne reproche-t-on pas aux Russes d'y être entrés ? Alors ? Mais, passons !

Même thèse officielle chez le Major BOLTON, qui ajoutera des raisons psychologiques.

En plus des raisons politiques et économiques qui s'opposent à la création d'un Kurdistan indépendant, le caractère même des Kurdes ne permet pas l'établissement d'un tel Etat, *tout au moins dans l'état actuel de leur développement*. Non seulement entre tribus mais même entre fractions et sous-fractions de tribus règnent souvent d'après conflits et, entre familles, les vendettas...

Nous reviendrons sur ce dernier point qui n'est pas spécial aux Kurdes, tant s'en faut, mais je me permets de rappeler qu'en 1920, les Anglais comptaient « sur les ressources économiques du vilayet de Mossoul », vilayet Kurde, comme chacun sait, pour faire vivre le nouvel Etat d'Irak. (WILSON.) La phrase du Major BOLTON doit donc se lire, sans doute : « s'opposent à la création d'un Kurdistan indépendant... des autorités britanniques ! » On s'en doutait un peu.

Quant à la pauvreté économique du Kurdistan turc, il n'est que de relire « *les surprises du Kurdistan* » de François BALSAN pour se convaincre du contraire. Mais veut-on être convaincu ?

Le Colonel ELPHINSTON, malgré la sympathie qui perce sous ses phrases, ne croit pas non plus à l'indépendance totale du Kurdistan :

Jusqu'ici, à peu près rien ne prouve que les Kurdes soient capables de constituer une nation unifiée et indépendante, ni qu'ils le deviendront dans un avenir prochain. C'est un peuple brave et sympathique, capable de s'imposer de grands sacrifices, mais qui manque de cohésion. Il se compose — et il a toujours été composé — de groupes de tribus qui reconnaissent l'autorité de leurs propres chefs individuels, prêts à s'unir pour faire face à un ennemi commun, mais rejettent toute intervention de chefs d'autres tribus dans leurs propres affaires. Depuis quelque temps, certains signes indiquent que les influences modernes, l'éducation, etc., affaiblissent l'autorité des chefs de tribus... Mais il est peu probable que cet affaiblissement de l'autorité tribale mènera à plus de cohésion parmi les Kurdes en tant que nation.

Enfin, W. R. HAY fait une remarque identique :

« Comme race, les Kurdes ne forment pas une entité politique. Ils sont un agrégat de tribus sans cohésion... » Mais il ajoute : « Le jour où la conscience nationale des Kurdes se réveillera et où ils s'uniront, les Etats Turc, Iranien et Irakien tomberont en poussière devant eux. Ce jour est encore lointain. » (*Two years in Kurdistan*, pp. 35-36.)

§ 4. — *A leur tour les Kurdes s'organisent et s'unissent*

Ce manque de cohésion que l'on reproche si souvent aux Kurdes, ils l'ont eux-mêmes éprouvé depuis longtemps. Un de leurs grands poètes, EHMEDE KHANI, le constatait déjà avec amertume au XVIII^e siècle (*Memozin*, V, vers 79-88) :

Autant les Kurdes s'enorgueillissent de leur courage,
 Autant il leur répugne qu'on les oblige.
 Cette fierté et cette grandeur d'âme
 Font qu'ils refusent toute dette de reconnaissance.
 C'est pour cela qu'ils sont toujours désunis entre eux
 Et que toujours ils sont agités par les querelles et la discorde.

Si nous étions d'accord entre nous,
 Nous nous soumettrions les uns aux autres :
 Ottomans, Arabes et Persans
 Nous serviraient tous comme des valets !

Si depuis lors le Kurdistan est toujours sous la domination de ses voisins, ce serait une illusion de croire qu'aucun effort n'ait été fait en vue d'unifier entre eux tous les Kurdes.

Déjà, en Octobre 1927, la formation « HOYBOUN », « *L'Indépendance* », unissait en une organisation unique tous ceux que le Patriotisme Kurde animait, et son action s'est fait sentir un peu partout par la publication de Revues, de tracts chargés de faire connaître au monde civilisé la Question Kurde. C'est ce mouvement qui représentait officiellement à l'extérieur les différents partis.

On sait que Molla Moustapha est membre du *Comité National Kurde* qui compte 3 représentants en Irak, 4 représentants en Iran, 2 représentants en Turquie et 1 en Syrie.

La guerre a obligé les Kurdes patriotes à s'organiser dans la clandestinité. De tous côtés, pour entretenir le feu sacré des patriotes que traquaient les polices gouvernementales, des feuilles clandestines apparaissaient. Ainsi, par exemple, en Iran, on lit la revue nationaliste « *Peyam* », depuis 1944. D'autres sont plus récentes comme *Ciya*, *Tiruckka*, *Yekitiya*, *Tegûchîn*. La Revue, politique et littéraire, *Kovara Rawej*, est simplement photocopiée.

Le 9 Juillet 1946, un leader Kurde du Parti Démocrate « *Toudeh* » déclarait à Téhéran qu'il comptait 800.000 membres en Iran et que la Question Kurde se posait de la même façon en Turquie et en Irak.

De fait, les Kurdes d'Irak sont extrêmement actifs. Ils publient, depuis vingt-cinq ans, à Souleymanié, un journal hebdomadaire, *Jiyan*, qui est presque officiel. A Bagdad, la Revue *Gulawêj*, qui paraît chaque mois depuis 1939, est surtout littéraire et scientifique. A Bagdad encore, le Consulat Britannique, depuis 1943, publiait une intéressante Revue mensuelle, littéraire et sociale. Elle est devenue hebdomadaire (24 pages) depuis Novembre 1945 et sa direction est passée aux mains des Kurdes, Mohamed Baban et Huzni Moukriani. Ce n'est pas là, on s'en doute, que les Nationalistes Kurdes vont aller chercher leurs mots d'ordre. Le Parti Communiste Kurde d'Irak possède un petit journal clandestin *Azadi* (*La Liberté*), qui contenait en son n° 2 (1945) un programme social et politique. Il peut être intéressant pour un lecteur européen d'en prendre connaissance. Ce texte a été traduit dans *Roja nû, Le Jour Nouveau* (Beyrouth, n° 60, 15 Octobre 1945).

LA « CHARTE » DU PEUPLE KURDE

1. — Compréhension réciproque et renforcement de la fraternité entre Kurdes et Arabes, sur la base de la libération de ces deux peuples. Collaboration avec tous les Arabes libres, avec leurs organisations et partis, avec le parti communiste irakien, en vue de la liberté et du bonheur des peuples et de la réalisation des aspirations des Kurdes et des Arabes.

2. — Collaboration en vue d'obtenir la Liberté des peuples Kurde et Arabe et l'Indépendance réelle et non verbale de l'Irak.

3. — Collaboration en vue d'établir un Gouvernement qui serve le peuple, sur une base démocratique, avec un Parlement et des Conseils municipaux dont les membres soient élus par le peuple et le représentant effectivement, et en vue

de supprimer les Décrets et Lois non-conformes à l'esprit de la Constitution irakienne.

4. — Octroi au peuple kurde du droit de former des associations politiques et non politiques, d'exprimer librement ses opinions, de tenir des réunions publiques, d'imprimer journaux, revues et livres, sans contrôle injuste.

5. — Développement économique des régions kurdes et établissement de fabriques et d'industries dans le Kurdistan. — Exploitation des ressources naturelles du pays en vue du bonheur et de l'enrichissement du peuple. — Renouvellement des méthodes d'agriculture, exploitation rationnelle et moderne du sol pour assurer le bien-être du peuple et empêcher tout accaparement de la part du Gouvernement, des individus et des trusts. — Vente libre des produits kurdes. — Création de réseaux routiers pour assurer la vente.

6. — Sauvegarde des terres des paysans et distribution des terres appartenant à l'Etat à ceux qui cultivent personnellement. — Répartition aux paysans des terres occupées par les aghas. — Constitution de syndicats agricoles pour libérer les paysans des mains des usuriers.

7. — Mise gratuite à la disposition des tribus semi-sédentaires de terrains pour s'établir et mise de pâturages à la disposition de tous.

8. — Constitution de tribunaux d'arbitrage pour régler à l'amiable les conflits soulevés entre les différentes tribus kurdes.

9. — Organisation sociale de la vie kurde. Etablissement d'un Code du Travail. Réglementation de l'Assistance sociale en temps de chômage, de maladie et de vieillesse.

10. — Organisation du service militaire obligatoire en Irak, avec pour base l'instruction militaire dans la langue du soldat. Démocratisation de la discipline. Epuration de l'armée des éléments rétrogrades. Bref, formation d'une Armée au service des intérêts du peuple et de la défense de l'Indépendance.

11. — Organisation des droits de la Jeunesse kurde. — Généralisation de l'Instruction Publique. — Effort de simplification des méthodes de lecture et d'écriture du kurde. —

Création d'écoles kurdes supérieures, moyennes et primaires pour donner une instruction qui assurera aux jeunes Kurdes du travail après l'école.

12. — Juste répartition des impôts pour éviter qu'ils ne deviennent un lourd fardeau. Exonération des impôts pour la classe ouvrière et les petits employés de commerce.

13. — Suppression des abus et des profiteurs, pour assurer le ravitaillement du peuple. Réglementation du gain des commerçants.

14. — Encouragement de l'Instruction pour les deux sexes, sans aucune distinction. — Création dans les régions kurdes d'écoles techniques pour les sciences mécaniques, agricoles, industrielles, jusqu'au degré supérieur. — Création d'associations mixtes sociales et culturelles, sportives et scientifiques, pour le développement de la langue et de la culture kurdes. — Création de Bibliothèques publiques, etc.

15. — Sauvegarde des droits ethniques et religieux de toutes les minorités vivant en Kurdistan, — tels que Turcomans, Yézidis, Arabes, Assyriens, Juifs, tant au point de vue de la langue et du culte religieux que de celui de tous leurs droits politiques ou non politiques.

16. — Amélioration du Bonheur et de l'épanouissement de la famille kurde et reconnaissance à la femme des droits égaux à ceux de l'homme.

17. — Collaboration avec tous les Nationalistes Kurdes en tout ce qui concerne la Liberté du peuple kurde et en tout ce qui a trait à son progrès social.

Tels sont les objectifs à atteindre en vertu de cette Charte. Elle est destinée à tous nos frères Kurdes pour l'établissement de la Liberté, du Bonheur et du Progrès de notre Peuple.

Le Parti de la Résistance en Irak, a fait sortir tout récemment une autre feuille polycopiée : *Chourich (La Révolution)*.

Enfin, depuis Janvier 1946, un autre journal polycopié aussi, *Rezgari (La Libération)*, se publie en trois éditions en Kurde, Arabe et Persan. Le même Mouve-

ment de la Libération a édité au Caire (1946) en Arabe une brochure de 46 pages, de Mohamed CHIRZAD, intitulée *Le Combat des Kurdes*.

De tout cela il semble que parmi les Kurdes se dégage une double tendance, que G. FERRO (*La République autonome Kurde d'Azerbaïdjan*) attribue à la rivalité entre jeunes et vieux.

Deux tendances, à cet égard, se manifestent chez les chefs Kurdes. Les « jeunes », qui subissent l'influence des Soviets, dont les forces occupaient — et occupent peut-être encore — le territoire de la « république autonome », pensent pouvoir compter sur l'appui intégral des Russes pour réaliser leurs « aspirations nationales ». Les « anciens », au contraire, paraissent plus circonspects. De formation et de culture essentiellement occidentales, ils n'accepteraient pas sans réserve l'idée d'un Etat Kurde agrégé même indirectement, à l'immense Union soviétique. Ils appréhendent d'autant plus la soumission à l'obéissance moscovite qu'ils ne sont pas loin de croire que la liberté de leur peuple pourrait, le cas échéant, être sacrifiée sur l'autel de l'unité iranienne si les intérêts russes l'exigeaient. Et c'est ce qui incline ces « anciens » à la modération.

Voici, pour illustrer le débat, d'une part ce que l'« Association de la Jeunesse Kurde » d'Iran répondait aux attaques de la presse iranienne :

Sachez bien que le temps est passé où le sang de la jeunesse kurde se répandait pour la réalisation de vos desseins pervers. Oui certes, les Kurdes ont feuilleté l'Histoire et savent que tous les sacrifices qu'ils ont supportés dans les pays du Sind et du Pendjab et dans les plaines de Mésopotamie n'ont servi qu'au bien-être et aux intérêts de leurs ennemis. Les Kurdes savent qu'ils ont été dupés et qu'ils ont servi leurs ennemis. Les Sultans Séfévis, les Califes Ottomans et d'autres Princes ont profité des valeurs guerrières des Kurdes. Les Kurdes ont, pour eux, conquis le monde : ils furent payés d'ingratitude. Mais les Kurdes se sont éveillés. Les Mouvements qui se sont produits et continuent

à se produire depuis cent trente ans, tels ceux de Ubaidullah, de Cheikh Saïd, de Ihsan Noury Pacha, la Royauté de Cheikh Mahmoud, ont tous été entrepris pour l'Indépendance du Kurdistan. Ces luttes ont démontré au monde la maturité politique des Kurdes. C'est pourquoi, vous aussi, vous devez savoir que les efforts d'un peuple de dix millions d'âmes ne peuvent rester sans résultat.

Si vous n'êtes pas encore au courant des efforts que le peuple kurde déploie pour son Indépendance, lisez donc la presse internationale, lisez la presse kurde.

Le peuple kurde qui, pour plaire à Nadir Chah, avait ouvert la route de Delhi; qui, pour les beaux yeux des Chahs Séfévis, montait la garde sur les routes de Kazvin et de Tabriz et qui, pour toute récompense, n'a obtenu que des bannissements, de la Mer d'Oman aux lisières de l'Afghanistan, ce peuple-là ne sera plus votre instrument.

Ce peuple qui, à bien des Maréchaux des Chahs, a fait rebrousser chemin jusqu'aux portes de Téhéran; qui, sept ans durant, a enlevé Bagdad au pouvoir de l'Empire Ottoman; qui a porté ses attaques jusqu'aux abords d'Ispahan et qui, pour l'honneur des armes qu'il portait, dans les plaines d'Irak et de Lybie, dans les montagnes de Bulgarie et de Serbie, dans les forteresses du Kurdistan et de l'Azerbaïdjan, a versé son sang jusqu'à la dernière goutte, ce peuple ne peut plus regarder avec indifférence ses propres assassins. L'âme de tels hommes est éternelle : elle ne peut mourir. Et la conscience des grands Etats et des grands peuples ne peut plus accepter que cette injustice continue. Non, ni la Civilisation ni l'Humanité ne peuvent plus admettre aujourd'hui que ces méthodes moyenâgeuses continuent et que, sous prétexte d'identité de race, vous continuez à nous exploiter !

C'est un autre ton qu'emploie pour formuler ses revendications le Kurde, cité par KHAYAT, *Les Kurdes revendiquent leur autonomie (Progrès Egyptien, le 20 Mai)* :

Nous ne demandons pas pour le moment la création d'un Etat kurde indépendant. Nous savons parfaitement bien que cette revendication ne serait pas opportune. Tout ce que nous voulons c'est, dans le cadre des pays auxquels nous

sommes rattachés, une autonomie administrative locale, le droit de conserver notre langue, notre culture. Le droit d'avoir nos écoles, nos fonctionnaires, en deux mots le droit de demeurer nous-mêmes et non de devenir turcs, irakiens ou iraniens. On nous conteste ce droit, on ne veut pas nous le reconnaître, on tient à nous supprimer par la force en tant que peuple. Mais ceci est impossible. Nous ne sommes pas des Arabes, nous ne sommes pas des Turcs, nous sommes ethnologiquement un peuple aryen. Ce qui ne veut nullement dire que nous ne soyons pas prêts à collaborer avec les Etats du Moyen-Orient et à vivre en paix avec eux. Mais d'abord qu'on nous accorde l'autonomie que nous réclamons.

J'ai eu récemment un entretien avec un diplomate britannique du Moyen-Orient. Je lui ai souligné l'opportunité de son intervention personnelle auprès du gouvernement irakien pour lui faire comprendre la nécessité d'une solution à l'amiable de la question Kurde en Irak. Autrement on risquerait de voir les Kurdes revendiquer alors un Etat indépendant et ne plus se contenter des revendications autonomistes actuelles. Les Kurdes du Moyen-Orient qui voient avec sympathie le régime sous lequel leurs frères du Kurdistan soviétique vivent, pourraient même en arriver à demander leur union avec celui-ci.

Que les Britanniques soutiennent les « vieux » en Irak, que les Soviets appuient les « jeunes » en Iran et partout ailleurs, cela ne changera rien à l'affaire.

Mais j'ai la très nette impression que tous, jeunes et vieux, sont heureux des résultats obtenus par leurs frères d'Iran et que le jour où le grand Chef Kazi MOHAMED fera officiellement appel à leur bonne volonté, ce jour-là il n'y aura plus ni jeunes ni vieux, ni communistes ni propriétaires, ni citoyens d'Irak, d'Iran ou de Turquie, mais des Kurdes, rien que des Kurdes, Kurdes d'abord et avant tout.

VII

DEVANT LA CONSCIENCE UNIVERSELLE

« Si un enseignement définitif peut être retiré de l'Histoire Kurde, c'est bien le fait que l'assimilation est improbable. »

(Colonel ELPHINSTON.)

Les misères dans lesquelles s'est débattu le peuple Kurde depuis vingt-cinq ans ne lui a fait perdre ni courage ni confiance en la justice de sa cause. Kurdes d'Irak ou de Turquie et d'Iran ont maintes et maintes fois faire entendre leur voix à la S. D. N.

Depuis la guerre — et surtout depuis la fin des hostilités — les Représentants Kurdes ont essayé par tous les moyens d'attirer sur eux l'attention du Monde Civilisé et des Responsables de l'ordre futur de l'Univers.

Je voudrais dans ce chapitre publier un certain nombre de Documents envoyés par la Ligue Kurde et d'autres aux Organismes internationaux chargés d'organiser la paix.

En Septembre 1942, déjà, la LIGUE KURDE présentait à M. Wendell Wilkie, au Général de Gaulle et au Colonel Elphinston un « *Memorandum sur la question Kurde* ».

qui m'a servi pour la rédaction de mon premier chapitre.
Voici les autres documents :

I. — APPEL DE LA LIGUE KURDE A LA CONFÉRENCE
DE SAN-FRANCISCO (30 Mars 1945.

A Son Excellence Monsieur le Président
de la Délégation.....
à la Conférence de San-Francisco

Excellence,

Sans préjuger des questions qui seront traitées à la Conférence de San-Francisco, nous présumons qu'elle constitue la première en date des réunions qui prélu-deront à la Conférence de la Paix.

Au nom de la Ligue Kurde, j'ai l'honneur de vous présenter ci-joint un exposé de la Question Kurde. La stabilité de la Paix du Moyen-Orient, sinon du monde, ne saurait être assurée sans qu'une solution soit trouvée à cette question qui embrasse 9 millions d'hommes, vivant dans un territoire de 500.000 km. carrés qui s'étend de la Mer Noire au Golfe Persique, et dont le Traité de Sèvres avait déjà reconnu l'indépendance.

La totalité du territoire kurde étant sous la sujétion d'Etats étrangers et ne pouvant, de ce fait, être représentée à cette conférence, je vous prie d'user de l'influence de votre Délégation et de celle de votre Gouvernement dans les buts suivants :

1° Faire admettre à la Conférence le principe reconnaissant le droit des peuples n'ayant pas encore acquis leur indépendance d'exprimer leurs revendications aux Assemblées internationales. Il va de soi que l'admission

de ce principe devrait avoir pour corollaire une garantie quant aux représailles dont pourraient user les Gouvernements à l'égard de ceux de leurs ressortissants qui feraient usage de ce droit.

2° Faire admettre à l'ordre du jour d'une Séance plénière de la Conférence la discussion de la Question Kurde.

3° Présenter ou soutenir le projet d'une Commission Internationale qui serait chargée d'étudier les données du Problème Kurde et d'en envisager la solution. Le rapport de cette Commission pourra servir de base à la solution que la Conférence de la Paix sera amenée à donner à la Question Kurde.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

IHSAN NOURY PACHA, ex-Commandant en Chef des Forces Nationales Kurdes, a appuyé cet appel par une lettre datée du 21 Juillet 1945.

II. — LA LIGUE KURDE AUX MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGÈRES RÉUNIS A LONDRES (10 Septembre 1945).

Au nom de la Ligue Kurde, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence l'exposé suivant :

Pour les raisons exposées dans le *Memorandum* ci-joint et ses annexes, le Gouvernement Irakien, depuis le 7 Août 1945, a commencé à pourchasser et à entreprendre des opérations militaires contre les patriotes kurdes de l'Irak, en particulier ceux de Barzan. D'après les communiqués et les bulletins des agences d'information, le Gouvernement Irakien ferait usage d'artil-

lerie lourde et d'aviation pour détruire les villages et massacrer femmes et enfants sans défense, au moment même où les Nations-Unies déclarent assurer aux peuples leur droit à l'existence dans le plein épanouissement de leurs traditions séculaires.

Nous protestons contre ces procédés et nous vous prions de bien vouloir porter ces faits à la connaissance de Votre Gouvernement et de les soumettre à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères réunis à Londres.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

III. — NOUVEL APPEL DE LA LIGUE KURDE (26 Novembre 1945).

A l'occasion d'événements dont divers pays du Moyen-Orient sont le théâtre, les communiqués officiels et les grandes agences d'information et de presse évoquent souvent le mouvement national kurde. Il arrive, malheureusement, que certaines manifestations de ce mouvement soient présentées comme étant l'instrument d'influences étrangères ou comme ayant pour but de créer le désordre au sein de certains Etats. La Ligue Kurde croit opportun de préciser que les revendications kurdes ne s'inspirent que des principes d'équité qui ont été admis par toutes les Nations Unies. Loin de chercher à créer le désordre, le mouvement national kurde vise à supprimer un état d'injustice qui a été, au cours du dernier siècle et demi, la source de difficultés innombrables dans plusieurs Etats du Moyen-Orient. Il demande la solution d'un problème qui, de l'aveu même des Etats intéressés, dépasse le cadre de chacun d'eux et qui constitue donc un problème

international à propos duquel un Etat ne peut invoquer le droit de régler lui-même ses affaires internes — si jamais cette notion a pu être appliquée à l'oppression d'un peuple par un autre. Au nom de la Ligue Kurde, je vous prie, Excellence, de bien vouloir communiquer à votre Gouvernement ces quelques remarques dont le but est de préciser que c'est à la lumière des principes reconnus comme devant constituer les bases du monde civilisé que le peuple Kurde entend que soit jugée la légitimité de ses aspirations à l'unité et à l'indépendance nationales.

Je vous prie d'agréer, Excellence, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma très haute considération.

IV. — TÉLÉGRAMME DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE KURDE EN IRAK, A LA CONFÉRENCE DES TROIS GRANDS RÉUNIS A MOSCOU (24 Décembre 1945).

A la Conférence des Ministres des Affaires
Étrangères des Trois Grandes Pui-
sances, *Moscou*.

Profitant de votre réunion à Moscou, nous, Représentants du Peuple Kurde en Irak, vous soumettons ce qui suit :

Les droits reconnus et les promesses faites au Peuple Kurde n'ont pas été réalisés. Les Gouvernements Iraquiens successifs ont toujours négligé le Peuple Kurde au triple point de vue, économique, culturel et social.

Le Peuple Kurde est persuadé que les Gouvernements Iraquiens successifs ont toujours eu l'intention de l'arabiser et non de respecter ses droits en tant qu'une minorité autonome. C'est pourquoi le Peuple Kurde demande

son Indépendance intérieure au sein du Royaume de l'Irak et par voie de conséquence la *formation d'un Gouvernement Autonome Kurde* dont les Affaires Etrangères seules seront confiées au Gouvernement Irakien. En tous cas le Peuple Kurde ne peut être lié par un accord qui serait conclu sans son consentement, conformément aux principes adoptés par le pacte de San-Francisco.

Les Représentants du Peuple Kurde en Irak.

Ce Télégramme porte une soixantaine de signatures de chefs de tribus et d'anciens Ministres d'Irak.

V. — LA LIGUE KURDE FAIT APPEL A L'O. N. U.
(Décembre 1945).

Monsieur le Président,

L'organisation actuelle des Nations Unies ne prévoit pas une procédure donnant aux nations se trouvant dans leur totalité sous une domination étrangère la possibilité d'exposer leur cause à l'attention de ceux qui sont chargés d'élaborer les plans de mise en application des principes directeurs adoptés par cette Assemblée.

Les peuples qui ne sont pas représentés à l'Assemblée des Nations Unies n'ont pas reçu l'assurance que leurs revendications seraient soumises aux délibérations de l'Assemblée. Cet état de choses inquiète vivement le peuple Kurde, car il semble reconnaître aux Etats constitués une plénitude de souveraineté qui est en contradiction flagrante avec les principes déterminant les droits élémentaires des peuples et des individus. En pratique, il exclut du bénéfice de l'application de ces principes

tous ceux qui sont dominés par des gouvernements que les circonstances n'ont pas amenés à prendre les armes aux côtés des puissances de l'Axe. Il place les peuples opprimés dans la fâcheuse obligation d'avoir recours à la violence, au risque d'être critiqués pour l'emploi de méthodes que le désir de paix de tous les peuples rendent justement impopulaires.

Après la première guerre mondiale, le peuple Kurde qui constitue, au cœur du Moyen-Orient, une nation de 9 millions d'âmes habitant un territoire d'un demi-million de kilomètres carrés, a été écouté. Son droit à l'autonomie et à l'indépendance nationale a été reconnu par le Traité de Sèvres; les signatures que porte ce document impliquent la reconnaissance des droits nationaux du peuple Kurde par les Etats qu'elles représentent.

La première en date des dictatures préluant aux régimes des fascistes et nazis a rendu inopérantes les stipulations de ce traité. Depuis lors, les populations Kurdes ont été les victimes de méthodes de gouvernement que ces régimes ont rendues tristement célèbres. Leur résistance a été réprimée avec sauvagerie par le bombardement de leurs villages, le massacre et les déportations. Dans les Etats qui se partagent la majorité du peuple Kurde, et même là où l'octroi de l'indépendance avait été subordonné par la Ligue des Nations à la reconnaissance des droits nationaux élémentaires de la population Kurde, la politique des gouvernements n'a pas cessé, jusqu'à l'heure présente, d'avoir pour objet l'assimilation forcée de leurs ressortissants Kurdes.

Le peuple Kurde fait savoir au monde qu'il ne tolérera pas que d'injustes ménagements laissent aujourd'hui sa cause dans l'obscurité. Il demande à ceux qui assument la responsabilité d'assurer l'équilibre et la paix parmi

toutes les nations que l'occasion lui soit fournie de présenter sa cause à un organisme impartial, chargé de recommander aux Nations Unies la solution équitable de la totalité des problèmes que soulève l'asservissement actuel du peuple Kurde à plusieurs Etats que rien ne qualifie pour l'exercice de cette tutelle.

La Ligue Kurde a déjà lancé, depuis la fin de la guerre, plusieurs appels au monde. Elle est persuadée que l'actualité brûlante des problèmes du Moyen-Orient exige la discussion de la cause Kurde par l'Assemblée des Nations Unies. La Ligue Kurde vous prie, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre Délégation, de bien vouloir contribuer à mettre en lumière une situation qui intéresse l'équilibre et la paix de tout le Moyen-Orient. Elle croit qu'aucune délégation, soucieuse de voir le monde de demain établi sur les bases stables que seule peut fournir la solution équitable de tous les problèmes nationaux, ne refusera de répondre au présent appel et de veiller à ce que l'étude, la discussion et la solution de la question Kurde soient inscrites au programme des travaux de l'Assemblée des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de notre plus haute considération.

VI. — LE PARTI RIZGARI FAIT APPEL A L'O. N. U.

Si notre parti (RIZGARI-KURD) vous présente ces revendications c'est parce qu'il a une confiance totale dans le jugement de l'O. N. U. qui a été institué pour mettre fin à l'impérialisme et à l'esclavage des minorités,

quelles que soient les nations auxquelles elles appartiennent.

Nous profitons de cette requête pour avertir toutes les Nations qu'il n'y aura point de Paix mondiale ni de tranquillité pour les peuples tant que persistera l'exploitation par les nations colonisatrices des petits peuples, vivant sous tutelle alors qu'ils peuvent vivre indépendants...

Par ailleurs, le peuple Kurde étant un de ceux de la catégorie citée ci-haut, à qui on a retiré liberté et droit d'existence, qu'on a dispersé un peu partout, le parti « RIZGARI-KURD » réclame au nom de la masse notre liberté et l'arrêt de l'exploitation de notre peuple. Nous demandons l'unité dans notre propre territoire et notre indépendance totale, loin de toute tutelle colonisatrice.

Nous attirons de nouveau votre attention sur ce fait qu'il n'y aura aucun calme, aucune tranquillité, aucune paix dans le Moyen-Orient tant que le peuple Kurde restera assujéti. Nous n'avons pas besoin de rappeler à l'O.N.U. l'importance de la paix dans le Moyen-Orient; que la paix mondiale en dépend...

Aussi avons-nous confiance en notre cause et nous espérons que l'ère de tyrannie et d'esclavage sera remplacée par une ère de tranquillité, de liberté et d'indépendance; cette liberté et cette indépendance pour lesquelles les Nations Unies ont combattu tant d'années, et pour lesquelles des millions de victimes ont été sacrifiées.

Pour terminer, nous vous prions de prendre en considération ce qui précède et de prendre les décisions qui s'imposent. Confiants dans notre cause, nous vous remercions au nom du peuple Kurde.

CONCLUSION

Lorsqu'en 1895, l'Europe indifférente laissait massacrer les Arméniens sans même oser lever le petit doigt, PAUL CAMBON, alors Ambassadeur de France à Constantinople et qu'on n'accusera pas de manque de clairvoyance, écrivait (7 Octobre 1895) :

C'est ce que ne soupçonnent pas les utopistes qui croient à la régénération de la Turquie, les touristes qui sont bien reçus par le Sultan et les Gogos de Paris ou des capitales européennes qui fraient dans les cercles avec d'affables secrétaires d'ambassade ottomans habillés à la dernière mode et abonnés de l'Opéra. Lundi dans la journée, ces jolis messieurs du Ministère des Affaires Etrangères *ont écrasé eux-mêmes à coups de talon* un Arménien expirant qui après la manifestation avait été jeté dans la cour du Ministère. Imagines-tu nos jeunes gens du quai d'Orsay piétinant par plaisir un blessé après une émeute ?

Les pages qui précèdent ont montré que les Turcs Kémalistes n'ont pas perdu leurs bonnes habitudes et le vandale qui scandalise tout de même un peu FRANÇOIS BALSAN (pp. 271-273) a de qui tenir.

PAUL CAMBON écrivait encore (23 Décembre 1895) :

L'année 96 ne se passera pas sans de gros événements. On continue à tuer, à brûler et à piller et les *journaux français ne cessent de s'apitoyer sur les pauvres Turcs*. Ce régime ne manquera pas cependant de porter une certaine atteinte au crédit de l'Empire, et, lorsque les petits rentiers français verront leurs coupons de rente ottomane menacés, nous verrons sans la philanthropie germer dans leurs cœurs.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur est bien cynique ! A moins qu'il ne soit tout simplement réaliste !

Peut-on espérer que cette fois-ci la philanthropie va germer dans le cœur des Peuples civilisés, que les responsables vont enfin oser officiellement s'occuper de cette question qui laissera en suspens la Paix dans le Moyen-Orient tant qu'elle n'aura pas été résolue ou bien comme l'écrivaient déjà en 1930 à la S. D. N. des Kurdes d'Irak :

Faudra-t-il, pour émouvoir le monde, que les Kurdes répètent le geste des Russes en 1812 et qu'ils mettent le feu à tous les puits de pétrole tant convoités ?

Souhaitons que les Kurdes ne soient pas acculés à une telle extrémité :

Après tout, pourquoi désespérer, même en face de la carence retentissante du Droit, de la Justice, en face de la veulerie des Puissances, quand les uns après les autres, on a vu se détacher de l'Empire des Mongols, dans les mêmes convulsions sanglantes par lesquelles passent les Kurdes, pays et peuples conquis, opprimés : Valachie, Moldavie, Transylvanie, Dalmatie, Morée, Crète, Crimée, Grèce, Serbie, Egypte, Albanie, Syrie, Iraq, Palestine, Liban. (Irmine ROMANETTE, *Le Kurdistan et la Question Kurde*, Paris, Librairie Marceau, « Le Trésor des Lettres », 1935.)

14 Juillet 1946.

APPENDICE

Depuis que ces pages ont été écrites, certains événements se sont déroulés en Iran et y ont eu de fâcheuses répercussions sur les affaires kurdes.

Je ne parle pas des grèves qui, un peu partout, éclatèrent dans les zones pétrolifères, à Abadan, en particulier, en juillet. Comme par hasard, des vaisseaux britanniques se trouvaient dans le Golfe Persique et tout finit par s'arranger.

Mais, au début de décembre 1946, le Gouvernement iranien décida d'envahir l'Azerbaïdjan et d'y faire procéder aux élections. L'armée azerbaïdjanaise essaya bien de résister dans la région de Ghaflankou, à 170 kms au sud de Tabriz, mais sous la pression de l'artillerie, des tanks et de l'aviation et, vu le manque de fortifications, dut finalement capituler. Dès le 18 décembre, les troupes gouvernementales occupaient les garnisons de la frontière irano-soviétique. M. Pichevari, chef du Gouvernement azerbaïdjanais, d'après des informations de presse, se réfugia en Russie. On arrêta les principaux chefs. Plusieurs, en particulier le Général Kabiri, Ministre de la guerre, furent condamnés à mort (2 janvier 1947) et l'on promit l'amnistie aux tribus — du Sud — qui rendraient leurs armes. Je passe sous silence les atrocités commises par les troupes gouvernementales. Les Nazis nous ont accoutumés au viol des jeunes filles et des femmes (rendu légal pendant quarante-huit heures), à la torture et au massacre des enfants, offerts comme « qurban » aux vainqueurs ! (D'après un rapport clandestin du 30 décembre 1946.)

Naturellement toutes les lois et règlements institués

par les Démocrates azerbaïdjanais furent abolis officiellement (9 janvier), y compris l'usage de la langue turque, ce qui provoqua les protestations du journal turc, *Cumhuriyet*. Ce journal, qui voit si bien la paille dans l'œil de son voisin, ignore-t-il que l'usage de la langue kurde est toujours interdit dans son pays, malgré les engagements internationaux les plus formels ?

Devant la défaillance des Azerbaïdjanais, les forces de la République Kurde autonome de Mahabad ne pouvaient rien. D'ailleurs, conformément à ses principes de loyalisme vis-à-vis du Gouvernement central, Kadi Mohamed donna ordre à ses troupes de ne pas faire d'opposition armée et c'est ainsi que la République Kurde disparut dans la tourmente. Ce fut un rude coup pour tous les Nationalistes kurdes. Le 22 janvier, de Téhéran, l'A. F. P. annonçait (nouvelle qui ne me fut pas confirmée) que Kadi Mohamed avait été condamné à mort par la Cour Martiale de Mahabad, tandis que Molla Moustapha, avec 2.000 guerriers, avait pris le maquis dans les montagnes en attendant que le Gouvernement iranien statuât sur son sort. On sait que le Molla de Barzan est condamné à mort en Irak, où viennent de se réfugier plusieurs de ses partisans qui y ont été aussitôt internés.

Au Mazanderan, des troubles avaient éclaté en décembre. On les attribua au parti « *Toudeh* », ce qui permit d'en poursuivre les membres et ainsi de le supprimer de fait juste avant les élections. Car on devait procéder aux élections le 12 janvier. Or, précisément la veille même du scrutin, le *Times* publiait un article affirmant (de Londres !) que l'opinion publique iranienne était considérée comme favorable au Gouvernement de M. Ghavam Sultaneh et il ajoutait : « La ratification

des concessions pétrolières à l'U. R. S. S. et le récent accord anglo-américain assureront au gouvernement de M. Ghavam Sultaneh des ressources nécessaires pour son programme économique et social. » A cette date, le *Times* ignorait encore que, le 8 janvier, M. Aramèche, Ministre (iranien) du Travail et de la Propagande avait déclaré au cours d'une conférence de presse : « Le Gouvernement iranien n'a pas été avisé de la conclusion de l'accord entre l'Anglo-Iranian Oil Company et deux compagnies de pétrole américaines. » Et le 9 : « Je ne pense pas que les puissances étrangères aient le droit de disposer de nos richesses en pétrole. » On ne peut être plus candide !

Dès le premier jour des élections à Téhéran (12 janvier), il y eut des protestations du parti de l'opposition contre les ingérences du Gouvernement. En signe de protestation, les souks fermèrent et vingt personnalités religieuses musulmanes occupèrent, durant plusieurs jours, les jardins du Palais et demandèrent l'arrêt des opérations électorales. Le 14, le Ministre de l'Intérieur menaça de sanctions les fonctionnaires intervenant dans les élections. Le 15, c'est le chef d'Etat-Major de toutes les garnisons qui déclare : « L'armée ne doit pas intervenir dans les élections. » On voit par là comment certains envisagent la liberté du vote !

Le 17, les élections étaient terminées et on annonçait officiellement, le 22, que 12 candidats du Parti Démocrate iranien (parti de M. Ghavam Sultaneh) arrivaient en tête, à Téhéran, après le dépouillement de 10.000 bulletins, qu'il restait encore 60.000 bulletins à dépouiller, mais que le résultat final ne changerait probablement pas ! Savoir si bien à l'avance ce qu'on retirera des urnes peut laisser soupçonner qu'on l'y a déposé soi-même.

Le 5 février, le dépouillement était terminé et, naturellement, le résultat du scrutin conforme aux prévisions officielles. On avouera que mettre vingt jours pour dépouiller 70.000 bulletins, c'est un joli record si, par comparaison, on songe que les 20 millions d'électeurs français connaissent le résultat de leur vote moins de vingt-quatre heures après l'élection. Le même jour, à Téhéran, la section d'information de l'Anglo-Iranian Oil Company remettait à la presse la déclaration suivante : « Le texte de l'accord passé entre l'Anglo-Iranian Oil Company et deux compagnies pétrolières sur la vente à ces dernières du pétrole brut et la construction d'un pipe-line reliant le Golfe Persique à la Méditerranée n'a pas encore été envoyé à Téhéran. Cet accord a un caractère strictement commercial et ne porte aucune atteinte aux clauses des concessions pétrolifères de l'A. I. O. C. en Iran. »

Ainsi rassuré, le Gouvernement iranien peut maintenant procéder au désarmement des tribus du Fars et de l'Azerbaïdjan et, avec l'esprit démocratique qu'on a pu voir à l'œuvre, permettre alors aux électeurs, tirés sur le volet, de choisir leurs candidats dans une atmosphère de bonne entente et de liberté !

Evidemment ces procédés, qu'on ne se fasse pas d'illusion, n'arrangeront rien de définitif, surtout en ce qui concerne les Kurdes. C'est ce que rappelait à juste titre un des kurdisants les plus au fait de la question, M. B. NIKITINE, dans un article de *Politique Etrangère* (juillet 1946) : « Ce problème (kurde), à force d'avoir été sous-estimé, envenime et rend précaire la situation politique de l'Asie antérieure... La cause kurde est juste, et sa solution ne peut être ajournée indéfiniment. »

25 février 1947.

« Mourir pour toi, Kurdistan, rien n'est plus beau.
Etre maître chez soi et fièrement chanter en kurde,
Dans la flamme de nos armes célébrant la gloire
De notre race millénaire, de notre terre chérie.
Etre libre, aimer, croire et mourir.
Interroge cette fontaine, elle te dira
Que dans son murmure, il y a mille soupirs,
Mille larmes, mille révoltes et mille espérances. »

BIBLIOGRAPHIE

Cette Bibliographie ne vise pas à être complète. On s'est borné à indiquer quelques ouvrages plus importants et quelques articles de Revues et de journaux plus intéressants.

Ch. ARCACHE, Les Kurdes et leurs aspirations (La Bourse Egyptienne, 5 avril 1946).

H. C. ARMSTRONG, Grey Wolf. Mustafa Kemal (London, Barker). Trad. française : Mustafa Kemal (Paris, Payot, 1933).

Herekol AZIZAN, De la Question kurde. La loi de déportation et de dispersion des Kurdes, 40 p. (Damas, Hawar, 1934).

Fr. BALSAN, Les Surprises du Kurdistan (Paris, Susse, 1945).

D^r Kamiran BEDIR-KHAN, Kurdistan (Beyrouth, Cahiers de l'Est, n° 1, 1945).

D^r BLETCH CHIRGUH, La Question kurde, ses origines et ses causes, 56 p. (Le Caire, Barbey, 1930).

Thomas BOIS, O. P., L'âme des Kurdes à la lumière de leur folklore, 57 p. (Beyrouth, 1946). (Tiré à part des Cahiers de l'Est, nos 5 et 6.)

Major BOLTON, The Kurds (Journ. R. C. A. S. 1944. Traduit dans Roja nû, nos 62 et 63, Beyrouth).

André BRUNEL, Gulusar. Contes et Légendes du Kurdistan. (Paris, 1946, Editions S. F. E. L. T., 116, boulevard Saint-Germain.)

Mansour CHALLITA, Le Kurdistan (Le Jour, Beyrouth, 24 avril 1945); Les Kurdes en révolte (Le Jour, 22 novembre 1945); Le problème kurde devant le Parlement irakien (27 mars 1946); La renaissance

- kurde (Le Jour, 13 juillet 1946); Justice et Politique aux prises (Le Jour, 17 juillet 1946); Le problème kurde (Revue du Liban, 24 mars 1946); Pitié pour ce peuple héroïque (Le Jour, 31 janvier 1947).
- A. CLOT, L'heure des Kurdes (Images, n° 863, 24 mars 1946).
- D^r Darius DIYARBEKHI, La Nation kurde est une réalité (Temps Présent, 29 mars 1946).
- Sir Henry Conway DOBBS, Responsibility of His Majesty's Government for internal affairs in Iraq (Athra, Beyrouth, 1st Aug. 1939).
- G. R. DRIVER, Report on Kurdistan (Mount Carmel, 1919).
- Colonel W. G. ELPHINSTON, The Kurdish Question (International Affairs, Jan. 1946).
- E. EPSTEIN, Al Jazireh (Journ. R. C. A. S., vol. XXVII, Jan. 1940, pp. 68-82).
- M. FERRO, Le Réveil du Kurdistan (Le Monde, 4 décembre 1945); La République autonome d'Azerbaïdjan (Le Monde, 8 mai 1946).
- P. GENTIZON, L'insurrection kurde (Revue de Paris, 15 oct. 1925); Mustafa Kemal ou l'Orient en marche (Paris, 1929).
- H. A. GIBBONS, The case of Kurdistan against Turkey (Princeton, N.-J., 1929).
- A. M. HAMILTON, Road through Kurdistan (London, Faber, 1937, 4th. ed. 1945).
- W. H. HAY, Two years in Kurdistan (London, 1921).
- HOYBOUN, Les massacres kurdes en Turquie, 40 p. (Le Caire, 1928).

- Vera INBER, *Trois semaines en Iran* (Temps nouveaux, n° 17, 1^{er} sept. 1946).
- Ruth KARPFF, *Champion of the Kurds* (The Star weekly, Toronto, Canada, 7 sept. 1946).
- P. KAUFMANN, *Les troubles d'Azerbaïdjan* (Combat, 28 nov. 1945).
- Cl. KHAYAT, *Les Kurdes revendiquent leur autonomie* (Progrès égyptien, 24 mai 1946).
- Walter KOLARZ, *L'Iran entre les Russes et les Anglo-saxons* (L'Orient, n° 5934, 13 déc. 1946).
- Harold LAMB, *Mountain Tribes of Iran and Iraq* (The National Geographic Magazine, Washington, March 1936).
- Yusuf MALEK, *The British Betrayal of the Assyrians* (Kimball Press, N.-J., 1935).
- Nous avons trouvé dans cet ouvrage beaucoup de documents qui nous ont été très utiles.
- V. MINORSKY, art. « Kurdes » et « Kurdistan » (Encycl. de l'Islam).
- Hermann NORDEN, *Sous le ciel de la Perse* (Paris, Payot, 1929).
- P. MUMFORD, *Kurds, Assyrians and Iraq* (Journ. R. C. A. S., vol. XX, Jan. 1933, pp. 110-19).
- L. NARLEY, *Le Kurdistan* (En Terre d'Islam, 1946, pp. 16-30).
- B. NIKITINE, *Problème kurde* (Politique étrangère, 11^e ann., III, juillet 1946).
- Lieut.-Col. A. R. PITT, *Tribal threats in Teheran. A legacy of Reza Shah's oppression* (Daily Telegraph and Morning Post, 28 Sept. 1946).

- F. de RICHEMONT, Les Kurdes (Rev. politique et parlementaire, CLXXV, 1938).
- Irmine ROMANETTE, Le Kurdistan et la question kurde (Trésor des lettres, Paris, 1935).
- P. RONDOT, Les revendications nationales kurdes (En Terre d'Islam, 1946, pp. 114-120).
- Ed. SABLIER, Les aspirations kurdes : un élément de malaise. — Où en sont les revendications kurdes en ce qui concerne Kars et Ardahan (Terre des Hommes).
- K. SEREJINE, L'Irak moderne (Temps nouveaux, n° 6, 15 mars 1946).
- M. SERGUEEV, A travers l'Iran (Temps nouveaux, nos 9 et 10, 1^{er} oct., 1^{er} nov. 1945).
- L. SIEMER, Verrons-nous un nouvel Etat dans le Moyen-Orient : le Kurdistan ? (Mondes, 26 mars 1946).
- Major SOANE, To Mesopotamia and Kurdistan in disguise (London, Murray, 1912 et 1925).
- Robert SURIEU, Kurdistan (Rajo nû, n° 40, 6 mars 1944, à n° 45, 17 avril 1944).
- André VISSON, Trouble over Iran (New leader, reproduit dans Reader's Digest, Nov. 1945).
- William L. WESTERMAN, Kurdish independence and Russian expansion (Foreign Affairs, N.-Y., July 1946).
- A. WILSON, Mesopotamia, Loyalties, 1914-1917 (Oxford, 2^e ed., 1931); Mesopotamia, 1917-1920 (Oxford, 1931).
- X., An independent Kudistan ? (The Economist, 11 May 1946).

On trouvera beaucoup de documents dans l'hebdomadaire kurde *Roja nû* (Le Jour nouveau, Beyrouth), n° 1 (3 mai 1943), n° 73 (27 mai 1946).

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	7
I. LE KURDISTAN ET LES KURDES....	11
1. — Géographie du Kurdistan (11).	
2. — Les Ressources économiques du Kurdistan (13).	
3. — Les Kurdes (15).	
4. — La question kurde (18).	
II. PAR LE FER ET PAR LE FEU.....	23
1. — Les Kurdes dans les traités de paix (23).	
2. — Patriotisme ou fanatisme (25).	
3. — De la révolte de l'Ararat à la Loi de Déportation (29).	
4. — Une question de police : les « Tchétés » de Seyit Rizat à Dorsim (34).	
5. — Qui sont les sauvages ? (38).	
III. SOUS LES AILES DE LA R. A. F.....	45
1. — Le Paradis à l'ombre des épées (45).	
2. — Les Britanniques et les Kurdes (48).	
3. — Pour la Couronne : l'Emir Faïçal ou Cheikh Mahmoud ? (50).	
4. — Petits papiers et beaux discours (58).	
5. — Sous les ailes de la R. A. F. (61).	
6. — Survint un troisième larron (69).	
7. — En attendant des jours meilleurs (77).	

IV. ENTRE L'OURS ET LE LEOPARD...	83
1. — Une question épineuse (83).	
2. — Un souffle de liberté (94).	
3. — La République Kurde Autonome de Mahabad (101).	
V. A L'AIR LIBRE.....	109
1. — Les Kurdes en U. R. S. S. (109).	
2. — Les Kurdes et les Etats du Levant (113)	
VI. L'UNION FAIT LA FORCE.....	117
1. — L'originalité des Kurdes (117).	
2. — Les « Maîtres » se solidarisent (121).	
3. — La faiblesse Kurde (127).	
4. — A leur tour les Kurdes s'organisent et s'unissent (129).	
VII. DEVANT LA CONSCIENCE UNIVERSELLE	137
CONCLUSION	147
APPENDICE	149
BIBLIOGRAPHIE	155

RENCONTRES

a déjà publié :

RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE	60 fr.
RENCONTRES	60 fr.
LA FRANCE, PAYS DE MISSION ? (80 ^e mille)	60 fr.
JEUX ET POÉSIE	60 fr.
PROBLÈMES MISSIONNAIRES DE LA FRANCE RURALE, 2 vol. (30 ^e mille).	110 fr.
PAROISSE, COMMUNAUTÉ MISSION- NAIRE (37 ^e mille)	180 fr.

sous presse :

ESSAI SUR LE NATIONALISME MAROCAIN.

LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE ET
LITURGIQUE NOTRE-DAME ST-ALBAN.

LES ÉDITIONS DU CERF

RENCONTRES

a déjà publié :

RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE	60 fr.
RENCONTRES	60 fr.
LA FRANCE, PAYS DE MISSION ? (80 ^e mille)	60 fr.
JEUX ET POÉSIE	60 fr.
PROBLÈMES MISSIONNAIRES DE LA FRANCE RURALE, 2 vol. (30 ^e mille).	110 fr.
PAROISSE, COMMUNAUTÉ MISSION- NAIRE (37 ^e mille).....	180 fr.

sous presse :

ESSAI SUR LE NATIONALISME MAROCAIN.

LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE ET
LITURGIQUE NOTRE-DAME ST-ALBAN.

LES ÉDITIONS DU CERF